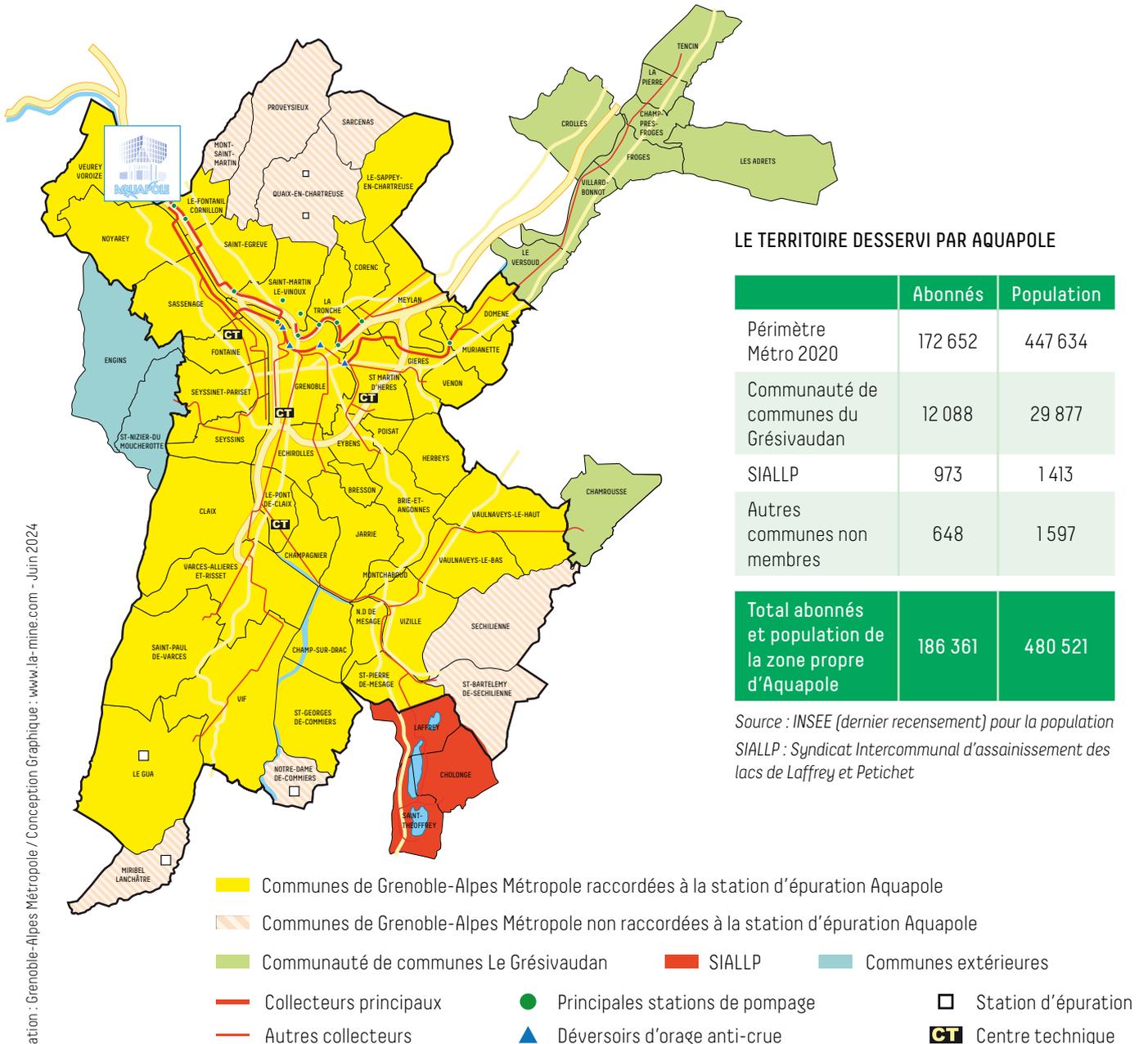


2023 SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT



FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS



UN FORT DÉVELOPPEMENT DE L'ANIMATION SÉCURITÉ

La Direction des régies eau et assainissement a créé en 2023 un poste d'animateur sécurité au sein des services exploitation des régies. Cela a permis de structurer la démarche de management de la sécurité au sein des services avec de nombreuses actions et indicateurs. On peut aussi mettre en avant la tenue du premier séminaire sécurité des régies en mai 2023 qui doit se pérenniser chaque année.



UNE PANNE SUR UNE VIS DE RELEVAGE À L'IMPACT CONSÉQUENT

L'année 2023 a été marquée par une panne sur une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (principal apport d'Aquapole). Ainsi, de juillet à décembre 2023, le poste fonctionnait à une seule vis, plus une pompe de secours. Cette panne a globalement réduit la capacité de pompage de 4 à 3 m³/s. Il y a eu logiquement moins de charge en entrée de l'usine Aquapole (-8%).



LES CRUES DE L'ISÈRE EN FIN D'ANNÉE 2023

3 crues successives de l'Isère ont fortement sollicité les ouvrages et les équipes d'intervention. Ces crues exceptionnelles ont fait dysfonctionner les dispositifs de mesure des volumes surversés. A cet effet, des volumes aujourd'hui comptabilisés dans le bilan annuel pourraient être déclassés par la police de l'eau (DDT). La Régie peut néanmoins se féliciter du bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages mobilisés à cet effet.



RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE POMPAGE DU POSTE DE CRUE FONTENAY I ET DE LA STATION DE RELEVAGE FONTENAY II

En juillet 2023, des travaux ont été réalisés sur deux stations de pompage du réseau d'assainissement, Fontenay I et Fontenay II, pour augmenter leur capacité de pompage durant les pluies. Sur Fontenay I, deux pompes supplémentaires de 1m³/s chacune ont été installées en 2023 pour renforcer la sécurité des personnes et des biens et limiter les risques d'inondations, faisant ainsi passer la capacité de pompage de la station de 5,5 m³/s à 7,5 m³/s. Sur Fontenay II, une pompe de 1m³/s a été ajoutée pour sécuriser le relevage des eaux en cas de panne ou opération de maintenance sur une des vis pour limiter le risque de pollution.

LA RÉGIE ASSAINISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

2 081 Km

de réseaux publics (eaux usées, eaux pluviales et unitaires)

162

stations de relevage
des eaux usées

5

stations d'épuration
(hors Aquapole)

55

communes sont raccordées à la
station d'épuration Aquapole

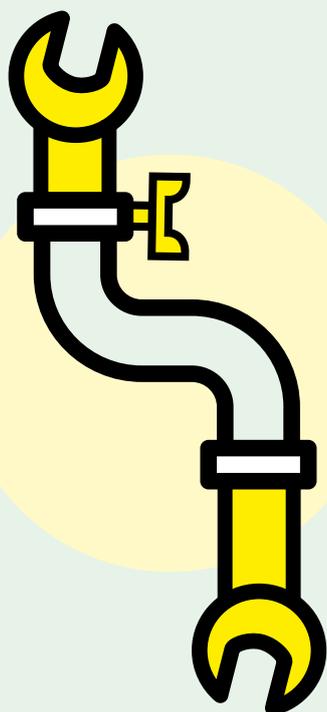
94,7%

des eaux usées collectées arrivent dans une station d'épuration (majoritairement Aquapole) et sont dépolluées. La moyenne sur les 5 dernières années est de 96,3%, ce qui permet à la Régie d'être conforme à la réglementation.

99,8%

des métropolitains sont
raccordés à une station
d'épuration (Aquapole ou
autre station)

LES DONNÉES D'EXPLOITATION 2023



L'ACTIVITÉ PRÉVENTIVE

605

pompages de postes de relèvement

227 km

kilomètres de réseaux curés
(curage manuel et mécanisé)

33 km

de réseaux inspectés (inspections vidéos)

6 km

de réseaux visités

14 km

de réseaux renouvelés

L'ACTIVITÉ CURATIVE

1 547

demandes d'interventions

97%

des interventions qualifiées d'urgentes
sont traitées en moins de 3 heures

279

interventions d'astreintes (intervention
sur poste de relevage) stable par rapport
à 2022

LA STATION D'ÉPURATION AQUAPOLE

219 743 m³

reçus en moyenne par jour à Aquapole

Rendements épuratoires 2023 :

90,9 % de rendement moyen (MES/DB05/DCO)
soit + 2,5% par rapport à 2022

**Méthanisation des boues
et valorisation biométhane :**

Réduction de 48 % des boues à traiter grâce
à la méthanisation

Production biogaz :

- Quantité produite en 2023 : 3,1M m³*
- Energie produite : 23,8 GWh
- 19% de la production utilisée pour les besoins du site
- Quantité produite et injectée dans le réseau GRDF : 19,3 GWh, soit l'équivalent d'un an de chauffage pour 1 400 foyers
- 93,7% du biogaz produit a été valorisé soit en interne (consommation directe) soit en externe (via la production de biométhane)

*dans les conditions normales de pression et de température

LE BILAN DES TRAVAUX 2023

0,71%

des réseaux d'eaux usées et unitaires ont été renouvelés contre 0,42% pour la moyenne nationale*. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,82% en dessous de l'objectif de 1%.

EAUX USÉES

410

branchements ont été renouvelés

57

ouvrages ont été rénovés

EAUX PLUVIALES

251

branchements ont été renouvelés

25

ouvrages ont été rénovés

*Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance en 2021 » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2023

INDICATEURS FINANCIERS



22,50 M€HT

Dépenses de fonctionnement
(hors ordre et exceptionnel)

38,24 M€HT

Recettes de fonctionnement
(hors ordre et exceptionnel)

14,2 M€HT

Dépenses d'investissement
(hors ordre et exceptionnel)

0,8 M€HT

Recettes d'investissement
(hors ordre et exceptionnel)

PRIX ET FINANCEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

22,4M m³

assujettis à la redevance assainissement collectif via la facturation de l'eau potable

1,29 € HT le m³

c'est le prix de l'assainissement base 120 m³

Régie assainissement

Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
Standard : 04 76 59 58 17



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE



COLLECTION **RAPPORT**

ASSAINISSEMENT 2023



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC

Cartographie des activités du Département de l'eau

● Eau potable ● Assainissement ● Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Chartreuse

Immeuble le Président
La Tronche
ÉQUIPES MUTUALISÉES DPT EAU

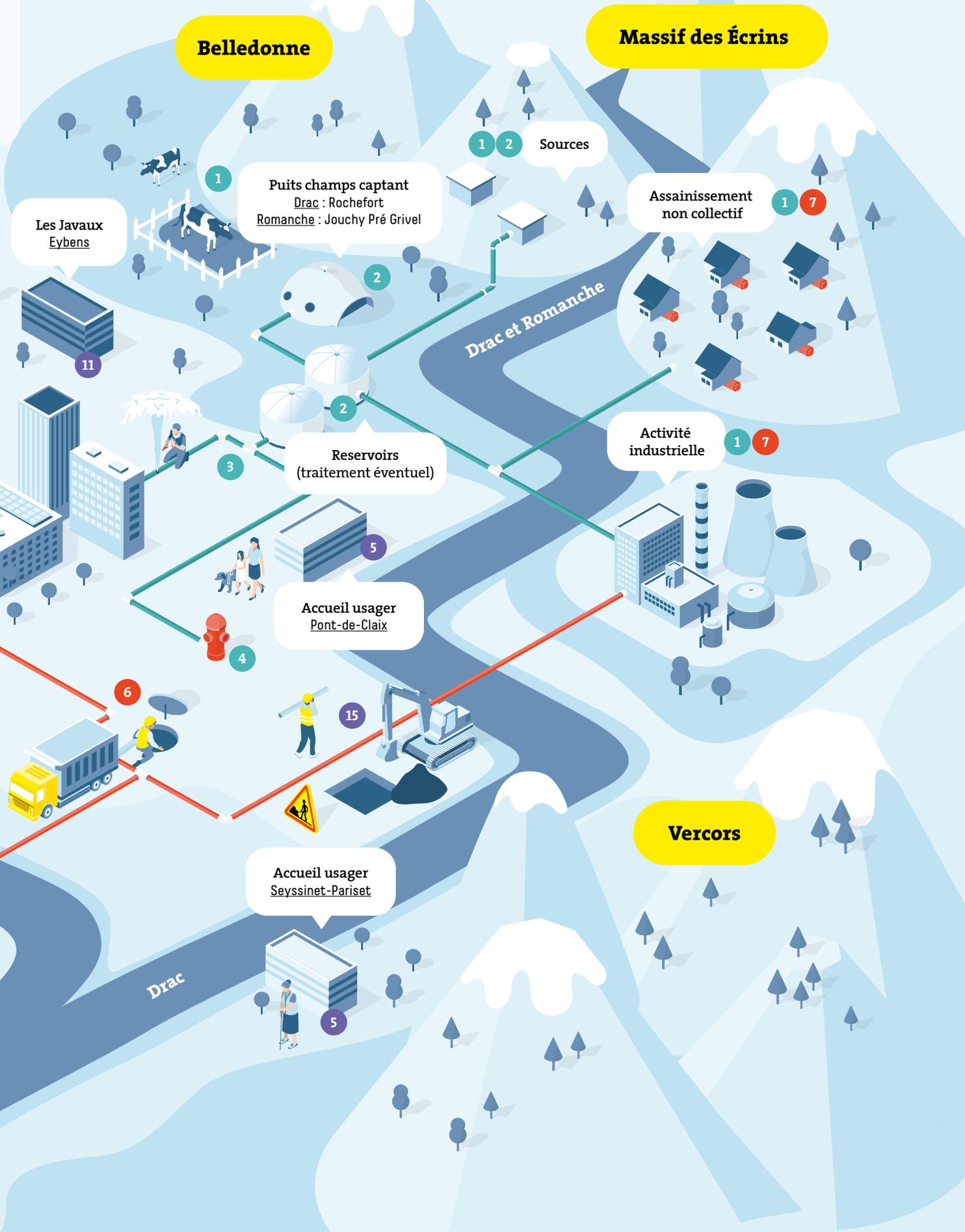
Immeuble le Forum
Grenoble

Usine de traitement Aquapole
Fontanil-Cornillon

Accueil usager
St-Martin-d'Hères
Grenoble

Belledonne

Massif des Écrins



Sources

Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel

Assainissement
non collectif

Les Javaux
Eybens

Drac et Romanche

Activité
industrielle

Reservoirs
(traitement éventuel)

Accueil usager
Pont-de-Claix

Accueil usager
Seyssinet-Pariset

Vercors

Drac

Sommaire

- 02 Édito**
 - 03 Fiche d'identité du service**
 - 05 Faits marquants**
 - 06 Perspectives**
 - 08 L'année en photos**
 - 10 Fiche d'identité du service**
 - 11 Les agents du service public de l'assainissement
 - 12 Informations sociales sur le personnel des régies
 - 13 Les instances de représentation du personnel
 - 14 Actualités 2023 du personnel
 - 15 L'exploitation des réseaux**
 - 16 Le patrimoine technique
 - 17 Efficacité globale du réseau d'assainissement
 - 18 Bilan des activités
 - 25 Maîtrise des rejets non domestiques**
 - 26 La réglementation
 - 27 Bilan des activités
 - 30 L'unité de traitement des eaux usées Aquapole**
 - 31 Le patrimoine
 - 32 Le fonctionnement
 - 33 Les indicateurs réglementaires
 - 34 Les faits marquants
 - 35 Les performances de l'année
 - 36 Le service public d'assainissement non collectif**
 - 37 Présentation de l'activité
 - 38 La réglementation et les missions du SPANC
 - 39 La gestion financière
 - 40 Les aides financières
 - 40 Les perspectives 2024
 - 41 Les investissements et travaux**
 - 42 Les activités des services travaux
 - 43 Bilan des activités quotidiennes des travaux
 - 45 Les projets menés pour les travaux
 - 46 Tarification, facturation et gestion financière**
 - 47 La redevance assainissement en hausse
 - 48 ...Et son utilité
 - 49 La santé financière du service public d'assainissement
 - 51 Gouvernance**
 - 52 Présentation des instances
 - 53 Bilan des délibérations de l'année
 - 54 Annexes**
-

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau

Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux (PRGTP)

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'invest.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels

Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

 Eau potable

 Assainissement

 Gestion territoriale de l'eau

 Pilotage et support mutualisés

Édito

**OLMOS
ANNE-SOPHIE**

Vice Présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public d’assainissement

Le service public de l’assainissement de la Métropole poursuit son adaptation aux phénomènes de dérèglement climatique et de fragilisation de la biodiversité. L’année dernière, nous avons mis en avant le bas niveau des nappes phréatiques du fait de la sécheresse ; néanmoins ce dernier avait eu un effet positif puisque le système de collecte des eaux usées s’en trouvait moins sollicité par les eaux claires parasites. Cette fin d’année 2023, nous retenons les crues exceptionnelles de l’Isère (pour rappel 3 en quelques semaines) comme l’illustration de ce dérèglement.

Celles-ci ont à nouveau permis de montrer la capacité des équipes de la régie assainissement à faire face aux événements ; elles sont parvenues à assurer le fonctionnement sans faille de l’ensemble des ouvrages fortement sollicités sur ces périodes. Elles ont par ailleurs fait preuve de solidarité envers leurs collègues intervenants au titre d’autres

compétences métropolitaines comme la gestion des ouvrages en rivière ou les espaces publics.

Je tiens donc à nouveau à saluer sincèrement la qualité remarquable du travail réalisé par l’ensemble des équipes des services de la régie. Leur implication et leur professionnalisme sont une garantie de l’efficacité de ce service public essentiel à nos concitoyens. Cette efficacité est reconnue à la fois par la police de l’eau qui a renouvelé la conformité du système de collecte et de traitement ainsi que par nos organismes certificateurs dans le cadre des démarches ISO 9001 et ISO 14001.

En 2024 et 2025, nous poursuivons la mise en œuvre des orientations politiques inscrites dans la délibération cadre ainsi que la déclinaison des actions du schéma directeur. Les projets sont nombreux et variés ; néanmoins, le projet de construction d’une unité de traitement du temps de pluie sur Aquapole devant démarrer fin 2024 constitue le projet phare de cette fin de mandat. C’est une opération importante, accompagnée d’une unité de traitement des sous-produits de l’assainissement (graisses, matières de curage, matières de vidange) qui apportera au territoire une véritable plus-value environnementale non seulement en matière de protection des milieux naturels mais également en matière de

valorisation énergétique locale supplémentaire. Nos déchets deviennent des produits à forte valeur ajoutée et génèrent du biométhane qui chauffe nos habitations et fait rouler les bus du réseau urbain.

L’enjeu majeur de la compétence assainissement pour les années à venir sera le dé-raccordement des surfaces imperméabilisées à notre réseau de collecte. Les ambitions politiques métropolitaines s’accordent avec un besoin de désimpermeabilisation et de végétalisation de nos villes, opportunités de dé-raccorder les surfaces concernées. Au-delà des apports sur les îlots de fraîcheur ou de la réintégration de la biodiversité, cette nouvelle façon de concevoir les espaces urbains permettra à l’eau de pluie de retourner dans les sols, en retournant ainsi à son cycle naturel. L’eau est si précieuse qu’on ne peut plus la canaliser sous terre et la rejeter plus loin dans un cours d’eau ; l’intensité des événements pluvieux nous rappelle que nos ouvrages ne savent pas gérer aujourd’hui ce type de situation.

Dé-raccordons les espaces publics et privés, désengorgeons nos réseaux lors des pluies de plus en plus intenses et évitons ainsi qu’ils ne débordent vers nos milieux naturels sensibles ! Je m’engage auprès de vous à appuyer cette démarche vertueuse dans un avenir proche.

Bonne lecture à toutes et à tous. ”

Fiche d'identité du service

Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale regroupant 49 communes, assure l'ensemble de la collecte, le transit et le traitement des eaux usées sur son territoire, du point de raccordement des usagers jusqu'aux rejets à l'Isère après traitement à la station d'épuration dite « Aquapole ». Elle a pour mission de construire, rénover, entretenir et exploiter l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement servant à acheminer les eaux usées, ainsi que les stations d'épuration.

La compétence « collecte des eaux pluviales », c'est-à-dire la gestion des ouvrages canalisés (hors fossés qui relèvent de la voirie et ouvrages de protection contre les crues) est également assurée par la Métropole depuis 2000. Cette compétence ne fait pas partie intégrante de la présentation du rapport annuel assainissement. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre, notamment en cas de réseaux unitaires, certaines parties du présent rapport concernent les deux compétences.

Depuis le 1er juillet 2014, la Métropole exerce la compétence assainissement sur 49 communes. 41 d'entre-elles sont raccordées à la station d'épuration « Aquapole ». Des mini stations d'épuration, d'une capacité de 350 équivalents habitants maximum, desservent

le hameau de Prelenfrey du Gua, les communes de Miribel Lanchâtre, une partie de Quaix en Chartreuse et Notre Dame de Commiers.

La station d'épuration Aquapole traite les effluents de 41 communes de la Métropole et de 14 communes extérieures. Outre les communes d'Engins et de Saint Nizier du Moucherotte, 3 d'entre elles sont membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet et 9 sont membres de la communauté de communes du Grésivaudan.

La carte page suivante « zone propre d'Aquapole » présente l'assainissement de l'agglomération de la région grenobloise. La liste des communes dont le réseau assainissement est raccordé à la station d'épuration Aquapole est en annexe.

Par application des dispositions de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la Cour des Comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel imposent aux collectivités, depuis 2009, la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance. Ces indicateurs à caractère technique ou financier sont présentés tout au long du présent rapport dans chacune des parties thématiques auxquelles ils se rattachent.

Données 2023



LES USAGERS

480 521

Habitants raccordés (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)

186 361

Abonnés raccordés (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)



LE RÉSEAU ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2 081 KM

Linéaire (adduction et distribution)

650 000

Aquapole Equivalents habitants

19,3GWh

Biométhane injecté dans le réseau GRDF



LES MOYENS

247

Personnel de la Régie métropolitaine

45,5 M € HT

Budget de la compétence assainissement (Fonctionnement et Investissement)

162

Stations de pompage et relèvement

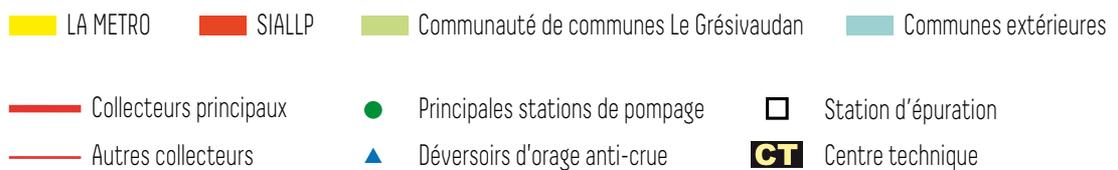
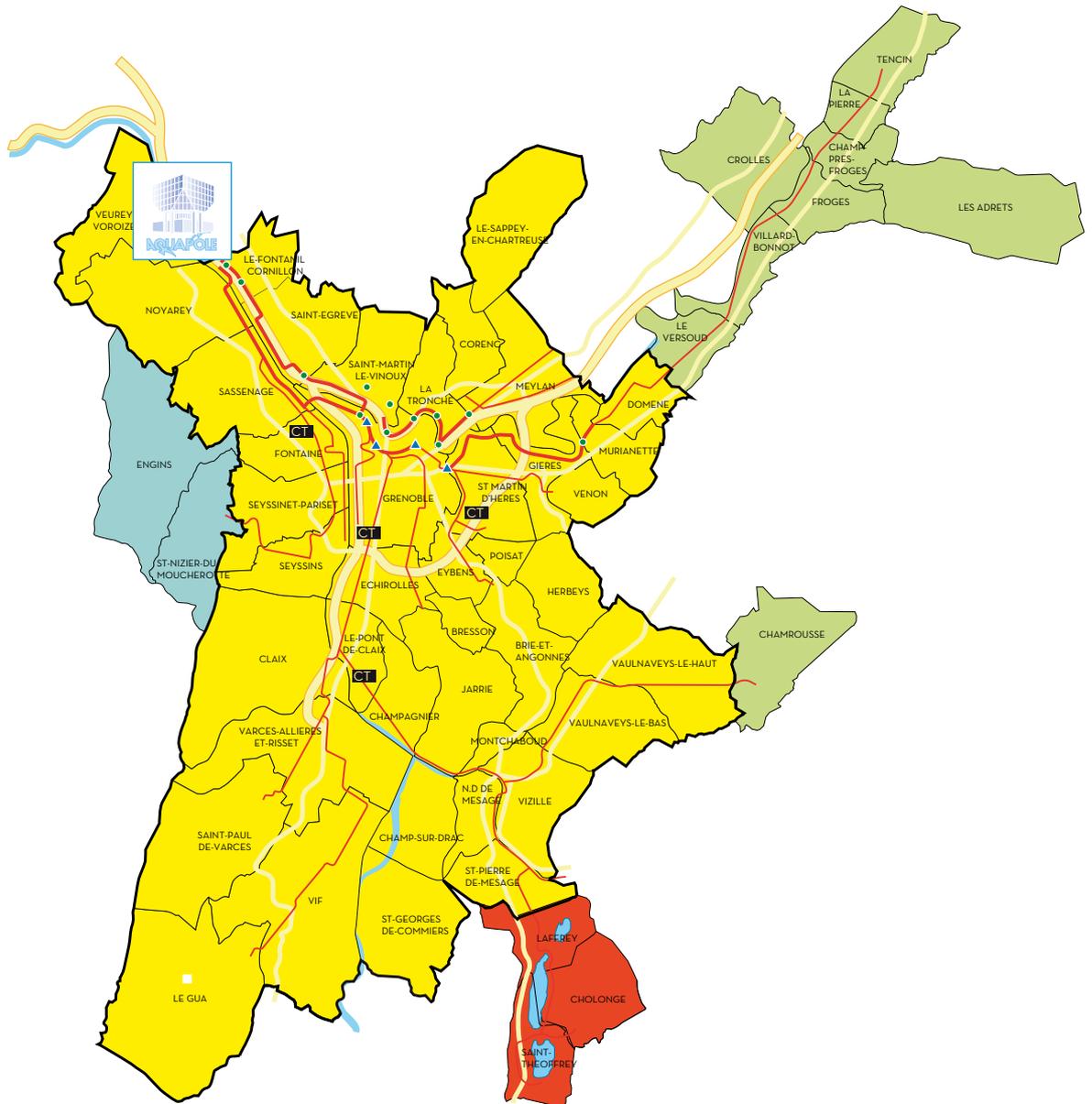
350 CHACUNE

STEU le Gua, Miribel, Quaix et Notre Dame de Commiers Equivalents habitants

90,90 %

Efficacité épuratoire d'Aquapole

ZONE PROPRE AQUAPOLE



SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Faits marquants généraux

01

Les crues de l'Isère en fin d'année 2023

3 crues successives de l'Isère qui ont fortement sollicité les ouvrages et les équipes d'intervention.

On peut se féliciter du bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages mobilisés à cet effet



02

Fragilité du fonctionnement de Fontenay II en parallèle de la mise en service du poste de relevage additionnel

Le poste de relevage additionnel de Fontenay II a été mis en service en juillet 2023 et a montré toute son utilité sur le second semestre avec des soucis de fiabilité sur une des deux vis de relevage de cette station.



03

Un fort développement de l'animation sécurité au sein des régies

La direction des régies eau et assainissement a créé en 2023 un poste d'animateur sécurité au sein des services exploitation des régies.

Cela a permis de structurer la démarche de management de la sécurité au sein des

services avec de nombreuses actions et indicateurs.

On peut aussi mettre en avant la tenue du premier séminaire sécurité des régies en mai 2023 qui doit se pérenniser chaque année.



Perspectives

01

Démarrage de l'opération « temps de pluie » à Aquapole

Les travaux de ce marqueur de mandat débute-
ront en fin d'année 2024. Cela permettra un meil-
leur traitement des eaux usées par temps de pluie
avec en plus la création d'une aire de dépotage
des sous-produits de l'assainissement (matières
de curage, graisses, matières de vidange).



02

Vidange des digesteurs à Aquapole

Après 10 ans de fonctionnement, les digesteurs
d'Aquapole seront vidés et auscultés en milieu
d'année 2024. En cas d'anomalie constatée sur
le génie civil, la garantie décennale pourrait être
engagée.



03

Un nouveau règlement de service

En milieu d'année 2024, un nouveau règlement
de service de l'assainissement collectif devrait
être délibéré en conseil métropolitain.

Il intégrera les dernières évolutions réglemen-
taires et accentuera la volonté d'une gestion
vertueuse des eaux de pluie sur le territoire.

04

Remplacement de l'outil de GMAO (Gestion de la Maintenance) au sein du service EIT (Postes de relevage et déversoirs d'orage)

En milieu d'année 2024, le service EIT modifiera sa façon de travailler pour intégrer une nouvelle GMAO avec la fourniture de tablettes aux agents qui disposeront de leur programme d'intervention au jour le jour.



05

Une triple certification Qualité Sécurité Environnement

La direction des régies eau et assainissement a fait le choix de renforcer la mise en œuvre de sa démarche qualité avec une recherche de certification QSE en fin d'année 2024.



06

Poursuivre les efforts de coordination avec les services d'aménagement des espaces publics pour développer une Gestion Intégrée des Eaux de Pluie (GIEP)



Un Cercle Inter-Services « L'eau dans la ville » a été créé au sein de l'organisation de Grenoble Alpes Métropole. Cet organisme de pilotage doit permettre de faire aboutir des projets plus vertueux sur la thématique du dé-raccordement de surfaces actives à notre système de collecte.

L'année en photos



Mars

Journée mondiale de l'eau du 22 mars – visites grand public de la station Aquapole



Mai

Thomas SINTES a organisé un séminaire à la salle polyvalente de Vif pour renforcer notre démarche sécurité au travail dans nos équipes techniques, notamment sur la thématique de la signalisation routière. Avec la participation de David DALMASSO, accidenté du travail qui a témoigné des conséquences sur sa vie personnelle.



Octobre

Journée de cohésion du Département de l'eau





Octobre

Forum des métiers de la transition écologique pour présenter les métiers techniques de l'eau et de l'assainissement aux participants



Novembre

Inauguration des travaux de pose de nouveaux ouvrages aux stations de relevage de Fontenay 1 et 2



Décembre

Les crues de l'Isère



PARTIE 1

Les agents et les agentes

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



← Quentin et Yohan sur le site de Fontenay I

01

Le personnel de la Régie de l'assainissement

La Régie de l'assainissement est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux et ouvrages sur l'ensemble des 49 communes. Ses agents assurent principalement les missions de collecte, transfert des effluents et traitement sur les stations d'épuration dont la Régie a la gestion.



← Yohann à l'assainissement non collectif



← Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique

02

Le personnel mutualisé avec l'eau potable

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale, les études générales et le service travaux.



← Agnès, au service des travaux

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
	De 171200 à 171219	De 171100 à 171124	De 171000 à 171051 sauf 171010	De 171000 à 171219 sauf 171010
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	59	103	84	246
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.23	30	22	48	100
Stagiaires de la FP au 31.12.23	0	0	1	1
Agents de droit public CDI au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Détachés au 31.12.23	12	41	18	71
Agents de droit privé CDI au 31.12.23	10	36	15	61
Agents de droit privé CDD au 31.12.23	2	2	2	6
Apprenti au 31.12.23	5	2	0	7
Stages étudiants, lycéens, collégiens « dans l'année »	0	0	1	1
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	1	9	59	69
Hommes	58	94	25	177
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	4	1	0	5
Âge : [20 - 30]	13	11	10	34
Âge : [30 - 40]	7	18	12	37
Âge : [40 - 50]	13	25	28	66
Âge : [50 - 60]	18	40	27	85
Âge : [60 - 70]	4	8	7	19
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	13	8	9	30
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	14	9	13	36
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	13,77%	9,32%	3,08%	8,42%
Effectif moyen à l'année	62	103	82	247
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	2	9	1	12
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	0	1	1
Taux de fréquence	20,07 %	54,37 %	15,18 %	32,75 %
Taux de gravité	0,56 %	2,83 %	0,33 %	1,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	52	77	60	189
Nombre total de jours de formation	270	222	175	667
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	94	139	5	238

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social composée de représentants du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CST 16 mars 2023 (pour avis)	Note temps de travail pour la régie eau
CST 11 mai 2023	Point d'info : Présentation sur l'optimisation de la gestion de l'eau potable: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
CST 9 novembre 2023	Point d'info sur le transfert de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
CST 7 décembre 2023 (pour avis)	Réorganisation de la régie eau avec les transferts de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social. Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise. Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2023, actualités propres aux régies :

- Organisation du département de l'eau
- Taux de rémunération des heures supplémentaires hors astreinte sur Aquapole
- Détail du calcul forfaitaire des salariés travaillant sur un cycle de 20 semaines à Aquapole
- Point sur courrier réponse du Ministère du travail du 1er mars 2021 relatif à la demande de dérogation à la durée journalière et maximale hebdomadaire de travail
- Point d'étape audit SPL EDGA
- Attribution budget activités sociales et culturelles
- Non concomitance CST et CSE dans les régies sans personnalité morale
- Nouveau règlement d'astreinte
- Membres désignés du CSE au FSSCT

ACTUALITÉS 2023 DU PERSONNEL



↑ Thomas et Sébastien, électromécaniciens

De la mobilité au sein des services avec des départs à la retraite et du turn over

Durant l'année 2023, les services ont subi un fort renouvellement des effectif, que ça soit dans les services opérationnels ou support.

Départs à la retraite, démissions, changement de fonction, recrutement : l'activité RH en recrutement a été assez dense et reflète une pyramide des âges inversée avec des enjeux de recrutement qui perdureront dans les années à venir.

Un règlement d'astreinte en cours de révision

Durant 2023, un gros travail de refonte du vieillissant règlement d'astreinte des régies a été engagé avec la collaboration de l'encadrement, des agents concernés et en partenariat avec les membres du CSE.

Les éléments principaux ont été validés en fin d'année et la rédaction définitive devrait aboutir à un passage en conseil métropolitain en milieu d'année 2024.

PARTIE 2

L'exploitation des réseaux

LE PATRIMOINE TECHNIQUE



← Réseau unitaire visitable – Grenoble

01

Le réseau

Le réseau d’assainissement évacue les eaux hors des espaces urbanisés. Trois types de réseau existent : les réseaux d’eau usée, les réseaux d’eau pluviale et les réseaux unitaires qui conjuguent les deux fonctions d’évacuation d’eaux usées et d’eaux pluviales. La Métropole exploite plus de 2000 km de réseau d’adduction.



← Poste de relevage eaux usées - Grenoble

02

Les relèvements

Les postes de relèvement sont des stations de pompage réparties sur tout le réseau et permettant l’évacuation des eaux usées lorsque l’écoulement gravitaire est insuffisant.



← Station d’épuration – Miribel Lanchâtre

03

Les stations d’épuration rurales

Les stations d’épuration sont les exutoires des réseaux d’assainissement. Elles assurent le traitement des pollutions présentes dans les eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel.

Réseaux d’eaux usées	932 km	Taux de desserte	99,8%
Réseaux d’eaux pluviales	805 km	Postes de relevage	162 u
Réseaux unitaires	344 km	Déversoirs d’orage	23 u
Réseau total	2 081 km	Surverses de sécurité	30 u

EFFICACITÉ GLOBALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

EFFICACITÉ DU SYSTÈME : CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Un réseau d'assainissement possède des déversoirs d'orages évacuant directement au milieu naturel un surplus d'effluents pour éviter la saturation du réseau. Un système de collecte est performant s'il recourt au minimum à ces déversoirs.

La conformité de la collecte des effluents est un indicateur réglementaire exigeant la capacité du réseau à transiter 95% des flux de l'année, temps de pluie inclus (arrêté ministériel du 21/07/15 et note technique du 07/09/15).

L'arrêté du 21 juillet 2015 révisé par l'arrêté du 31 juillet 2020 : autorise à exclure de ce calcul les cas de situation inhabituelle « imputables à des pannes ou dysfonctionnements non liés à un défaut de conception ou d'entretien ».

	2021	2022	2023
Conformité réglementaire	100%	100%	100%
Conformité avec situations inhabituelles	96,05%	97,5%	94,7% (96,3% en moyenne sur 5 ans)
Situation inhabituelle	Coupure électrique aquapole PR Lechere passage camera PR Ricou travaux chemisage	Rupture vis Fontenay 2	By pass Fontenay II pendant travaux, Pannes sur vis Fontenay II
Volume déversé lors de la situation inhabituelle	133 438 m ³	1 317 769 m ³	5 726 170 m ³

On retrouve en annexe le tableau de synthèse annuel des rejets quantifiés (jours, volumes, charges de pollution) sur les principaux points de déversement.

BILAN GLOBAL DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les volumes déversés en milieu naturel sont de 9,9 millions de m³ rejetés (3,5 Mm³ en 2022) par les principaux déversoirs d'orages (DO) notamment sur le DO de Fontenay qui représente à lui seul 57% des volumes déversés. En excluant les événements exceptionnels, les volumes déversés sont légèrement non conformes aux objectifs, de l'ordre de 4,2 Mm³ soit 5,3 % des volumes entrée station d'épuration. Le système de collecte reste cependant conforme car l'objectif se calcule sur la moyenne des 5 dernières années (96,3%).

Ces valeurs exceptionnellement hautes s'expliquent à la fois par :

- La réalisation du poste de relevage additionnel à Fontenay II qui a généré des déversements en phase travaux,
- Les dysfonctionnements d'une des 2 vis de Fontenay II qui n'a pas permis de disposer de l'ensemble des capacités de relevage sur le second semestre,

- Les crues exceptionnelles de l'Isère en fin d'année 2023 qui ont fait dysfonctionner les dispositifs de mesure des volumes surversés. A cet effet, des volumes aujourd'hui comptabilisés dans le bilan annuel pourraient être déclassés par la police de l'eau (DDT).

Le coefficient de collecte du réseau, rapport du volume admis à Aquapole sur ce volume augmenté des rejets des déversoirs d'orages principaux, s'établit à 96,3 % en 2023 (en prenant en compte les situations inhabituelles et la moyenne des 5 dernières années) : valeur conforme à la réglementation.

La demande de prise en compte des situations inhabituelles a été transmise au service de la Police de l'Eau.

BILAN DES ACTIVITÉS :

LE BILAN DE TRAITEMENT DES INTERVENTIONS : (SYNTHÈSE ET DÉTAIL DES INTERVENTIONS EN ANNEXE)

Les interventions curatives sont réalisées à la suite des demandes d'interventions enregistrées par le service d'accueil de la régie assainissement situé au 24 bis boulevard de la Chantourne à la Tronche ainsi que sur les cinq sites d'exploitation.

En 2023, 1 547 demandes d'interventions (hors astreinte) ont été enregistrées. Ce résultat est globalement stable d'une année sur l'autre : 2021 = 1 472 / 2022 = 1 386.

On peut noter que 30% de ces demandes d'interventions ne concernent pas la régie assainissement (interventions sur autres

ouvrages, domaine privé ...), 27% en 2022 soit une légère dégradation cette année. Néanmoins suite à un changement d'organisation, **90% de ces déplacements sans intervention sont réalisés avec un véhicule léger d'intervention rapide** en mono-opérateur ce qui permet d'éviter le déplacement de camion poids-lourd.

Remarque : Il est important de rappeler que les interventions qualifiées d'urgentes sont traitées dans 97% en moins de 3 heures conformément à l'objectif de la démarche qualité (100% des interventions non urgentes sont traitées en moins de 7 jours).



↗ Franck et Gregory dans le parc Jean Verlhac

TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS CHEZ LES USAGERS :

Cet indicateur réglementaire est défini de la manière suivante : « le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnité au millier d'habitants desservis ».

Années	Taux de débordement
2023	0,053
2022	0.031
2021	0.044
2020	0.033
2019	0.051
2018	0.044

En 2023, ce taux s'établit à 24/450 soit 0.053 soit une valeur en hausse par rapport à 2022 (0,031).

Les valeurs de ces dernières années fluctuent entre 0,03 et 0.05.

Ce taux est assez proportionnel à la pluviométrie observée chaque année.

Remarque : valeur proche de la moyenne nationale calculée en 2014 (0,04).

LES INTERVENTIONS COURANTES

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

Sur les interventions courantes du service exploitation réseau on peut noter les observations suivantes :

- Un niveau de curage préventif des réseaux en baisse conséquence qui s'explique par 2 raisons : une correction du mode de saisie au sein des services opérationnelles – une volonté de limiter le curage préventif non ciblée pour rechercher des marges de manœuvres pour internaliser d'autres activités comme le curage préventif des avaloirs du réseau pluvial. Ce taux de curage préventif reste cependant satisfaisant avec un taux à 11% (moyenne nationale de l'ordre de 9%).
- Un impact fort sur le taux de désobstruction qui reste très bon avec une valeur 2023 à 10,1% (9,1% en 2022, 11% en 2021, 24% en 2020, 33% en 2019) ce qui montre les efforts payants des équipes de la régie pour maintenir en bon état de fonctionnement les réseaux de collecte (Nombre de désobstructions sur réseaux publics / 100 km de réseaux).
- Une maîtrise des nettoyages des bâches de postes de relèvement permettant de garder de la disponibilité des agents pour le curage préventif.
- Une rapidité d'intervention en astreinte ou en heures ouvrées avec une intervention en moins de 3 heures 97% du temps.
- Une légère augmentation de l'activité d'inspection TV des réseaux autour de 1,5% du linéaire total dont 56% réalisés par nos propres équipes (43% en 2022).
- Une activité de maçonnerie en dessous des objectifs annuels du à de l'absentéisme dans le secteur concerné et un changement d'encadrement. Les chiffres 2024 devraient s'améliorer sur cette thématique.
- Une augmentation de l'activité sous-traitée de « nettoyage des avaloirs » mais qui reste bien en dessous des ambitions du service. Une partie de cette activité sera ré-internalisée en 2024.

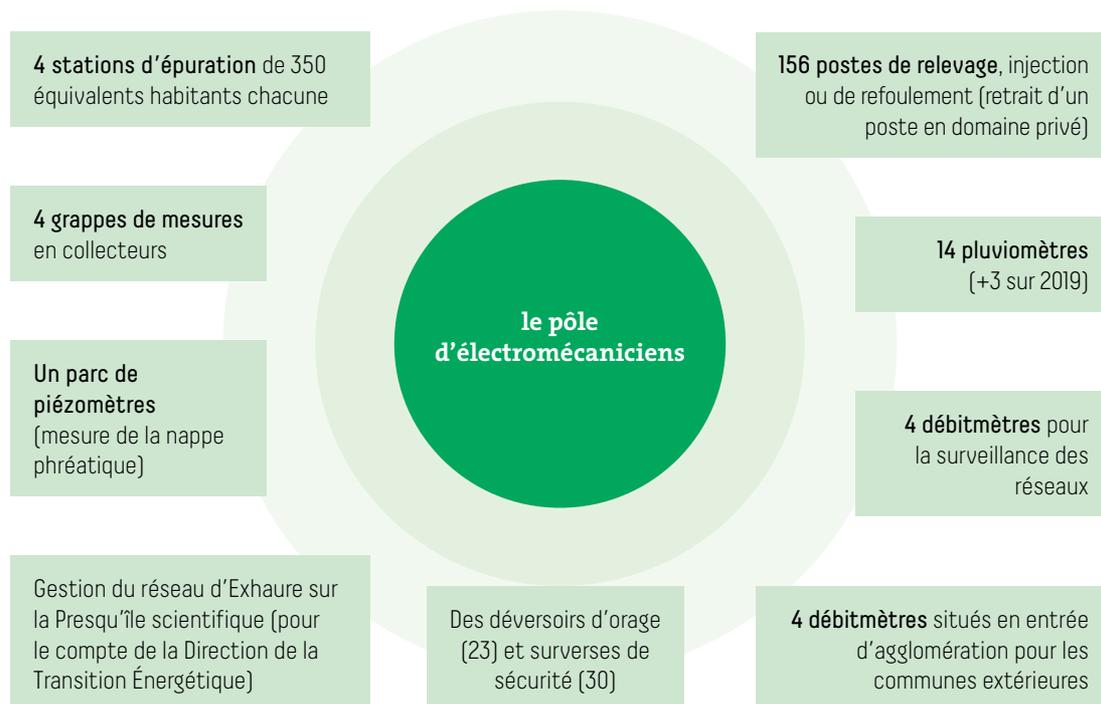
SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS (TABLEAU EN ANNEXE)

Chaque année, les services de la régie contrôlent les opérations réalisées par la maîtrise d'ouvrage externe, soit des travaux d'autres concessionnaires, de communes, d'autres services de la Métropole et les demandes et réalisations de branchements neufs.

En 2023, à l'exclusion des zones d'aménagement, des viabilisations de terrains constructibles et des extensions de réseaux et branchements dans le cadre du zonage assainissement, 482 branchements neufs ont été réalisés sur le territoire intercommunal dont aucun par le biais des marchés à bons de commande de la Métropole refacturés aux usagers : cela représente une augmentation de +33% par rapport à 222 après une augmentation de +12% l'année précédente.

L'ACTIVITÉ ÉLECTROMÉCANIQUE (TABLEAU STATIONS DE POMPAGE EN ANNEXE)

Le pôle d'électromécaniciens est chargé du suivi technique : En annexe, se trouve le tableau de suivi de l'ensemble des postes de relevage exploités.



Ce tableau de bord permet d'analyser le fonctionnement des postes et de repérer d'éventuelles usures ou dysfonctionnements selon les évolutions des temps de pompage, des volumes pompés ou bien des ratios de consommation électrique par mètre cube pompé. Le suivi régulier des techniciens de la régie a pour objectif d'anticiper les pannes et d'éviter les désagréments pour les usagers et les pollutions au milieu récepteur.

Depuis septembre 2020, les équipes d'exploitation travaillent à la mise en service opérationnelle d'un outil de gestion de la donnée qui permettra de simplifier le suivi quotidien du bon fonctionnement des ouvrages : cet outil est aujourd'hui opérationnel (Aquadvanced).

Refus de dégrillage 2023 :

Tous les dégrilleurs automatiques des stations sont fonctionnels et efficaces. Depuis 2012, le service de collecte et de traitement des déchets de la Métropole assure l'enlèvement et le traitement en incinération en fonction des types de refus.

Les données de l'année 2023 sont :

Grenoble Fontenay 2 : 2 bennes de 8 000 kg soit 16 tonnes (8 tonnes en 2022, 24 en 2021, 16 en 2020)

Saint Martin d'Hères - PERI : 1 benne de 2000 Kg (idem 2020, 2021 et 2022)

Total : 18 000 kg de refus de dégrillage pour 2023

Les améliorations technologiques du matériel de pompage expliquent cette évolution à la baisse puisque les équipes des régies ont supprimé des organes de dégrillage en amont de postes sensibles suite à modification des dispositifs de pompage.

On peut compléter ce chiffre par le tonnage de sable extrait des réseaux visitables :
86 tonnes en 2023 (133 tonnes en 2022, 163 tonnes en 2021).

La valeur 2023 est relativement faible et s'explique par un secteur concerné avec un taux d'absentéisme important et du renouvellement de personnel.

Ainsi que les matières extraites sur l'ensemble des réseaux non visitables :

994 tonnes en 2023 (1 149 tonnes en 2022 / 1 426 tonnes en 2021 / 1 095 tonnes en 2020 / 1 338 tonnes en 2019)

Au cours de l'année 2023, 279 interventions en astreinte ont été effectuées par le pôle électromécanique (après une diminution forte ces dernières années nous sommes arrivés sur une phase de stabilisation : 281 en 2022 alors que précédemment, -13% / 2021 // -4% / 2020).

Ces baisses successives s'expliquent par les efforts effectués par la régie pour filtrer les alarmes et les temporiser lorsqu'elles ne sont pas prioritaires.

Pour rappel également, en 2022, les secteurs d'astreinte électromécanique ont été réduits de 3 à 2 secteurs.

Depuis plusieurs années le nombre d'interventions en astreinte diminue régulièrement signe de l'amélioration du fonctionnement du parc de postes de relevage (renouvellement, travaux amélioratifs) et du processus de gestion des alarmes (temporisation aux heures ouvrées des alarmes non urgentes).

LE SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC SOUS GRENOBLE

Comme les années précédentes, quatre campagnes de relevés à l'aide de la sonde lumineuse ont été réalisées sur les 57 piézomètres par les équipes d'électromécaniciens en 2023 (février, mai, août et novembre).

Ces mesures permettent à un instant donné de connaître la profondeur de la nappe par rapport à un référentiel (N.G.F. : Niveau Général de France).

Les relevés successifs alimentent une base de données permettant une connaissance des variations du niveau du toit de la nappe phréatique sous Grenoble.

Certains collecteurs visitables du réseau unitaire grenoblois non étanches participent

de fait à la régulation du toit de la nappe. Cette situation génère, en contrepartie, une forte quantité d'eau claire parasite permanente (dilution des effluents) dans les réseaux.

La banque de données est enrichie par le suivi en temps réel (pas de temps de 90 minutes) de 6 piézomètres raccordés au système de télégestion. Ces informations permettent le calage de la modélisation de la nappe pour une meilleure connaissance du milieu hydraulique.

Depuis 2022, les données sont accessibles sur l'outil de gestion de la donnée Aquadvanced avec une visualisation cartographique des points de mesure.

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (TABLEAU EN ANNEXE)

La régie procède au traitement des demandes d'avis relatifs aux branchements d'assainissement prévus dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) effectuées par les communes ou la plateforme ADS de la Métropole.

La procédure mise en place comporte, outre l'émission de l'avis technique, la transmission au service d'urbanisme communal compétent de l'avis et du règlement intercommunal d'assainissement.

En 2023, la régie a émis 1 780 1 876 avis sur autorisations d'urbanisme transmises (Soit une baisse de 5% par rapport à 2022 après une baisse de 20% par rapport à 2021) qui se répartissent de la façon suivante :

- 793 avis sur permis de construire ;
- 749 avis sur déclarations de travaux ;
- 51 permis d'aménager ;
- 21 permis de démolir ;
- 166 avis sur certificats d'urbanisme.

L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX

En 2023, les prestataires ont réalisé l'auscultation télévisuelle de 14,5 km de réseaux (18km en 2022, 14,5 en 2021, 4 km en 2020 et 17 km en 2019).

Sur la même période, l'équipe de la régie assainissement a inspecté 18,7 km de réseaux (14,5km en 2022 / 19,1 en 2021 / 17,5km en 2020).

La capacité interne de la régie sur cette activité atteint un très bon niveau (57% de l'activité ITV), démontrant la bonne gestion des deniers publics.

Les objectifs du service à savoir :

- Réduire le pourcentage global d'inspection TV sur le territoire métropolitain (objectif non intégré à la démarche qualité de 1,5% du linéaire total des réseaux : 1,6% depuis 2020.)
- Augmenter la part réalisée par l'équipe régie par rapport à la sous-traitante : 41% en 2019 , 85% en 2020, 57% en 2021, 45% en 2022 et 57% en 2023.

...sont parfaitement remplis.

LES CAMPAGNES DE DÉRATISATION ET DÉMOUSTICATION

À titre préventif, deux campagnes annuelles sont programmées et réalisées par un prestataire en avril-mai et septembre-octobre.

Ces opérations consistent à suspendre au fil de l'eau des blocs raticides dans les regards d'accès aux réseaux.

23 800 regards ont ainsi été traités au cours des deux campagnes 2023 ce qui reste relativement stable d'une année sur l'autre.

Sur le plan curatif, les agents de la régie assainissement ont traités 556 demandes d'intervention, ce qui représente une forte diminution par rapport aux années précédentes. Cela correspond à une volonté de ne pas faire systématiquement une intervention curative suite à un appel d'usager car très souvent, la cause de la présence de rats n'est, d'une part, pas en lien avec l'activité du service et d'autre

part, l'efficacité d'opérations curatives non coordonnées n'est pas avérée.

Depuis 2019, viennent s'ajouter des campagnes de démoustication des avaloirs du réseau pluvial intercommunal. 2 à 3 campagnes sont réalisées chaque année sur l'ensemble des communes de plaine auxquelles s'ajoutent des interventions ponctuelles à la demande.

En 2022, le nombre d'interventions s'élève à 20 760 soit une baisse significative par rapport à 2022 qu'il conviendra de corriger en 2024 vu les enjeux sanitaires sur le territoire.

Toutefois, il est important de préciser que, sur un territoire urbain comme celui de la métropole de Grenoble, la présence des avaloirs sur un réseau d'eaux pluviales n'est responsable qu'à 4% de la prolifération des moustiques (Source EIRAD).

LES DÉPENSES DE SOUS TRAITANCE

En 2023 la régie assainissement a investi en matière d'entretien ou de renouvellement :

- 1 886 370 € HT pour des petits travaux de réparation ou de modification d'ouvrages (+16%),
- 233 703 € HT pour du matériel de métrologie et électromécanique (+100%),
- 256 300 € HT pour l'entretien des avaloirs du réseau pluvial, (+17% : quelques difficultés de gestion et pilotage du marché),
- 190 700 € HT pour la dératisation et la démoustication (+46% - forte hausse des tarifs et niveau de dératisation 2022 faible),
- 106 400 € HT pour les fontes de voirie et les produits de scellement (stable),
- 53 900 € HT en métallerie et serrurerie principalement sur les postes de relèvement (stable),
- 48 600 € HT en inspection télévisée sous-traitée (stable).

LA SÉCURITÉ

Le métier d'égoutier présente de nombreux risques notamment liés au travail en milieu confiné mais également en surface du fait des modifications des conditions de circulation en milieu urbain.

Afin d'assurer la sécurité de chacun de ses agents, la régie assainissement a mis en place de nombreuses actions qui se déclinent en différents thèmes :

- Le livret d'accueil avec les consignes de travail en sécurité
- Les habilitations (électriques, conduite de grues auxiliaires, CATEC ...)
- Les contrats d'entretien des appareils participant à la sécurité
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Les actions d'amélioration
- Les fiches de procédure
- Les formations
- Les exercices d'évacuation en milieu confiné
- Les Visites managériales de Sécurité mis en œuvre en 2020

Depuis cette année, la direction des régies a créé un poste d'animateur sécurité au sein des régies qui vient dynamiser la démarche en parallèle de l'organisation du management autour du chef de service qui a le titre d'assistant de prévention avec 5 relais d'assistants de prévention soit 1 par secteur.

Ces personnes se réunissent toutes les 6 à 8 semaines pour faire avancer les plans d'actions sécurité mis en œuvre.

En parallèle, chaque responsable de secteur organise une réunion mensuelle avec l'obligation de décliner un ¼ d'heure «sécurité» avec des sujets d'actualité ou une parole libre d'un agent qui a identifié dans le mois précédent une situation à risque («presqu'accident»).

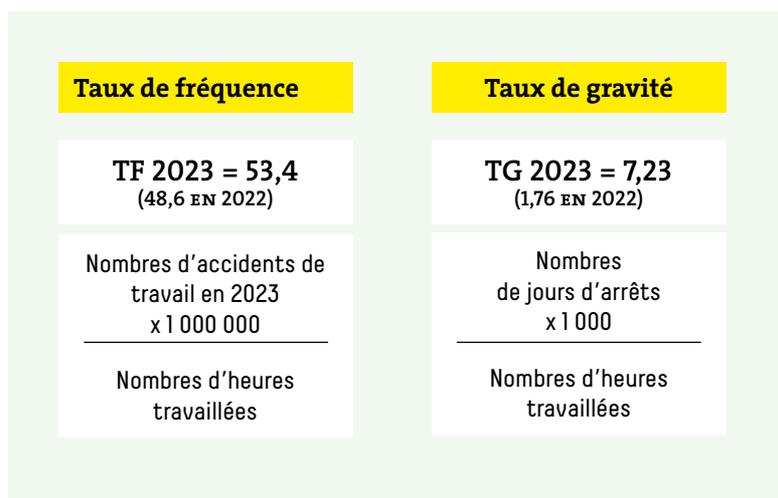
Enfin, avec l'assistance du service prévention sécurité, la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été engagée sur les différents métiers de la régie assainissement. Cette démarche associe les relais assistance prévention mais aussi des agents d'exploitation. Elle a été menée à son terme pour Aquapole en 2018 et s'est achevée à la fin d'année 2021 pour les autres métiers de la régie assainissement.

En 2023 a eu lieu le premier séminaire sécurité des régies regroupant la totalité des agents d'exploitation autour du thème des responsabilités engagés suite à un accident grave. Cet événement a connu un vif succès et sera reconduit en 2024.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL :

Au titre de 2023, 6 accidents du travail ont été recensés (pas d'accident de trajet) et tous ont concerné des agents d'exploitation : réseaux, électromécaniciens et usine de dépollution d'Aquapole (11 accidents en 2022).

Tous ces accidents ont été analysés pour identifier les pistes d'amélioration à apporter.



- Ces taux sont élevés et pas vraiment en cohérence avec l'ensemble des actions menés par la régie sur la thématique de la sécurité auprès des agents.
- Les efforts engagés doivent être maintenus et la mobilisation de l'encadrement et de l'ensemble des agents doit être totale pour qu'on puisse assurer l'ensemble de nos activités dans les meilleures conditions de sécurité possible pour nos agents et nos sous-traitants.



↗ Yohan, Quentin, et Lawrence sur le site de Fontenay |

PARTIE 4

Maîtrise des rejets non domestiques

Les effluents non domestiques sont issus des activités professionnelles notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale et certains établissements de soins. Sont notamment assimilées à ces eaux, les eaux issues des aires de lavages, les eaux de piscines collectives et les eaux claires telles que les eaux de pompage dans la nappe, les eaux de refroidissement ou de chauffage.

Conformément au Code de la santé publique (article L.1331-10), tout déversement d'eaux usées autres que domestique dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par Grenoble-Alpes Métropole pour les communes du territoire ou le maître d'ouvrage du système de collecte concerné pour les communes extérieures et raccordées à Aquapole. Le règlement du service public d'assainissement collectif de la Métropole grenobloise précise les conditions techniques et financières d'acceptation de ces rejets au chapitre 11.

LA RÉGLEMENTATION

LES AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

Grenoble Alpes Métropole instruit les demandes d'autorisation de déversements des établissements.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif, un arrêté, assorti le cas échéant d'une convention spéciale de déversement, est établi entre la Métropole et l'établissement afin de préciser les conditions d'acceptation techniques et financières de l'effluent.

En 2023, 115 établissements disposaient d'une autorisation et 24 étaient en cours de renouvellement ; sur l'ensemble, 50 sont recensés en autorisation spéciale.

Pour les autres établissements sans autorisation, ceux-ci sont passibles, au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, d'une amende de 10 000 €.

DES CONDITIONS DE FACTURATION PARTICULIÈRES

Les établissements en autorisation spéciale disposent d'une redevance particulière avec une formule de calcul spécifique comprenant les conditions suivantes :

- une formule de calcul du volume rejeté (coefficient de rejet) spécifique à chaque site prenant en compte la différence entre la

consommation en eau potable et le volume d'eau rejeté au réseau comme par exemple l'utilisation d'eau de nappe rejetée au réseau d'assainissement, ou le volume d'eau potable intégré dans les produits finis ;

- un coefficient de pollution, lié à la charge de pollution rejetée au réseau et par conséquent traitée par la station d'épuration Aquapole, qui est calculé en fonction des résultats de la surveillance effectuée sur les rejets des entreprises ;
- un coefficient de conformité, qui majore progressivement la redevance en cas de non-conformité des rejets ou de défauts administratifs répétés, qui peut entraîner, dans les cas les moins favorables, un doublement de la redevance au bout de 3 ans.

Afin d'appliquer ces coefficients particuliers sur la redevance assainissement, les entreprises en autorisation spéciale bénéficient d'une facturation distincte de la redevance assainissement et de leur facture en eau. Ces factures sont émises et recouvrées par la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes à partir des données transmises par les agents de la cellule rejets non domestiques de la régie assainissement.

En 2023 cette redevance s'est élevée à 3,4 millions d'euros HT (3,044 millions d'€ HT en 2022).

BILAN DES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS ASSIMILÉES DOMESTIQUES

Depuis le 1er janvier 2012, les activités professionnelles nécessitant une utilisation de l'eau assimilable à des fins domestiques ont un droit au raccordement. Il s'agit notamment des activités de commerce de détail, d'hébergement de personnes, de restauration, d'activités tertiaires ou relatives à l'hygiène ou à la santé (hors hôpitaux et assimilés).

Les conditions de raccordement des activités assimilées domestiques sont définies au

chapitre 10 du règlement du service public d'assainissement collectif. Tout établissement concerné doit respecter les prescriptions techniques particulières définies par Grenoble Alpes Métropole (notamment prétraitement adapté) et fait l'objet d'un engagement de rejet d'eaux usées assimilées domestiques.

En 2023, aucune entreprise n'a régularisé ce droit au raccordement.

LES AVIS ASSAINISSEMENT SUR DOSSIERS INDUSTRIELS

Grenoble-Alpes Métropole donne son avis lorsqu'elle est consultée sur les aspects réglementaires des demandes de permis de

construire déposées par des industriels : 68 avis ont été rendus en 2023 (contre 70 avis en 2022).

LES CHANTIERS DE RABATEMENT DE NAPPE PHRÉATIQUE

La Régie assainissement est en charge également du contrôle des déversements ponctuels des établissements ayant des rejets d'eau de rabattement de nappe phréatique.

Dans ce cadre, elle peut être amenée à établir des autorisations temporaires qui précisent notamment :

- les prescriptions techniques du rejet d'eau issu de rabattement ;
- les conditions de facturation de ces eaux de nappe rejetées dans les réseaux pour compenser leurs frais de collecte et de traitement par la station Aquapole.

En 2023, 28 chantiers de pompage (25 en 2022) ont été suivis dont 14 ont fait l'objet de conventions temporaires

de déversement au réseau d'assainissement public.

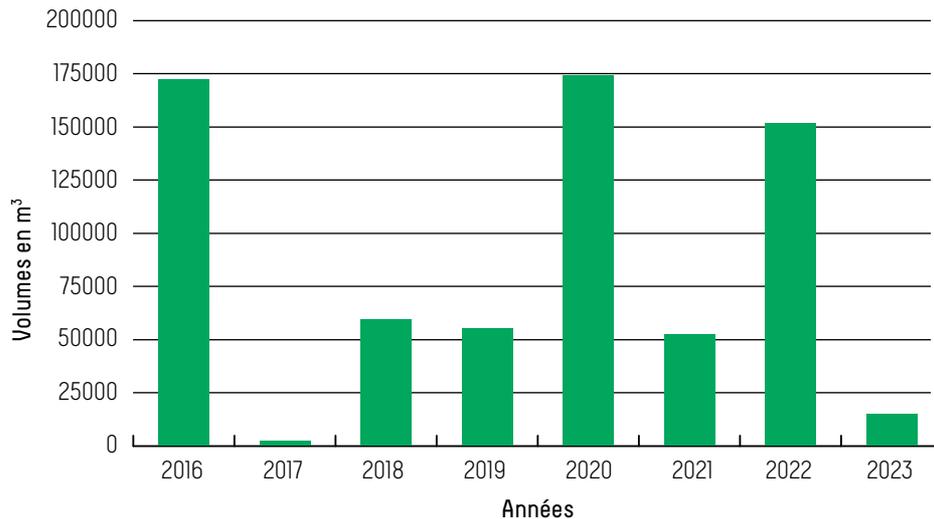
Un tarif différencié est appliqué aux chantiers de pompage autorisés, non conformes ou interdits. La somme perçue pour la participation des rejets temporaires dans le cadre de chantiers s'élève à 22 641,8 € HT en 2023 (le montant facturé par chantier variant de 436,72 € HT à 9903,9 € HT). Ce montant était de 160 517 € HT en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la tenue de deux chantiers (un à Grenoble et un à Corenc) ayant eu des rejets importants au

réseau unitaire en 2022.

L'admission de ces rejets d'eaux claires qui mobilisent indûment la capacité hydraulique des installations est réalisée à titre dérogatoire sous réserve de limitation des débits admis (de l'ordre de 100 m³/h).

La figure ci-dessous schématise l'évolution des volumes d'eaux de rabattement de nappe phréatique rejetés au réseau public unitaire (avec un volume de 15 942 m³ pour l'année 2023).

Évolution des volumes de rabattement de nappe rejetés au réseau unitaire



SUIVI DES POLLUTIONS AU NIVEAU DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Grenoble Alpes Métropole effectue un suivi des dysfonctionnements de réseaux liés aux rejets non domestiques, tels que :

- La présence d'hydrocarbures dans les réseaux collectant notamment les eaux pluviales ;
- Les rejets illicites de solvants, peinture et huile de coupe dans les réseaux ;
- L'obstruction de réseaux liée à la présence de graisses ou parfois de béton ;
- Les rejets d'eaux claires qui nuisent au fonctionnement des stations d'épuration.

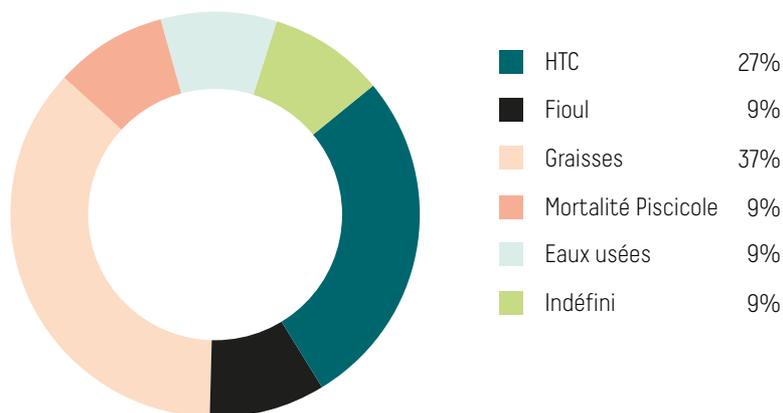
Peuvent également être traités par ce suivi de pollution, des rejets d'eaux usées au milieu naturel (en direct ou via les réseaux d'eaux pluviales) qui sont liés à des dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement ou à des branchements non conformes

mais aussi de déversement d'usagers domestiques.

En 2023, 11 pollutions ou dysfonctionnements ont fait l'objet d'un suivi particulier présentant les caractéristiques principales suivantes (16 pollutions recensées en 2022) :

- nature des réseaux : 42 % des pollutions concernaient les réseaux d'eaux usées et unitaires et 58 % ont été identifiées sur les réseaux d'eaux pluviales ou ruisseaux ;
- identification du pollueur : dans 18 % des cas, l'origine de la pollution a pu être identifiée ;
- nature des dysfonctionnements : dans 27 % des cas, il s'agissait d'une pollution aux hydrocarbures et dans 36 % des cas il s'agissait d'une pollution aux graisses.

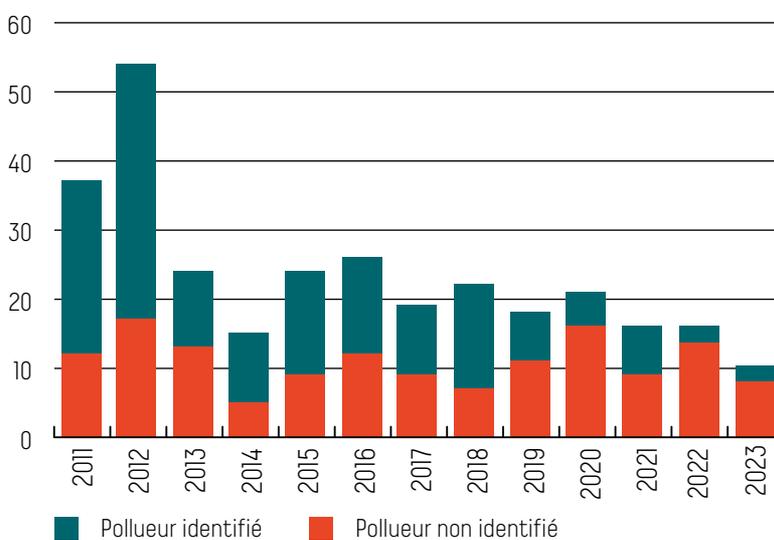
Répartition du nombre de pollutions par nature Année 2023



Les frais d'intervention afférents sont facturés aux pollueurs clairement identifiés : 905,94 € HT ont ainsi été refacturés pour les cas de pollution identifiée.

L'évolution du nombre d'interventions reste stable ces cinq dernières années comme le montre le graphique ci-dessous.

Evolution du nombre d'interventions pour pollution de 2011 à 2023



PARTIE 5

**L'unité de
traitement
des eaux usées
Aquapole**

LE PATRIMOINE

.....

Aquapole est la principale station d'épuration métropolitaine qui traite les eaux usées d'une grande partie des communes métropolitaine ainsi que 14 communes extérieures. Cette usine est située sur la commune du Fontanil-Fornillon. Ce traitement des eaux usées a pour but de les dépolluer suffisamment pour qu'elles n'altèrent pas la qualité du milieu naturel dans lequel elles sont rejetées : l'Isère. Les eaux usées arrivant en station sont traitées sous plusieurs façons et subissent une série de traitements avant leur rejet dans le milieu naturel.



Une visite guidée pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars



Nelly, dans le laboratoire



À à la queue leu leu...

LE FONCTIONNEMENT

Le pré-traitement

Cette étape englobe le dégrillage, le dessablage et le déshuilage.

Les eaux usées traversent une première grille qui permet d'éliminer les plus gros déchets : c'est le dégrillage.

Les sables et les graviers se déposent au fond de bassins conçus à cet effet et sont évacués : c'est le dessablage.

Les graisses remontent grâce à une injection d'air et sont collectées à la surface : c'est le déshuilage.

La décantation lamellaire

Cette étape permet par décantation des eaux la séparation des matières en suspension.



Le traitement biologique

Cette dernière étape consiste à faire consommer la pollution organique dissoute qui subsiste après décantation par des bactéries qui vont la transformer en pollution décantable pouvant être séparée de l'eau rejetée.

Depuis 2009, l'alimentation hydraulique des bassins biologiques C1 et C2 a été modifiée par mise en parallèle des deux batteries de bio-filtres. Depuis cette date, les Biofors C1 et C2 assurent tous deux uniquement le traitement biologique de la pollution carbonée.

En 2015, a été mise en service une nouvelle unité de traitement biologique par biofiltration de façon à traiter l'azote (biofiltres N). La station est dotée d'une capacité hydraulique nominale pour traiter par voie biologique 4 m³/s afin de répondre aux exigences de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU)

La filière des boues

Elle traite deux types de boues : les boues primaires issues de la décantation et les boues biologiques issues du décolmatage des unités des biofiltration.

Dans un premier temps, les boues sont concentrées en différentes étapes pour atteindre une teneur en matière sèche de 60 g/l de boues. Dans une seconde étape, les boues sont méthanisées dans les digesteurs ce qui permet d'en réduire le volume et de produire du biogaz qui sera par la suite valorisé. Enfin, les boues digérées sont déshydratées par centrifugation pour atteindre environ 270 g/l puis incinérées dans le four d'Aquapole.

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Afin de garantir la conformité réglementaire de l'unité de traitement, Aquapole doit répondre à 2 volets de conformité ainsi qu'au respect du non dépassement d'un certain nombre de jours de non-conformité. Les indicateurs de conformité sont les suivants :

La conformité en équipements des stations d'épuration

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la police de l'eau (DDT). Pour 2023, nous n'avons pas encore la déclaration de conformité mais le système y compris l'unité de traitement est bien déclarée conforme pour l'année 2023 (en équipements et conforme en performances) par la police de l'eau.

La conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la police de l'eau. En l'espèce, cet indicateur est calculé par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 22 décembre 2011 et l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015.



Dominique dans l'unité de biofiltration

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont exclus. La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque station d'épuration de capacité > 2 000 EH, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de jours conformes} \times 100}{\text{nombre de jours réalisés}}$$

Les indicateurs de la station de capacité > 2000 EH sont les suivants :

station d'épuration	Nombre de jours dans les limites de capacité de la station	Nombre de jours conformes	Nombre de jours non conformes	Conformité
Aquapole	360	354	6	98,3 %

LES FAITS MARQUANTS



Les pannes

L'année 2023 a été marquée par une panne sur une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (principal apport d'Aquapole). Ainsi, de juillet à décembre 2023, le poste fonctionnait à une seule vis, plus une pompe de secours. Réduisant globalement la capacité de pompage de 4 à 3 m³/s.

La pluviométrie a été importante (1 136 mm). Avec un retour au niveau de 2021 (1 145 mm), c'est près de 200 mm supplémentaires par rapport à 2022.

Cette forte pluviométrie a conduit à avoir un volume d'eau parasite plus important en entrée d'usine qu'en 2022. C'est 4 millions de m³ supplémentaires (+6 %).

D'un point de vue massique, avec la casse de la vis de Fontenay, il y a eu logiquement moins de charge en entrée de l'usine (-8%).

Les performances de la station sont conformes et supérieures jusqu'à 8 points par rapports à 2022 (cf détail en paragraphe 4) et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rédhitoire et le nombre de jours de non-conformité inférieur au seuil maximum (6 pour 25 autorisés).

L'audit de suivi

Un audit de suivi de sa certification qualité ISO 9001 et 14001 a eu lieu sur Aquapole en octobre 2023. Un point sensible seulement a été relevé par l'auditeur qui a pu constater l'amélioration de l'organisation et la démarche de réduction des consommations électriques du site.

La consommation électrique

La station épuration consomme environ 30 GWh d'électricité par an pour traiter les 75,6 millions de m³ d'eaux usées. Des actions ont été entreprises ces dernières années pour optimiser les coûts énergétiques (installation de variateurs sur les moteurs, comparaisons d'énergie consommées entre même machines, ...) et de nouveaux projets sont en réflexion pour optimiser l'aération sur l'unité de nitrification (25 % de la consommation totale de l'usine).

Face aux tensions mondiales sur la ressources en énergie, il a été mis en place en 2022, un plan sobriété énergétique en période hivernale. Pour autant, la hausse du coût de l'électricité a fait doubler la facture pour atteinte plus de 5,3 millions d'euros en 2023 (l'évolution de la consommation est disponible en annexe).

Les opérations classiques d'entretien et de maintenance sont décrites en annexe.

LES PERFORMANCES DE L'ANNÉE



La performance opérationnelle de l'usine d'Aquapole est évaluée par le prisme de nombreux indicateurs.

D'après les différents indicateurs de pollution utilisés, les rendements moyens (Annexe 02) sont :

- Le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 91,7 %, en hausse de 1,3 points par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen sur l'année pour la DBO5 est de 91,7 %, en hausse de 1,7 points par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen annuel pour la DCO est de 89 %, en hausse de 2 points par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen annuel pour NTK est de 81 %, en hausse de 5 points par rapport à l'année 2022.

Globalement, pour les paramètres confondus (MES, DBO5, DCO), l'efficacité d'épuration de la station entre les eaux brutes en entrée et les eaux rejetées à l'Isère est de l'ordre de 90,90 %

pour l'année 2023, en hausse de 2,5 points (88,4%) par rapport à 2022.

Le traitement des boues constitue également un indicateur de performance qui a permis une importante production du biogaz, une source d'énergie renouvelable contribuant à l'amélioration du bilan carbone du site. Cette production s'élève à plus de 3 142 262 Nm³ ; 3 998 236 Nm³ en 2022 (-21% par rapport à 2022)

En 2023, 1 780 809 Nm³ de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 19,3 GWh.

Cette performance se traduit également à travers le bilan net global établi sur le carbone rejeté de la station Aquapole. **3 800 tonnes eq CO2 de rejet ont été évitées.**

PARTIE 6

Le service public d'assainissement non collectif

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

Afin de se conformer à l'obligation réglementaire de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, le Conseil de communauté a créé un service public d'assainissement non collectif (SPANC) par délibération du 16 décembre 2005.

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement » (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs). Il est également appelé assainissement individuel ou autonome.

Les collectivités ont l'obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui consiste en :

- une vérification de la conception et de l'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées;
- un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres ;
- la délimitation, sur leur territoire, des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui peut prévoir l'interdiction de certaines filières d'assainissement non collectif dans les zones où ces dernières ne seraient pas adaptées.

LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nouveau règlement d'assainissement non collectif conforme aux évolutions réglementaires a été approuvé par le Conseil de communauté du 5 juillet 2013.



↑ Yohann sur une opération de contrôle d'assainissement non collectif



LA RÉGLEMENTATION ET LES MISSIONS DU SPANC

Deux arrêtés, pris en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, révisant la réglementation relative à l'assainissement non collectif sont parus au Journal officiel en 2012 modifiant ainsi les règles.

- L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 ;
- L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif remplaçant l'arrêté du 7 septembre 2009.

Ces arrêtés reposent sur trois principes : mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation, réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement et s'appuyer sur les ventes de logements pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU SPANC DE LA MÉTROPOLE

Pour les dispositifs d'assainissement neufs

- **Le contrôle de conception et d'implantation** : il consiste à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes de configuration de la parcelle et aux caractéristiques de l'habitation.
- **Le contrôle de bonne exécution** : il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués. Il doit être effectué avant remblaiement.

Pour les dispositifs d'assainissement existants

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement** :

Réalisé au minimum une fois tous les 10 ans par la Métropole, il constitue un état des lieux de l'existant. Il permet de repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, de vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle doit aussi permettre de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou d'autres nuisances.

- **Les diagnostics immobiliers lors des ventes** :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le vendeur d'un

bien immobilier non relié à un réseau d'assainissement collectif doit fournir à l'acquéreur un diagnostic du système d'assainissement individuel datant de moins de trois ans. Ce contrôle est effectué par le SPANC de la Métro. Il est facturé 150 € HT au propriétaire. Ce diagnostic détermine la conformité ou non de l'installation en place et, le cas échéant, précise les travaux à réaliser.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité (article L 271-4 du code de la construction).

Le règlement intercommunal d'assainissement non collectif ainsi que trois plaquettes d'information spécifiques sont disponibles auprès des services de la Métropole et sur son site Internet.



CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Métropole met à la disposition des usagers de l'agglomération un guide technique pour les accompagner dans le choix d'une filière et pour rappeler les bonnes pratiques. Pour le demander, contacter la Métropole au 04 76 59 59 59

LA GESTION FINANCIÈRE

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) et doit donc s'équilibrer en recettes et dépenses. Les charges du service sont essentiellement constituées de frais de personnel.

Les recettes du service comprennent :

- le contrôle de l'ANC neuf (facturation directe Métro) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement facturé sur la base des m³ d'eau potable consommée (perception via la facture d'eau émise par le facturier de l'eau). Par délibération du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2022, le montant des contrôles a été fixé forfaitairement de la façon suivante :
- coût du contrôle de conception-implantation : 150 € HT ;
- coût du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 € HT (300 € HT si les travaux ont été réalisés sans validation préalable du SPANC c'est-à-dire sans contrôle de conception – implantation préalable et 300 € HT si le contrôle est réalisé postérieurement aux travaux à l'initiative du SPANC qui n'aurait pas été prévenu de leur mise en œuvre) ;
- coût du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : 0,28 € HT par m³ d'eau potable consommée ;
- de façon à prendre en compte l'évolution réglementaire issue de la loi du Grenelle II, un tarif spécifique de 150 € HT a été instauré à compter du 1er janvier 2011. Ce forfait est acquitté par le propriétaire à l'occasion du contrôle des installations existantes réalisé dans le cadre d'une vente immobilière avec production d'un rapport de visite par la Métropole.

FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 2023

RECETTES	BP 2023	CA 2023
Facture contrôle d'installations neuves	6 000 €	5 700 €
Facture basée sur m ³ consommés	45 000 €	54 536 €
Factures lors d'une vente diagnostique obligatoire	5 000 €	4 800 €
RECETTES TOTALES	56 000 €	65 036 €

DEPENSES	CA 2023
Frais de personnel et charges adossées aux postes (deux postes de techniciens + un poste administratif)	106 200 €

LES AIDES FINANCIÈRES

Par délibération du 24 septembre 2021, la Métropole a adhéré au dispositif d'aide à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non-collectif mis en place par le Département de l'Isère. L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien financier à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif, afin d'accélérer la mise aux normes et d'améliorer la qualité des milieux récepteurs.

Les aides sont attribuées selon les critères suivants :

- installation ANC en communes rurales classées en zonage d'assainissement non collectif ;
- installation classée non conforme et présentant un risque sanitaire ou environnemental (selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux missions de contrôle des installations) ;
- fourniture d'une étude de conception à la parcelle.

L'aide attribuée correspond à 25% du montant TTC des travaux réalisés (hors étude), dans la limite de 3 600 €

par installation et de 80% d'aide publique globale. Le plafond peut être relevé à 10 000 € TTC maximum en cas de regroupement de 3 installations ou plus.

Les travaux s'inscrivent dans un programme coordonné piloté par le SPANC qui assure l'instruction, le suivi administratif et le mandatement des aides auprès des particuliers.

En 2023, sur les 44 opérations de réhabilitation d'assainissement non collectif, 22 ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation.

LES PERSPECTIVES 2024

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes.
- Poursuite des programmes d'aide à la réhabilitation.
- Campagnes de relance des usagers possédant des installations d'assainissement non collectif qui auraient dû faire l'objet d'une remise en conformité suite à une vente.
- Poursuite du travail inter-service sur les thématiques liées aux enjeux des installations d'assainissement non collectif vis-à-vis de la protection de la ressource et des risques naturels (cas des parcelles soumises à un risque naturel interdisant toute infiltration).

PARTIE 7

**LES
INVESTISSEMENTS
ET TRAVAUX**

LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la Métropole atteint plus de 2000 km de conduites et plus de 150 000 branchements. La régie assainissement de la métropole a pour objectif de renouveler chaque année 1% du réseau. Ces opérations sont majoritairement mutualisées avec les besoins de renouvellement du réseau d'eau potable.



↑ Vizille 2022

LES CHANTIERS D'AQUAPOLE

La station d'épuration d'Aquapole est l'exutoire où est traitée la quasi-totalité des eaux usées collectées sur le territoire avant leur rejet au milieu naturel. Aquapole traite les eaux pluviales qui sont collectées dans les 354 kms de réseaux unitaires (collecteur unique qui recueille à la fois les eaux usées et eaux pluviales). Suite aux conclusions de l'actualisation du schéma directeur assainissement, Grenoble Alpes Métropole programme des travaux d'amélioration de la capacité et des performances de traitement des eaux par temps de pluie. Une unité de réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement (graisses, matières de vidanges des fosses septiques, lixiviats ...) sera également créée sur le site. La finalité du projet est non seulement d'améliorer le traitement des sous-produits internes à Aquapole, mais aussi ceux générés sur le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole et à l'échelle extra métropolitaine dans une ambition de secours. Ce projet permettra à Grenoble-Alpes Métropole de proposer une offre de traitement de certains sous-produits qui n'en bénéficie pas à ce jour sur l'agglomération, en particulier les graisses ménagères.

Avec l'agrandissement et la modernisation de

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAU PLUVIALE

L'eau de pluie est une ressource précieuse qu'il est essentiel de préserver. La gestion des eaux pluviales à la parcelle a un impact direct sur la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau, réduit le risque inondation, crée des îlots de fraîcheur, etc. C'est pourquoi les pratiques d'ingénierie passées qui raccordaient des surfaces imperméables au réseau d'assainissement sont révolues. Conformément à la doctrine nationale et évolutions des règles de l'art, La Métropole incite tout usager à gérer les eaux pluviales sur son terrain et engage désormais des programmes de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées ou d'eau pluviale afin de soulager sa station d'épuration, et mieux respecter le cycle naturel de l'eau.

la plus importante usine de dépollution des eaux usées de l'agglomération, la collectivité souhaite utiliser cette infrastructure pour informer et former le public sur les différentes étapes de traitement des eaux usées et sur la gestion du cycle urbain de l'eau en général. Grenoble-Alpes Métropole a décidé de mettre en place un parcours pédagogique dans l'usine d'épuration pourvue d'espaces d'accueil spécifiques pour recevoir le public, en particulier les scolaires. Il s'agit de leur faire comprendre le fonctionnement de l'usine et son rôle dans le cycle de l'eau, mais aussi de les sensibiliser au bon usage de l'eau et de les impliquer dans une démarche de prévention (comme cela se fait pour les déchets et beaucoup moins sur l'eau). L'ambition est de capter l'attention des enfants et d'éveiller leur curiosité, de faire passer des messages responsabilisants mais pas culpabilisants.

L'objectif final du parcours pédagogique est donc d'inciter le public (petits et grands) à avoir un comportement « éco-citoyen » en leur expliquant les traitements de l'eau et les conséquences sur l'environnement lorsque certains déchets (solides et liquides) sont évacués dans le réseau d'assainissement.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

Outre le programme d'investissements issus du schéma directeur assainissement à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement, de restructuration des ouvrages assainissement est issue principalement des demandes du service exploitation assainissement, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier eau potable et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...)).

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l'année	78	69	67	74	70
Nombre d'opération de travaux réceptionnées assainissement dans l'année	61	39	42	47	42
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	39	19	23	28	26
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	41	13	20	21	15

LE BILAN DES TRAVAUX

La Métropole fixe un objectif de renouvellement de 1% du linéaire total de son patrimoine assainissement. Cette année, la régie assainissement a été en mesure de réaliser un taux de 0,71% pour les réseaux eaux usées et unitaires. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,82% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance en 2021 » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2023, sur la base de 1 425 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,48 % soit environ 2 000 km de réseaux renouvelés, sur 425 000 km de réseaux de collecte (extrapolation à partir des données disponibles). Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif des services de plus de 100 000 habitants est de

0,42%. En 2020, sur la base de 1 303 observations (non égales à zéro), cet indicateur est estimé au niveau national à hauteur de 0,46 %. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif des services de plus de 100 000 habitants est de 0,44%. Selon le rapport SISPEA, le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est un peu plus faible que celui évalué pour l'eau potable (qui est de 0,65%), ce qui peut être expliqué par le fait que l'âge moyen des canalisations d'assainissement est plus faible que celui des canalisations d'eau potable. Le taux de renouvellement en assainissement collectif devrait cependant augmenter à long terme puisque la durée de vie des canalisations d'eaux usées est moins longue que pour les canalisations d'eau potable (selon guide ASTEE et une étude de l'INRAE).

La programmation d'études et de travaux de la régie assainissement de Grenoble-Alpes Métropole est restée affectée par le contexte de relance économique post-Covid 19 et le contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine qui a engendré des hausses des prix de l'énergie, des matériaux et des fournitures aboutissant à des demandes indemnitaires des entreprises de travaux. Conjugée à une forte activité en travaux réseaux dans le Sud Isère, des difficultés et des tensions sur la disponibilité des équipes

des bureaux d'études et de travaux ont pu occasionner des interruptions ou prolongations des études et des chantiers. Grenoble-Alpes Métropole a délibéré le 24 novembre 2023 pour les protocoles transactionnels d'indemnisation d'imprévision sur les accords-cadres à bons de commande des régies eau potable et assainissement avec un pourcentage indemnisation accordée de 5,8% soit un total de 738.332 € HT pour 6 marchés.

		2019	2020	2021	2022	2023
EAUX USEES et UNITAIRES	ml	14 853	9 207	9 087	10 160	9 090
	tx renouvelé	1,17%	0,72%	0,71%	0,80%	0,71%
DONT UNITAIRE	ml	2 413	4 645	3 822	2 177	3 283
	tx renouvelé	0,68%	1,31%	1,08%	0,61%	0,93%
DONT EAUX USEES	ml	12 440	4 562	5 265	7 983	5 807
	tx renouvelé	1,35%	0,50%	0,57%	0,87%	0,63%
EAUX PLUVIALES SEULES	ml	4 650	4 275	2 896	4 338	4 946
	tx renouvelé	0,58%	0,54%	0,36%	0,54%	0,62%
EAUX PLUVIALES ET UNITAIRE	ml	7 063	8 920	6 718	6 515	8 229
	tx renouvelé	0,61%	0,77%	0,58%	0,57%	0,71%
EAUX USEES-UNITAIRES-PLUVIALES	ml	19 503	13 482	11 983	14 498	14 036
	tx renouvelé	0,94%	0,65%	0,58%	0,70%	0,68%
		2015-2019	2016-2020	2017-2021	2018-2022	2019-2023
Taux de renouvellement sur 5 ans EAUX USEES et UNITAIRES	%	1,19	1,05	0,89	0,84	0,82
Taux de renouvellement sur 5 ans EAUX PLUVIALES SEULES	%	0,50	0,52	0,45	0,50	0,53
Taux de renouvellement sur 5 ans EAUX USEES-UNITAIRES-PLUVIALES	%	0,92	0,84	0,72	0,71	0,71
		2019	2020	2021	2022	2023
Nb de branchements assainissement	Nb	801	476	557	421	407
Nb ouvrages assainissement ¹	nb	132	64	48	30	4
Nb branchements eau pluviale	nb	554	458	268	221	251
Nb ouvrages eaux pluviales ¹	nb	86	62	35	46	25

¹: ouvrage de traitement (unité d'épuration) / de prétraitement (dessableur, dégrilleur...), de pompage, de répartition (hors regard standard) / regard particulier (vannage ...), de déversement/surverse, chambre avec dispositif de contrôle des volumes ou des débits, chambre avec dispositif de mesure de la qualité de l'effluent, ouvrage de stockage / rétention (bassin, vanne rétention, barrage ...), ouvrage d'infiltration (noue, tranchées drainantes, puisard ...), ouvrage de rejet, ouvrage spécial d'entrée / sortie de réseau dans fossé ou ruisseau.

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

CONSTITUTION D'UNE DIRECTION « ETUDES ET TRAVAUX »

Par délibération du 07 avril 2023, la Métropole a décidé d'intégrer en régie les activités d'études et des outils de gestion patrimoniales exercées par la SPL Eaux de Grenoble-Alpes (EDGA) sur son territoire. Un travail a été engagé avec l'ensemble des personnels concernés par cette intégration au travers d'entretiens individuels et de groupes de travail mixtes associant les services du département de l'eau et ceux de la SPL Eaux de Grenoble Alpes. Les réflexions ont conduit à interroger l'organisation actuelle du Département de l'Eau dans sa globalité et en particulier le service Etudes, Planifications,

Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST). L'analyse des missions et activités du pôle Etudes et Prospectives de la SPL EDGA qui était composé de 8 salariés, a abouti à identifier des opportunités de synergies et complémentarités avec celles du service mutualisé Etudes, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux des régies eau et assainissement. La proposition de regrouper les activités et missions de connaissance, d'ingénierie, de prospective, de projets et de travaux au sein d'une direction des régies eau et assainissement composé d'un total de 35 agents a été adoptée.

LES PRINCIPAUX ENJEUX RECHERCHÉS CONSISTENT À :

- agréger au sein du service « ingénierie et travaux », les activités de programmation et de conduites d'opérations travaux eau potable et assainissement eaux usées et eaux pluviales du service EPGPST avec les activités complémentaires de maîtrise d'œuvre pour le gros entretien et renouvellement et d'ingénierie d'exploitation du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA qui complètent, élargissent et renforcent la mise en œuvre des investissements sur les infrastructures eau et assainissement.
- fusionner au sein du service « Expertises Métiers et Analyses Patrimoniales », les activités géomatique, modélisation, accompagnement foncier, modélisation et gestion patrimoniale de l'unité « Expertise patrimoniale et supports techniques métiers eau et assainissement » du service EPGPST avec les activités complémentaires de topographie et celles similaires de cartographie/SIG du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA.

ÉLABORATION D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE ET CAHIER DE PRESCRIPTIONS RÉCOLEMENT POUR L'ACQUISITION DES DONNÉES DE TRAVAUX ET LEUR RESTITUTION

L'unité SIG eau et assainissement de la Métropole a établi un document visant à informer et rappeler à toute entreprise titulaire d'un marché de travaux impactant des patrimoines d'eau, d'incendie et/ou d'assainissement et à tout Maître d'Œuvre chargé du contrôle de l'exécution pleine et parfaitement achevée desdits travaux, les éléments à collecter à l'avancement du chantier, conformément aux règles de l'art et aux attendus des régies eau potable et assainissement aux fins de l'élaboration et consolidation du récolement final et du Dossier de Récolement des Ouvrages Exécutés (DROE). Le document pose les prescriptions quant au levé topographique surfacique et souterrain des ouvrages exécutés en vue de leur récolement, à la collecte (ou relevé) des données descriptives exhaustives des ouvrages exécutés, au traitement de ces levés et données de relevé aux fins de l'élaboration du DROE, à la constitution du DROE aux formats et structures requises. Ce Cahier de prescriptions est le reflet des attendus des régies eau et assainissement.

PARTIE 8

Tarification, facturation et gestion financière

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN HAUSSE

LES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Tous les usagers raccordés ou raccordables sont assujettis aux redevances assainissement. Cependant, pour les usagers non-domestiques de l'eau, des conventions de déversement avec contrôle qualitatif des effluents sont passées avec certains établissements industriels afin d'encadrer la gestion technique et financière de ces rejets qui doivent faire l'objet d'une autorisation réglementaire.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal adopté en 2012, la signature de ces conventions, lors de la délivrance de l'arrêté d'autorisation de rejet, permet l'application d'une tarification adaptée à la quantité et à la qualité des effluents déversés par l'établissement.

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN HAUSSE DU FAIT DE LA CONJONCTURE

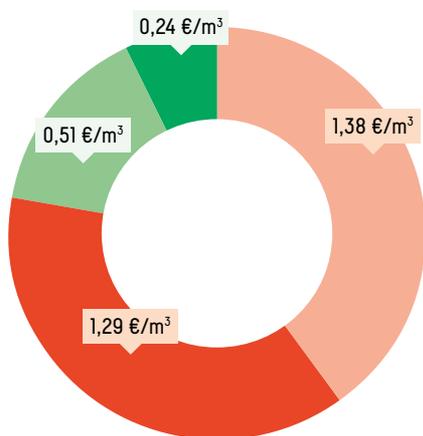
Après le choix de la stabilité depuis 2019, le tarif de la redevance assainissement collectif augmente en 2024. L'activité de la régie assainissement a pu faire face à une année d'inflation, mais a subi de plein fouet l'augmentation des coûts de l'électricité, dont elle est une importante consommatrice sur la station d'épuration Aquapole. Afin de ne pas réduire outre mesure sa bonne capacité d'autofinancement pour les années à venir et d'assurer des investissements importants dont les coûts ont augmenté en moyenne de 25 %, le conseil métropolitain du 22 décembre 2023 a décidé une évolution de 3,75 % (moyenne de l'inflation réelle 2023 et de l'inflation prévisionnelle 2024 du Projet de Loi

de finances) sur la partie proportionnelle de la redevance assainissement, la part fixe restant inchangée.

Le montant de la part proportionnelle de la redevance assainissement est donc de 1,2272 €/HT/m³ pour 2024 contre 1,1829€ HT/m³ depuis 2019.

Deux modèles de la facture d'assainissement d'un usager d'une commune membre de la Métropole faisant apparaître le coût des redevances métropolitaines d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2023 et au 1er janvier 2024 sont présentes en annexe.

LE PRIX MOYEN DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024 120M³ TTC



Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement sera de 410,34 €/m³ TTC. Le coût unitaire pour une consommation de 120 m³ est de 3,42 € TTC. En comparaison, la facture annuelle d'un ménage de 4 personnes dans une collectivité de plus de 100 000 habitants était de 488,4 € en 2021 (source SISPEA : rapport annuel de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement se basant sur les données de 2021).

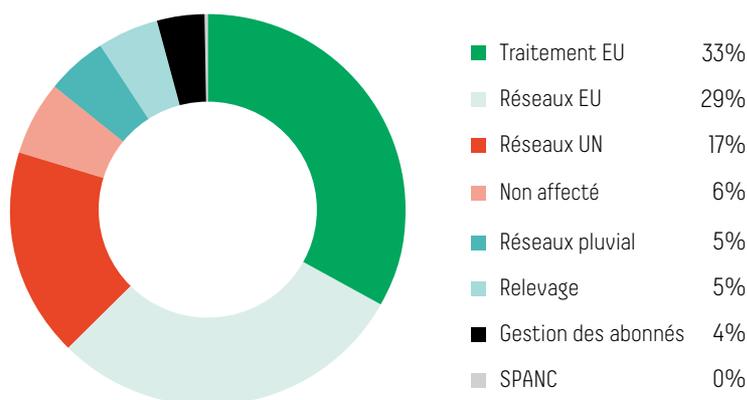
Une facture type 2024 eau et assainissement est présentée en annexe au présent rapport.

■ Part Assainissement HT 120m³ ■ Prix moyen AEP* HT 120m³ ■ Part AERMC* HT ■ Part TVA

*Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Rapport « panorama des services et de leurs performances » données 2016 publié en septembre 2019.

...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie assainissement permet de décliner le budget 2022 par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



Financement du traitement des eaux usées (EU)

Le tiers des dépenses sont affectées au traitement des eaux usées. Elles comprennent une forte part des dépenses à caractère général du budget et celles relevant de la station d'épuration Aquapole dont les dépenses d'exploitation ont fortement augmenté en 2021 du fait de la rénovation des armoires électriques du site et de la sécurisation du système de sécurité incendie.

Financement des réseaux d'assainissement

Cette section finance l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux usées, à savoir les charges d'exploitation en hausse de 11 % par rapport à 2020, et les travaux, fortement pénalisés en 2021 du fait de la crise sanitaire, comme en 2020. En 2021, le taux de renouvellement des réseaux est de 0,72 %, stable par rapport à 2020 (0,73 %).

Financement des réseaux unitaires

Troisième poste de dépenses, le financement des réseaux unitaires a lui aussi été affecté par les effets de la crise sanitaire.

Financement des réseaux d'eaux pluviales

Cette part de financement concerne les frais de structure et de personnel relatifs aux réseaux d'eaux pluviales, les dépenses d'investissement figurent au budget général.

Autres postes de dépense

5 % des dépenses concernent les systèmes de relevage des effluents.

4 % relèvent de la gestion des abonnés

6 % des dépenses sont non affectées et feront l'objet d'une répartition plus fine.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La hausse plus conséquente des dépenses de fonctionnement que celle des recettes de fonctionnement conduit à une diminution de l'épargne de gestion de 1,8 M€ pour atteindre 15,73 M€.

Cependant, en l'absence de remboursements anticipés d'emprunt sur 2023 contrairement à 2022 de 3 M€, l'épargne nette est en hausse de 1,7 M€. Les 11,7 M€ d'épargne nette permettent d'autofinancer 82,2 % des dépenses d'équipement 2023.



En millions d'euros	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	37,18	36,09	38,24
Dépenses d'exploitation	19,66	26,38	22,50
EPARGNE DE GESTION	17,52	9,71	15,73
Solde des opérations financières et provisions	-0,79	-0,86	-0,67
EPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT)	16,73	8,85	15,06
Remboursement du capital de la dette et des avances	6,74	3,61	3,36
EPARGNE NETTE	9,99	5,24	11,70

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne nette permet d'autofinancer la majeure partie des dépenses d'équipement.

En 2023, la Régie assainissement a perçu 691 k€ de subventions de l'agence de l'Eau, principalement pour des projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.

En millions d'euros	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	13,9	20,5	14,2
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10,5	5,7	12,5
Épargne nette	10	5,2	11,7
Cessions d'immobilisations	0	0	0,1
Subventions	0,5	0,5	0,7
Autres recettes de l'exercice	0	0	0
EMPRUNT	0	0	0

Comme en 2022, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

L'ENCOURS DE DETTE EN BAISSÉ

En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continu de baisser de 3,4 M€ en 2023. Il s'établit à 26,7 M€ en 2023 contre 30,1 M€ en 2022.

Depuis 2015, le taux moyen a bénéficié de taux monétaires très bas.

Depuis juillet 2022 et les décisions de hausses de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en hausse à 3,8 % au 31 décembre 2023 contre 2,25 % au 31 décembre 2022.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 10 mois, à 8 ans et 9 mois.

Dexia Crédit Local et la Caisse d'Épargne représentent plus de 54 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.

La répartition de la dette se décompose de la manière suivante (couvertures comprises) :

- Taux fixes (ou fixés par swap) : 44 %
- Taux variables : 56 %, dont la part sur Livret A représente 28,5 % de cet encours.

Hors couvertures, cette répartition aurait été la suivante :

- Taux fixes : 29,8 %
- Taux variables : 70,2 %

L'encours présente un niveau acceptable de sécurisation.

Sur les 44 % de dette à taux fixes, la dette sécurisée par swaps représente 14,2 % de l'encours.

Au 31 décembre 2023, la dette de la régie Assainissement est intégralement en risque 1A (risque le plus faible selon la charte Gissler).

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2023 est de 1,78 années contre 1,8 années en 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette (en M€)	59,5	55,1	50,65	45,85	41,32	36,8	30,1	26,7
Épargne brute (en M€)	10,76	18,86	16,13	14,60	17,04	18,5	16,73	15,06
Durée d'extinction de la dette (en années)	5,5	2,9	3,1	3,1	2,4	2	1,8	1,78

LE TAUX D'IMPAYÉS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le taux d'impayés net est en légère hausse par rapport à 2022.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayé net	1,65	1,4	1,5	1,71
Taux d'impayé brut	3,02	2,5	2,7	2,68

PARTIE 9

Gouvernance

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie de l'assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs,
- le vote du budget,
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation,
- les marchés de travaux et de services,
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement, commun à celui de la régie de l'eau potable.

Le Conseil métropolitain a voté 16 délibérations dédiées à la compétence assainissement en 2023.

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collègues (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collègue ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation,
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs,

Il y a eu 6 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 AVRIL 2023	
IDL221019	Evolutions du dispositif d'accès social à l'eau de Grenoble-Alpes Métropole
IDL220950	Marché d'élimination des boues produites par l'usine Aquapole de traitement des eaux usées dont l'exploitation de l'unité d'incinération et ses ouvrages annexes - marché n°2019-271
IDL220289	Convention de financement par voie d'offre de concours des demandes d'extension de réseaux en bordure de zonage assainissement collectif
IDL230123	Accords-cadres à bons de commande de travaux sur ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble-Alpes Métropole regroupées en secteurs géographiques : Autorisation donnée au Président de signer les avenants
IDL230124	Accords-cadres à bons de commande de fournitures de fontes de voirie, de produits de scellement et d'enrobés à froid sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole : Autorisation donnée au Président de signer les avenants
IDL230125	Accords-cadres à bons de commande de prestations de curage des réseaux, vidange et nettoyage des ouvrages de l'usine de traitement des eaux usées du site Aquapole : autorisation donnée au président de signer l'avenant
CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 MAI 2023	
IDL230286	Modification de tarifs relatifs au traitement des vidanges de bacs à graisse
CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 NOVEMBRE 2023	
IDL230807	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SYMBHI pour la réalisation de travaux de confortement d'une berge en rive gauche de la Romanche visant à éviter la rupture d'un collecteur d'eaux usées
IDL230587	Protocoles transactionnels d'indemnisation d'imprévision sur les accords-cadres à bons de commande des régies eau potable et assainissement n°2020-622 à 627: autorisation donnée au Président de signer les protocoles
IDL230627	Travaux de réhabilitation du collecteur des rues Blanchard et Marchand sur la commune de Grenoble : autorisation donnée au Président de signer le protocole transactionnel
CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 DECEMBRE 2023	
IDL230857	Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230858	Tarifs de la Redevance Assainissement Collectif applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230859	Tarifs de la Redevance Assainissement Non Collectif applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230860	Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230903	Reprise en régie de la production de l'eau potable : autorisation donnée au Président de signer les avenants de substitution des contrats
IDL230814	Convention pour l'exploitation du poste de crue de la Chantourne à La Tronche par Grenoble-Alpes Métropole pour le compte du SYMBHI
IDL230900	Accord-cadre à bons de commande de curage des réseaux, vidange et nettoyages des ouvrages de l'usine de traitement des eaux usées Aquapole : autorisation donnée au Président de signer le marché
IDL230901	Accords-cadres à bons de commande de fourniture de polymères pour l'usine de traitement des eaux usées Aquapole - Autorisation donnée au Président de signer
IDL230962	Convention pour l'exploitation des postes de relevage des eaux pluviales des stations du Rondeau par Grenoble-Alpes Métropole pour le compte de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

PARTIE 10

Les annexes

ANNEXES

Sommaire

56 Annexes Générales

- 56 Indicateurs réglementaires du RPQS
- 57 Communes raccordées à Aquapole et autres stations d'épuration

58 L'exploitation des réseaux

- 58 Les déversoirs d'orages
- 59 Les demandes d'intervention
- 60 Les interventions courantes du service d'exploitation
- 61 Suivi des branchements neufs
- 62 Les stations de pompage
- 65 Les instructions de permis de construire
- 66 Principes généraux de fonctionnement
- 67 Bilan annuel de pluviométrie

69 Annexes Aquapoles

- 69 Chaîne de traitement
- 70 Les indicateurs de pollution
- 72 Le traitement des boues
- 73 La production de biogaz
- 74 Les normes de rejets et les contrôles
- 75 Répartition des émissions de CO₂ par poste en 2023
- 77 Les principales opérations d'entretien et de renouvellement
- 78 Le programme d'amélioration en 2024

79 Les indicateurs techniques du SPANC

- 79 Le nombre d'habitations desservies
- 80 Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

81 Travaux et investissements

- 81 Le bilan des opérations
- 88 Le prévisionnel des opérations 2024

103 Tarification, facturation et gestion financière de la régie assainissement

- 103 Bilan des marchés publics
 - 105 Coût des redevances métropolitaines 2023 et 2024
 - 107 Factures type
-

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Exploitation des réseaux		2020	2021	2022	2023
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel		100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	56,03	56,27	93	999393
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,05%	0,89%	0,84%	0,82%
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	9,7	1,6	2,6	3,1
Traitement des eaux usées					
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	96,9%	96,1%	97,2%	98,3%
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
La qualité de service aux abonnés					
P258.1	Taux de réclamations	0,12%	0,38%	0,6%	0,8%
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95%	95%	95%	95%
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,033	0,044	0,031	0,053
Assainissement Non Collectif					
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	44%	33%	32%	46%
Finances					
P207.0	Montant des actions de solidarité	223K€	220K€	222K€	234K€
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,4	2	1,80	1,78
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,65%	1,4%	1,5%	1,71%

COMMUNES RACCORDÉES À AQUAPOLE ET AUTRES STATIONS D'ÉPURATION

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (60) ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION	1990	1999	DERNIER RECENSEMENT
BRESSON (METRO)	756	738	664
BRIE ET ANGONNES (METRO)	1623	1828	2533
CHAMP SUR DRAC (METRO)	3360	3262	3255
CHAMPAGNIER (METRO)	902	961	1306
CLAIX (METRO)	7181	7389	7827
CORENC (METRO)	3457	3842	4101
DOMENE (METRO)	5801	6413	6670
ECHIROLLES (METRO)	34646	32752	36970
EYBENS (METRO)	8586	9473	10112
FONTAINE (METRO)	23089	23142	23049
LE FONTANIL- CORNILLON (METRO)	2079	2454	3404
GIERES (METRO)	4990	6131	7140
GRENOBLE (METRO)	153973	151847	158240
LE GUA (METRO)	1508	1716	1794
HERBEYS (METRO)	1188	1168	1370
JARRIE (METRO)	3819	4010	3797
MEYLAN (METRO)	17938	18718	18221
MIRIBEL LANCHÂTRE (METRO)	218	254	454
MONTCHABOUD (METRO)	297	335	337
MURIANETTE (METRO)	542	617	859
NOTRE DAME DE MESSAGE (METRO)	1297	1203	1121
NOYAREY (METRO)	2256	2103	2242

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (60) ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION	1990	1999	DERNIER RECENSEMENT
POISAT (METRO)	2 147	2 079	2120
PONT DE CLAIX (METRO)	11 980	11 610	10879
ST EGREVE (METRO)	15 891	15 517	16015
ST GEORGES DE COMMIERS (METRO)	1683	1886	2592
ST MARTIN D'HERES (METRO)	34 501	35 693	38188
ST MARTIN LE VINOUX (METRO)	5 139	5 187	5851
ST PAUL DE VARCES (METRO)	1534	1845	2235
ST PIERRE DE MESSAGE (METRO)	660	674	784
LE SAPPEY EN CHARTREUSE (METRO)	763	941	1133
SASSENAGE (METRO)	10 097	9726	11339
SEYSSINET PARISSET (METRO)	13 292	13 070	11792
SEYSSINS (METRO)	7758	6844	7907
LA TRONCHE (METRO)	6 670	6452	6559
VARCES ALLIERES ET RISSET (METRO)	6 383	5 342	8329
VAULNAVEYS LE BAS (METRO)	867	1 075	1341
VAULNAVEYS LE HAUT (METRO)	2 674	3 098	3983
Notre Dame de Commiers	518	536	543
Quaix en Chartreuse	918	900	901
Saint Barthélémy de Séchilienne	484	439	428
Séchilienne	986	1038	1043
VENON (METRO)	552	677	767
VEUREY VOROIZE (METRO)	1 109	1 316	1420
VIF (METRO)	5 852	6 478	8614
VIZILLE (METRO)	7 268	7 442	7305
TOTAL GRENOBLE ALPES METROPOLE	415 026	417 308	447 634
St Theoffrey + Cholonge + Laffrey	694	882	1 413
Population totale du périmètre du SIALLP	1 238	1 400	1 413
CHAMROUSSE	544	518	416
CROLLES	5 874	8 253	8 448
FROGES	2 335	3 090	3 418
LA PIERRE	376	390	589
LE CHAMP PRES FROGES	1 008	1 158	1 246
LE VERSOUD	3 018	3 814	5 057
LES ADRETS	481	648	1 094
TENCIN	860	897	2 178
VILLARD BONNOT	6 395	6 955	7 431
Population des communes de la communauté de communes du Grésivaudan déversant à Aquapole	20 347	25 205	29 877
ST NIZIER DU MOUCHEROTTE (commune extérieure)	643	807	1 135
ENGINS (commune extérieure)	352	420	462
Population totale des communes extérieures	995	1 227	1597
POPULATION RACCORDEE A AQUAPOLE	437 606	445 140	480 521

Lexique :

LA MÉTROPOLE : Grenoble Alpes Métropole

SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Communauté de communes du Grésivaudan

Commune extérieure: commune non membre de la Métro ni d'un syndicat

L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

LES DÉVERSOIRS D'ORAGES (SUPÉRIEURS À 10 000 ÉQUIVALENT HABITANTS)

Conformément à la réglementation, les déversoirs d'orages (DO), situés sur le réseau de collecte du système d'assainissement métropolitain sont équipés d'appareils de mesure de débit ou de temps de déversement.

Ces mesures sont effectuées au moyen de sondes à ultrasons mesurant la hauteur des lames d'eau sur les déversoirs dans des conditions d'écoulement perturbé : il s'agit en conséquence de données comportant une marge d'incertitude importante.

On retrouve dans le tableau ci-dessous les volumes et charges rejetés au milieu naturel pour l'année 2022, en valeur brute, sans prise en compte des situations inhabituelles.

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nb jours	Volume (m³)	MES (t)	DCO (t)	Nb jours	Volume (m³)	MES (t)	DCO (t)
La Mogne	2	33 535	1,3	2,8	47	1 740 825	152,8	223,3
Jean Macé	0	0	0	0	18	129 123	13,4	20,7
Fontenay I	26	1 070 306	86,4	205,8	96	5 697 614	532,7	930,3
Croizat EPI	0	0	0	0	0	0	0	0
Bloch	0	0	0	0	17	20 629	2,2	3,0
PRP	2	30 295	1,4	3,2	10	400 530	29,3	38,5
Total Isère		1 134 139	89,1	211,8		7 988 721	730,4	1 215,8
Vaillant Couturier	3	263	0,1	0,1	51	35 576	4	6,1
Les 2 Ponts	1	127	0	0	28	10 541	0,9	1,3
Pont de Claix, Mairie					12	8 861	0,6	1,0
Total Drac		390	0	0,1		54 977	5,4	8,4
Berliognières	1	9	0	0	23	2 995	0,3	0,4
Total Gresse		9	0	0		2 995	0,3	0,4
RDA	0	0	0	0	0	0	0	0
Total ruisseau Mandragon		0	0	0		0	0	0
Abattoirs	0	0	0	0	0	0	0	0
Total étang EDF		0	0	0		0	0	0
Ricou	1	126	0	0	23	169	0	0
Total Chantourne La Tronche		126	0	0		169	0	0
Bayardière	0	0	0	0	6	53 021	3,8	5,0
Total Chantourne Domène		0	0	0		53 021	3,8	5,0
Rolandière	0	0	0	0	3	1 241	0,2	0,3
La Grande Saulne	0	0	0	0	22	105 900	3,8	5,9
Total Furon		0	0	0		107 141	4,0	6,2
Vizille Intermarché	0	0	0	0	0	0	0	0
Saut du Moine	0	0	0	0	8	809	0	0,1
Total Romanche		0	0	0		809	0	0,1
Villard Bonnot Berlioz*	6	52	0	0	82	25 403	2,3	18,4
Villard Bonnot eaux claires*	0	0	0	0	2	29	0	0
Poste 2	33	3 601	0,8	2,6	125	169 037	52,4	162,1
Roseaux	4	1 369	0,3	1,0	112	28 859	2,8	21,9
Total chantourne Villard Bonnot		5 025	1,1	3,6		223 328	57,5	202,4
Rafour*	7	1 254	0,2	0,7	9	2 504	1,0	2,6
Total Chantourne de Crolles		1 254	0,2	0,7		2 504	1,0	2,6
TOTAL MILIEUX		1 140 942	90,5	217,3		8 433 666	802,5	1 440,9

LES DEMANDES D'INTERVENTION

On retrouve le détail des répartitions dans le tableau suivant.

Synthèse des interventions réalisées de 2020 à 2023 (hors interventions en astreinte)

	2020	2021	2022	2023
Origine des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Particuliers	82 %	79 %	80 %	82,2 %
Mairies	12 %	16 %	16 %	12,8 %
Interne	5 %	3 %	2 %	2 %
Autres (ex : syndics)	1 %	2 %	2 %	3 %
Délais d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Dans les 3 heures	64 %	62 %	54 %	56 %
Dans un délai compris entre 3 et 24 heures	19 %	25 %	30 %	27,7 %
Dans un délai > 24 h	17 %	13 %	16 %	16,3 %
Nature des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Obstructions diverses	56 %	58 %	53 %	60,7 %
Nuisances olfactives	5 %	6 %	6 %	4,3 %
Divers (bruits, pollutions, fuites, refoulement, affaissement voirie,...)	13 %	15 %	15 %	13,3 %
Dératisation	14 %	10 %	12 %	8,8 %
Débordements	3 %	2 %	3 %	3,1 %
Tampons-regards	9 %	9 %	11 %	9,8 %
Nature du réseau	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Réseaux eaux usées ou unitaire publics	54 %	44 %	42 %	36,3 %
Réseaux eaux pluviales publics	26 %	35 %	33 %	43 %
Réseaux EU, EP, unitaires privés	8 %	8 %	9 %	11 %
Réseaux communaux	1 %	2 %	1 %	1,2 %
Autres réseaux (ex : Electricité / Gaz / eau potable, télécommunication...)	11 %	11 %	15 %	8,5

Source : logiciel de demande d'intervention

Aujourd'hui, les interventions non urgentes sont à traiter sous 7 jours et non plus dans les 3 heures. Cette mesure a été prise pour éviter de désorganiser la journée de travail des équipes affectées au préventif.

Il est important de rappeler que les interventions qualifiées d'urgentes sont bien traitées à 97% (99% en 2022) en moins de 3 heures ce qui correspond à l'objectif de la démarche qualité (>95%).

LES INTERVENTIONS COURANTES DU SERVICE EXPLOITATION

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros-entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

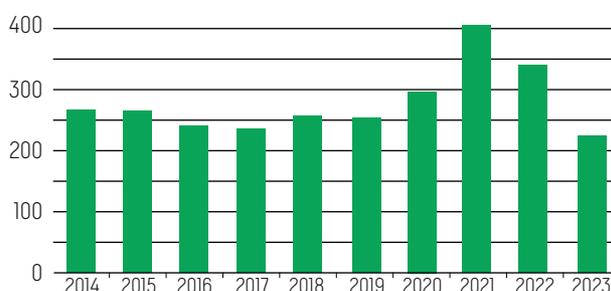
Synthèse des principales interventions réalisées en 2022 et 2023 par la régie assainissement

Prestations effectuées	2022			Variation 2022 / 2021	2023			Variation 2023 / 2022
	Régie	Sous traité	Total		Régie	Sous traité	Total	
Entretien courant								
Réseaux visités (ml)	5 138	0	5 138	-28%	6 112	0	6 112	+19%
Réseaux curés (ml)	338 347	4 500	342 847	-15.5%	227 381	0	227 381	-34%
Stations de pompage (nb)	815	0	815	+3.7%	605	0	605	-26%
Désobstruction réseaux publics (nb)	190	0	190	-17%	210	0	210	+11%
Désobstruction réseaux privés (nb)	0	0	0	-	3	0	3	-
Curage d'avaloirs et grilles (nb)	1 764	9 352	11 116	-32%	2 527	11 804	14 331	+29%
Désobstruction branchements publics (nb)	224	0	224	+4.7%	233	0	233	+4%
Désobstruction branchements privés (nb)	2	0	2	+100%	3	0	3	+50%
Dératisation (nb)	1 342	7 545	8 887	-62%	556	23 285	23 841	+168%
Clapet-dessableur	354	14	368	+9.2%	447	1	448	+11%
Bac à graisses (nb)	206	0	206	+25%	164	0	164	-20%
Environnement pollution	17	0	17	+54%	2	0	2	-88%
inspection vidéo (ml)	13 739	17 948	31 687	-5.7%	18 699	14 480	33 179	+5%
Réparations								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	19	19	-58%	0	38	38	+100%
Branchements EU & EP (nb)	1	43	44	+33%	0	25	25	-43%
Renouvellement								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	393	393	-11%	0	254	254	-35%
Branchements EU & EP (nb)	0	14	14	-26%	0	3	3	-79%
Ouvrages (nb)	0	133	133	-52%	0	53	53	-60%
Trappons & tampons (y compris fourniture) (nb)	524	287	811	-2.4%	299	403	702	-13%

Source : base de données « exploitation » - Nb : nombre - ml : mètres linéaires - na : non applicable.

Évolution du linéaire de réseau curé 2013-2022

2014	2015	2016	2017	2018
267	265	240	236	257
2019	2020	2021	2022	2023
254	294	404	343	227



SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS

ANNÉE 2023		
secteurs/communes	BRCT réalisés en Régie	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sect 1	0	197
Bresson	0	7
Champagnier	0	8
Champ-sur-drac	0	7
Échirolles	0	26
Eybens	0	15
Jarrie	0	28
le Gua	0	23
le Pont-de-Claix	0	5
Miribel-Lanchâtre	0	1
Montchaboud	0	2
Notre-Dame-de-Commiers	0	0
Notre-Dame-de-Mésage	0	1
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	0	0
Saint-Georges-de-Commiers	0	28
Saint-Paul-de-Varces	0	5
Saint-Pierre-de-Mésage	0	0
Séchilienne	0	4
Varces-Allières-et-Risset	0	16
Vif	0	15
Vizille	0	6
Sect 2	0	165
Claix	0	25
Fontaine	0	7
Fontanil-Cornillon	0	7
Mont-Saint-Martin	0	0
Noyarey	0	31
Proveysieux	0	0
Quaix-en-Chartreuse	0	1
Saint-Égrève	0	18
Saint-Martin-le-Vinoux	0	7

ANNÉE 2023		
secteurs/communes	BRCT réalisés en Régie	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sarcenas	0	0
Sassenage	0	15
Seyssinet-pariset	0	12
Seyssins	0	21
Veurey-voiroize	0	21
Sect 3	0	28
Grenoble	0	28
Sect 4	0	92
Brié-et-Angonnes	0	4
Corenc	0	8
Domène	0	12
Gières	0	10
Herbeys	0	3
la Tronche	0	5
Meylan	0	4
le Sappey-en-Chartreuse	0	8
Murianette	0	1
Poisat	0	1
Saint-martin-d'hères	0	9
Vaulnaveys-le-bas	0	9
Vaulnaveys-le-haut	0	15
Venon	0	3
Metropole	0	482

LES STATIONS DE POMPAGE

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Lombards Brie et Angonnes	320	116	0,362	-26%
PR Mairie Brie et Angonnes	3 465	1 109	0,320	34%
PR Replat Brie et Angonnes	372	884	2,373	24%
PR Impasse du Drac Champ sur Drac	3 156	504	0,160	-23%
PR Pont de la Madeleine Champ sur Drac	1 113	444	0,399	-18%
PR Romanche Champ sur Drac	2 538	608	0,240	-4%
PR Iles Champagnier	63 594	4 391	0,069	-1%
PR Deux Ponts Claix	2 330 287	136 293	0,058	-6%
PR ZAC Des Bauches	180 697	11 953	0,066	18%
PR Bayardieres Domene	2 103 808	46 095	0,022	1%
PR Peupliers Domene	11 062	828	0,075	-34%
PR Sports Domene	215 554	6 746	0,031	-11%
PR Bowling Echirolles	6 040	633	0,105	-10%
PR Comboire (EU) Echirolles	34 954	2 862	0,082	13%
PR Couturier Echirolles	118 543	2 338	0,020	-8%
PR Delaune Echirolles	5 070	467	0,092	-11%
PR Dix neuf mars 62 Echirolles	354 941	11 208	0,032	-4%
PR Kimberley Echirolles	340 255	/	/	/
PR Picasso Echirolles	1 142	417	0,365	3%
PR Ravel Echirolles	3 610	492	0,136	14%
PR Rondeau Principal	272 192	/	/	/
PR Bel Air Eybens	1 463	423	0,289	-27%
PR Ruires Eybens	140 851	2 836	0,020	-14%
PR Mermoz/ Packard Eybens	69 057	2 519	0,036	-6%
PR Quesnay Eybens	30 779	1 367	0,044	-7%
PR Grand Veymond Fontaine	212 997	5 461	0,026	-3%
PR Abattoirs Fontanil	1 190 068	38 278	0,032	-2%
PR Chanceliere Fontanil	67 620	3 107	0,046	14%
PR Emery Fontanil	5 924	557	0,094	9%
PR Formule 1 Fontanil	3 190	578	0,181	-1%
PR Lanfrey Fontanil	3 742	481	0,128	-7%
PR Mas Fontanil	3 325	1 732	0,521	-8%
PR Mondragon Fontanil	394 731	10 141	0,026	-5%
PR Muriers Fontanil	11 342	1 258	0,111	-7%
PR Orangerie Fontanil	2 984	377	0,126	-6%
PR RDA Fontanil	1 769 934	59 472	0,034	1%
PR C D M Gieres	64 018	1 829	0,029	-5%
PR Etang Tremie Gieres	6 056	504	0,083	-84%
PR Mayencin Gieres	41 638	3 722	0,089	-7%
PR Glairons Gieres	111 640	18 347	0,164	-3748%
PR Japin Gieres	/	1 349	/	/
PR PII Gieres	188 707	46 400	0,246	-28%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR PI2 Gieres	99 135	6 582	0,066	-7%
PR PI3 Gieres	147 714	6 007	0,041	-121%
PR PRP Gieres	3 171 268	114 472	0,036	-8%
PR Berriat Grenoble	7 134	3 570	0,500	-31%
PR Boulodrome Grenoble	205 176	16 984	0,083	-18%
PR Fontenay 1	4 680 925	247 558	0,053	33%
PR Fontenay 2	59 632 162	1 327 024	0,022	-3%
PR Grand place Grenoble	142 677	6 800	0,048	-32%
PR Jean Macé	85 050	19 103	0,225	-521%
PR Jongking Grenoble	800	331	0,414	-1%
PR Lamogne	1 125 150	32 435	0,029	-366%
PR Mutte Grenoble	7 439	1 016	0,137	-18%
PR Sp 4 Grenoble	75 643	1 811	0,024	-55%
PR Sp 5 Grenoble	59 561	5 248	0,088	-22%
PR Sp 6 bis Grenoble	384 671	12 670	0,033	-118%
PR Sp 9 Grenoble	347 745	9 830	0,028	-1%
PR Villeneuve E Grenoble	201 797	5 448	0,027	-14%
PR Voie sur berge Grenoble	5 460	131	0,024	25%
PR Z 121 Grenoble	328 399	/	/	/
PR Bibliotheque Jarrie	12 689	655	0,052	-8%
PR Louvaroux Jarrie	34 714	2 682	0,077	-5%
PR Manhes Jarrie	5 413	680	0,126	-24%
PR Pillet Jarrie	287 848	12 757	0,044	-16%
PR Plâtre Jarrie	32 851	3 493	0,106	-38%
PR Athanor La Tronche	6 814	/	/	/
PR Chantourne 1 La Tronche	41 049	2 716	0,066	1%
PR Chantourne 2 La Tronche	99 532	4 303	0,043	14%
PR Chantourne 3 La Tronche	35 133	2 597	0,074	0%
PR Chantourne 4 La Tronche	13 813	1 164	0,084	-9%
PR Charpenay La Tronche	3 086	488	0,158	-34%
PR CHU Pluviale	73 259	/	/	/
PR CHU Usées	715 609	74 177	0,104	-26%
PR Decathlon La Tronche	23 269	1 482	0,064	-5%
PR Renault La Tronche	39 789	1 959	0,049	1%
PR Ricou (P) La Tronche	7 965	628	0,079	-27%
PR Ricou (U) La Tronche	2 350 680	52 161	0,022	17%
PR Sablons La Tronche	3 530 284	5 888	0,002	-13%
PR SPI0 La Tronche	238 728	17 384	0,073	21%
PR SPI1 La Tronche	63 021	3 176	0,050	38%
PR SPI2 La Tronche	6 771	530	0,078	-16%
PR Asptt Meylan	9 081	838	0,092	-19%
PR Buclos Meylan	624 356	21 495	0,034	-1%
PR C.n.e.t Meylan	183 925	10 736	0,058	3%
PR Carronnerie Meylan	108 222	3 507	0,032	-44%
PR Ile d'amour Meylan	3 551	537	0,151	-26%
PR Lecheres Meylan	/	40 931	/	/

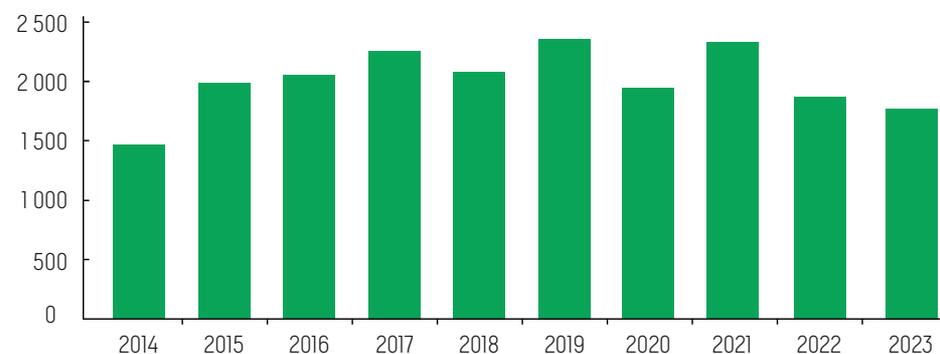
Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Barrieres Murianette	33 783	1 439	0,043	-11%
PR Troussiers Notre dame de Mesage	1 016	258	0,254	0%
PR Gymnase Noyarey	264 553	27 392	0,104	7%
PR Oves Noyarey	2 104	615	0,292	48%
PR Pra paris 1 Noyarey	65 180	4 999	0,077	-2%
PR Pra paris 2 Noyarey	17 042	3 615	0,212	14%
PR Ruisset Noyarey	101 305	7 608	0,075	2%
PR Ducrest Pont de Claix	35 352	2 397	0,068	-1%
PR La Paix Pont de Claix	108 366	6 146	0,057	-3%
PR Mon Logis Pont de Claix	3 776	712	0,189	6%
PR Papeterie Pont de Claix	1 922	321	0,167	8%
PR Papin Pont de Claix	97 553	2 025	0,021	3%
PR Denteliere Sassenage	9 155	677	0,074	-7%
PR Ingenieries Sassenage	17 634	1 109	0,063	-10%
PR François Blumet Sassenage	15 886	973	0,061	-8%
PR Gingeoles Sassenage	1 077	389	0,361	27%
PR Grande saulne Sassenage	5 995 132	102 811	0,017	-1%
PR Hameau du château Sassenage	54 692	3 488	0,064	2%
PR Messkirch Sassenage	7 270	828	0,114	-8%
PR Quai du Furon Sassenage	165	134	0,814	-23%
PR Rollandiere Sassenage	/	124 650	/	/
PR Sables Sassenage	1 039 753	68 686	/	/
PR Luitel	/	10 582	/	/
PR Grand Serre Sechillienne	5 492	562	0,102	2%
PR Berges	3 721 937	157 533	0,042	-4%
PR Nalettes Seyssins	10 774	4 049	0,376	7%
PR Bonnais St Egreve	453 255	19 798	0,044	12%
PR Chartreuse St Egreve	24 859	1 624	0,065	-1%
PR Hopital St Egreve	263 127	5 646	0,021	-2%
PR Muret (U) St Egreve	922	270	0,293	-11%
PR Port St Egreve	12 023	750	0,062	-13%
PR Predieu St Egreve	115 302	5 911	0,051	6%
PR Alloves St Martin D'heres	38 818	2 864	0,074	-1%
PR Bloch St Martin D'heres	/	136 652	/	/
PR Carmagnole St Martin D'heres	60 868	2 758	0,045	1%
PR Champ Roman St Martin D'heres	1 921	548	0,285	11%
PR G . Sand St Martin D'heres	75 851	2 601	0,034	-41%
PR Luther King St Martin D'heres	77 713	2 563	0,033	-1%
PR Péri St Martin D'heres	2 223 180	88 396	0,040	-584%
PR Prevert St Martin D'heres	40 960	1 751	0,043	-13%
PR Quatre Seigneurs St Martin D'heres	6 380	1 338	0,210	-17%
PR St Just St Martin D'heres	29 783	1 819	0,061	-6%
PR Taillees St Martin D'heres	9 079	881	0,097	11%
PR Gagneres St Martin le Vinoux	35 095	5 922	0,169	16%
PR Gare St Martin le Vinoux	11 810	516	0,044	-2%
PR Rosiers St Martin le Vinoux	47 010	2 646	0,056	7%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Ratier St Paul de Varcès	5 524	1 337	0,242	-3%
PR Allée du stade Varcès	23 399	1 393	0,060	3%
PR Berliognière Varcès	433 267	21 915	0,051	1%
PR Fontagneux Varcès	9 773	3 945	0,404	-19%
PR Impasse des Champs Varcès	938	365	0,389	4%
PR Taillefer Varcès	3 579	/	/	/
PR Actinord Veurey	24 194	3 132	0,129	-124%
PR Actisud Veurey	11 053	2 220	0,201	-13%
PR Belvedere Veurey	479	315	0,658	-18%
PR Cordees Veurey	8 284	850	0,103	-6%
PR Cuche Veurey	22 198	1 180	0,053	-58%
PR Dauphine Veurey	9 196	686	0,075	/
PR Rive Veurey	80 513	10 714	0,133	6%
PR Vivier Veurey	195	231	1,187	-24%
PR Breuil Vif	31 144	1 824	0,059	-5%
PR Langevin Vizille	19 852	1 846	0,093	15%
PR Maniguet Vizille	4 044	727	0,180	/
PR Racca Vizille	287 710	11 477	0,040	-1%
PR Terrasses Vizille	152 767	16 050	0,105	8%
Total	105 899 118	3 412 571	0,032	

Bilan énergie 2023		
	Volume pompé total (m³)	Ratio global
Année 2022	93 215 965	0,033
Année 2023	105 899 118	0,032
Évolution (%)	13,6	-3,6

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 459	1 946	2 009	2 211	2 064	2 367	1 919	2 354	1 876	1 780



PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EXPLOITATION DES RESEAUX

Les modalités organisationnelles

Dans le cadre de la création de la régie assainissement, un service exploitation des réseaux a été mis en place afin d'assurer la gestion des réseaux et ouvrages communaux transférés. Fin 2023, ce service comptait 68 agents (hors suivi administratif et responsable d'exploitation).

Outre le pôle « exploitation » situé au 24 bis Boulevard de la Chantourne à la Tronche, 4 sites d'exploitation « réseaux » sont implantés sur l'agglomération, à Pont de Claix (secteur 1), Fontaine (secteur 2 et 5), Echirolles (secteur 3) et Saint-Martin-d'Hères (secteur 4).

Depuis 2010, le service électromécanique, constitué de 16 agents (hors alternance), est installé à Eybens rue des Javaux. En 2020, il a été décidé de fusionner ce service avec le service GTC (gestion technique centralisée) de la régie eau potable. Ainsi a été créé le premier service mutualisé d'exploitation des régies eau et assainissement : le secteur EIT (Electromécanique et Informatique Technique) regroupant en son sein l'ensemble des compétences en électromécanique, supervision, télésurveillance, automatisme et communication des 2 régies (hors Aquapole).

Il est à rappeler l'évolution de l'organisation du service exploitation de la régie assainissement en 2019 avec l'officialisation des 4 secteurs d'exploitation territoriale, d'un secteur 5 regroupant, pour l'ensemble du territoire, les activités de contrôle des travaux extérieurs (Maîtrise d'ouvrage extérieure, branchements neufs, gestion des bons raccordements) et d'expertise et enquêtes réseau (enquêtes de raccordabilité, enquêtes notaires, tests à la fumée, inspection télévisée, vidéo périscope ...).

L'organisation en plusieurs secteurs sur le territoire est motivée par la volonté de réactivité et de proximité auprès des usagers du service public, grâce à des unités comprenant en moyenne une dizaine d'agents maintenant des liens étroits avec les communes.

Une carte de l'assainissement intercommunal, indiquant le découpage sectoriel du territoire ainsi que la localisation des différents sites d'exploitation est présentée en annexe

La continuité du service public

L'objectif principal du pôle exploitation est d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24.

Ses principales missions sont :

- L'entretien préventif et curatif des réseaux et ouvrages annexes ;
- L'entretien des stations de pompage à l'aide des systèmes de télégestion et de télésurveillance (électromécanique) ;
- La coordination des travaux de réparation (réalisée en direct par la régie ou sous-traités dans le cadre de marchés) ;
- Le suivi et le contrôle des travaux notamment l'exécution des branchements de premier établissement débouchant sur le recouvrement de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Un système d'astreinte permet à l'ensemble des usagers de la Métropole de contacter la régie assainissement 24 heures sur 24 en cas de problème (ex : canalisation bouchée, débordement, ...).

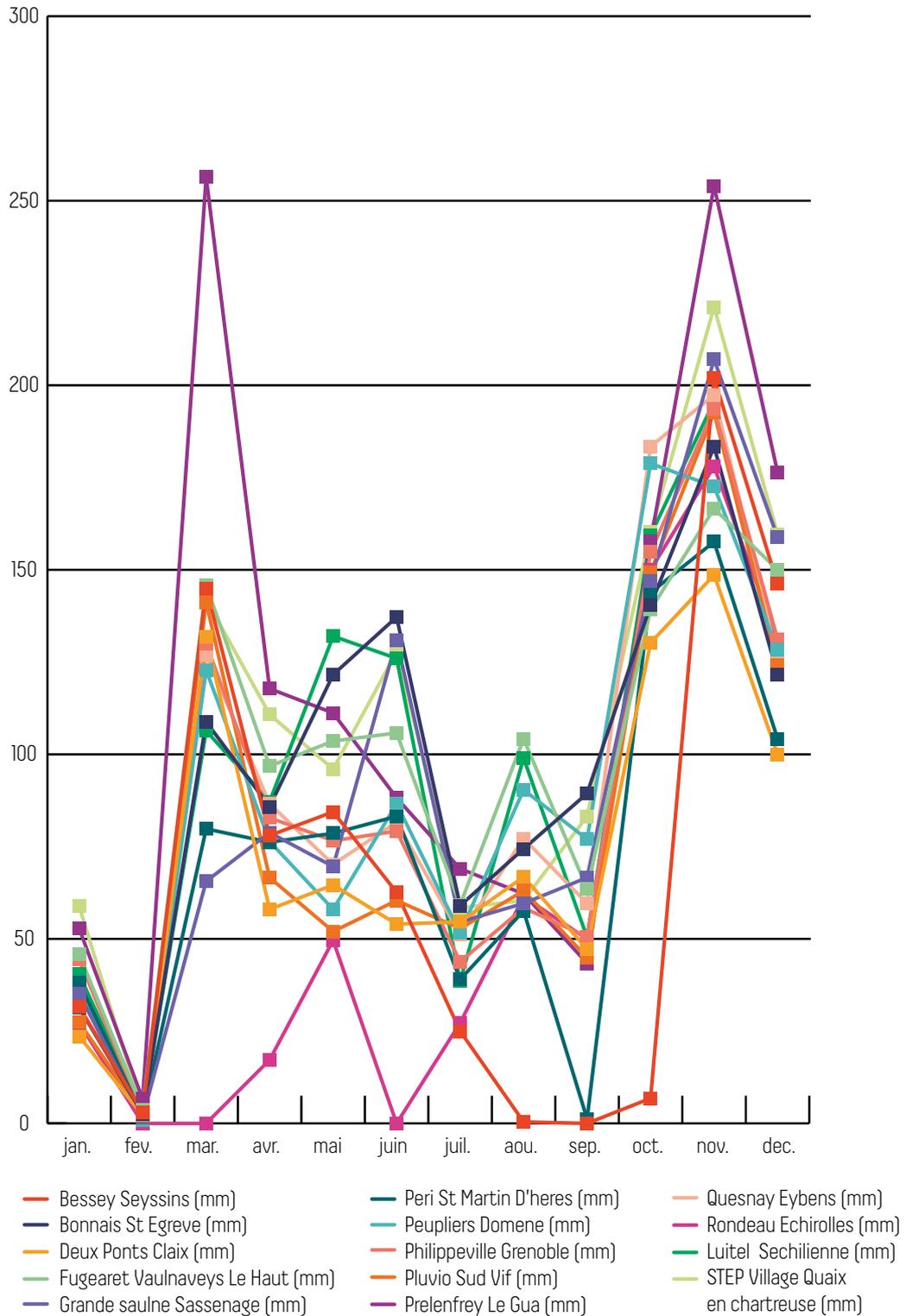
Ce service est accessible à toute heure au numéro de l'accueil de la régie assainissement (04 76 59 58 17), lequel, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, renvoie les appels au service de production d'eau potable (Rochefort) de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes qui, par contrat, assure la liaison avec les équipes d'astreinte de la régie assainissement. Cette organisation garantit un contact humain permanent entre les usagers et le personnel de Rochefort rompu à ce type de mission.

Les agents postés à Rochefort assurent également la retransmission des appels techniques en provenance des stations de pompage à destination des trois électromécaniciens d'astreinte en dehors des heures normales de travail du secteur EIT.

BILAN ANNUEL DE PLUVIOMÉTRIE

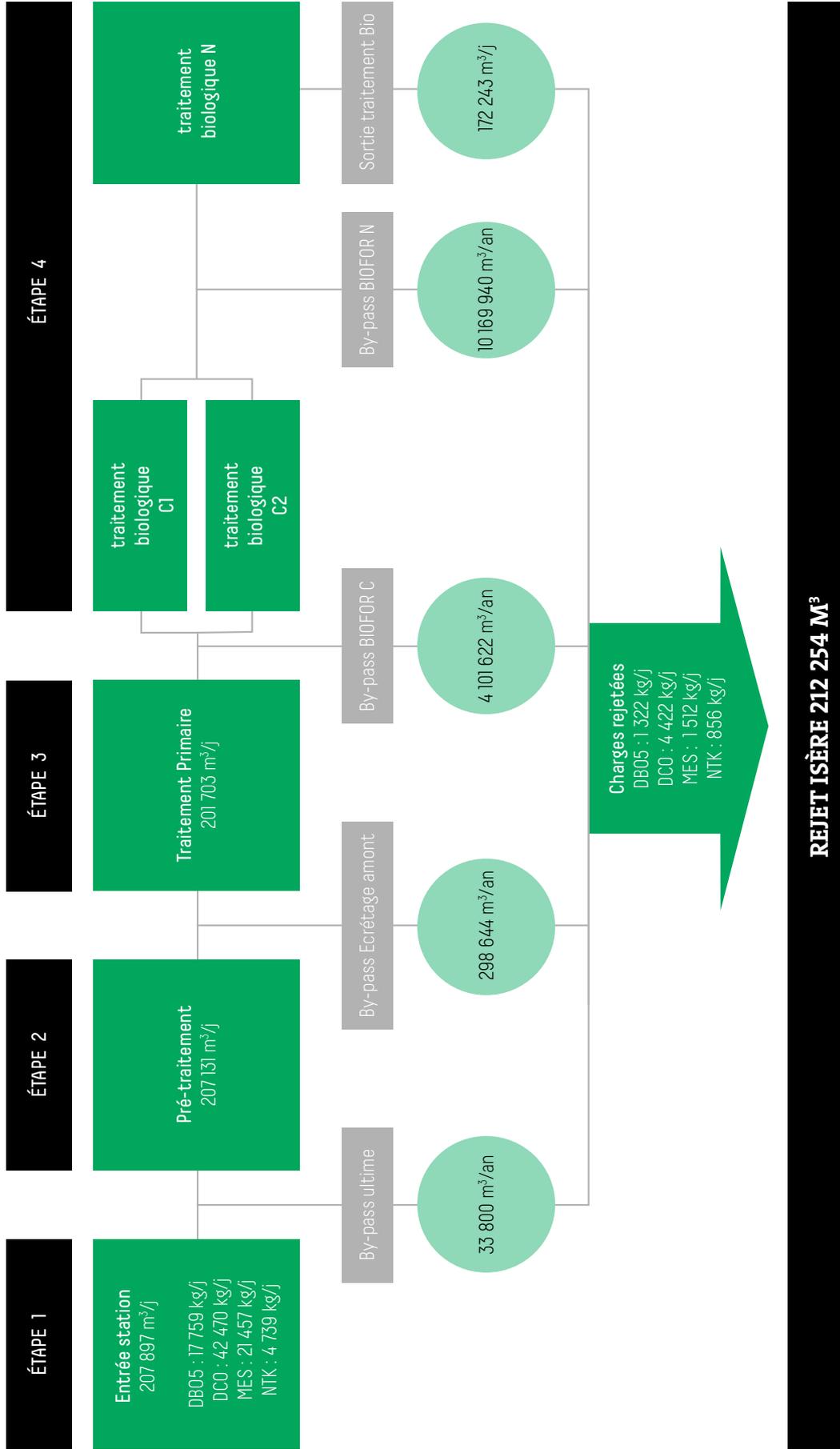
PÉRIODE DU 01/01/2023 AU 01/01/2024

Date	Pluvio.														MOYENNE
	Bessey Seyssins (mm)	Bonnais St Egreve (mm)	Deux Ponts Claix (mm)	Fugearet Vaulnaveys Le Haut (mm)	Grande saulne Sasse-noge (mm)	Peri St Martin D'heres (mm)	Peupliers Domene (mm)	Philippeville Grenoble (mm)	Pluvio Sud Vif (mm)	Prelentfrey Le Gua (mm)	Quesnay Eybens (mm)	Rondeau Echirolles (mm)	Luitel Sechillienne (mm)	STEP Village Quaix en chartreuse (mm)	
JANVIER	31,6	31,4	23,6	45,8	35,2	38,2	37,0	44,4	27,4	52,8	36,6	27,2	40,4	58,8	37,9
FÉVRIER	3,0	2,6	2,2	3,8	1,6	2,0	0,8	2,6	2,6	6,6	1,8	0,0	2,8	3,2	2,5
MARS	145,0	108,8	131,8	145,8	65,6	79,8	122,8	130,0	141,2	256,4	127,0	0,0	106,4	142,0	121,6
AVRIL	78,0	85,8	58,0	96,8	78,8	76,2	76,4	82,8	66,6	117,8	86,6	17,2	87,2	110,8	79,9
MAI	84,4	121,6	64,6	103,6	69,6	78,6	58,0	76,6	52,0	111,2	70,2	49,6	132,0	96,0	83,4
JUIN	62,6	137,2	54,0	105,8	131,0	83,2	86,6	79,2	60,4	88,2	81,6	0,0	126,0	127,8	87,4
JUILLET	25,0	59,0	54,6	59,2	54,6	39,0	51,6	43,8	52,8	69,0	51,2	27,2	38,6	58,4	48,9
AOUT	0,4	74,4	66,8	104,2	59,6	57,6	90,4	58,4	63,0	62,2	77,2	61,4	99,0	60,4	66,8
SEPTEMBRE	0,0	89,4	47,2	63,6	66,6	1,2	77,0	50,6	45,0	43,4	59,6	50,0	50,4	83,2	51,9
OCTOBRE	6,8	140,4	130,2	139,2	147,0	143,8	178,8	154,8	149,4	157,6	183,4	150,0	159,4	160,2	142,9
NOVEMBRE	202,0	183,4	148,6	166,6	207,0	157,6	172,6	193,6	192,6	254,0	197,4	178,0	195,6	221,2	190,7
DÉCEMBRE	146,2	121,6	100,0	150,0	158,8	104,2	128,4	131,2	124,2	176,4	126,0	130,6	127,0	159,6	134,6
TOTAL	785,0	1155,6	881,6	1184,4	1075,4	861,4	1080,4	1048,0	977,2	1395,6	1098,6	691,2	1164,8	1281,6	37,7



CHAÎNE DE TRAITEMENT AQUAPOLE PERIODE DE JANVIER À DECEMBRE 2023

(Débits moyens journaliers et charges journalières)



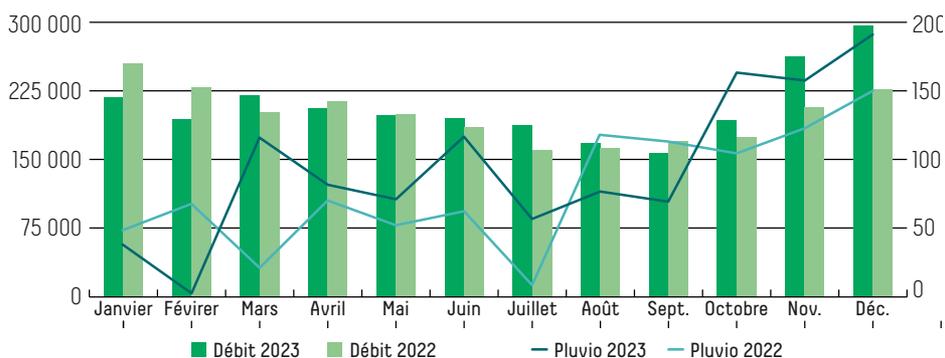
REJET ISÈRE 212 254 M³

LES INDICATEURS DE POLLUTION

La station Aquapole est principalement alimentée par le poste de relèvement de Fontenay. Or, en juillet 2023, il y a eu une avarie sur une vis de relèvement faisant perdre en capacité lors des temps de pluie pour le 2nd semestre. La capacité était de 3 m³/s (10 800 m³/h) au lieu de 4 m³/s (14 400 m³/h).

Pour autant, le volume d'eau en entrée d'Aquapole a été plus important en 2023 qu'en 2022. Cela est dû à une pluviométrie annuelle plus importante (1136 mm contre 938 mm) et donc d'un drainage de la nappe plus fort.

Il y a donc un phénomène de « dilution » plus marqué cette année des eaux usées.



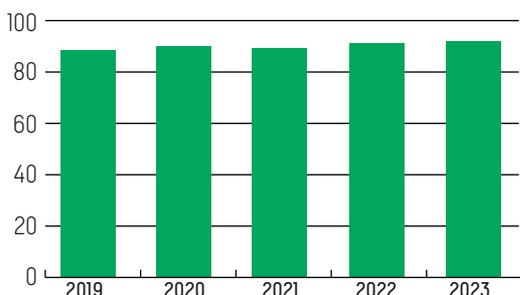
Afin d'apprécier la qualité des effluents en entrée et en sortie d'une station d'épuration et pour en mesurer l'efficacité, quatre indicateurs de pollution sont utilisés à Aquapole :

L'indicateur MEST

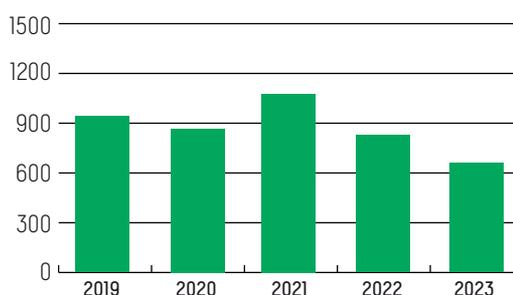
MEST : c'est l'ensemble des matières organiques ou minérales présentes sous forme de particules en suspension dans l'eau. Pour l'année 2023 :

- La concentration de MEST en eaux brutes est de 103 mg/l, en baisse de 8 point par rapport à 2022 ;
- La charge moyenne journalière est de 21 459 kg en baisse de 3 % par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 91,7 %, en hausse de 2,5 points par rapport à l'année 2022.

Rendements épuratoires en MEST (en %)



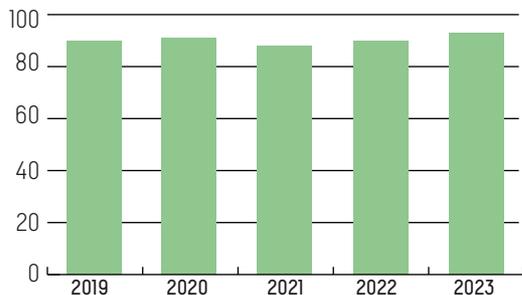
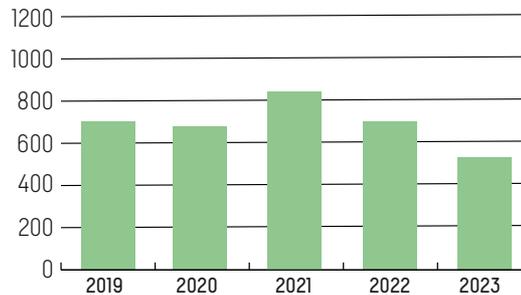
Charges rejetées en MEST (Tonne/an)



L'indicateur DBO5

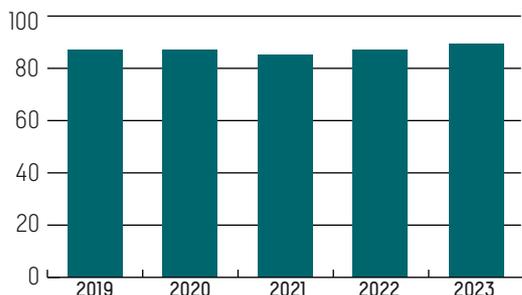
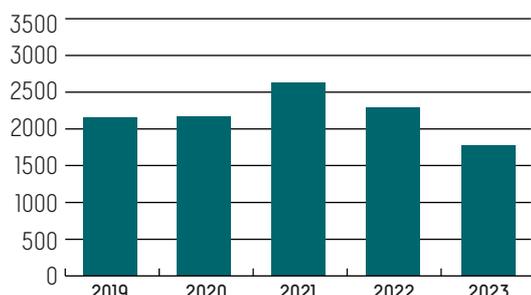
DBO5 : c'est la demande biochimique en oxygène en cinq jours qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie biologique de matières organiques. Pour l'année 2023 :

- La concentration moyenne de DBO5 en eaux brutes est de 84 mg/l, en baisse de 11 point par rapport à celle de 2022 ;
- La charge journalière moyenne reçue est de 17 544 kg, en baisse de 8% par rapport à 2022 ;
- Le rendement moyen sur l'année pour la DBO5 est de 91,7 %, en hausse de 1,5 points par rapport à 2022.

Rendements épuratoires en DBO₅ (en %)**Charges rejetées en DBO₅ (Tonne/an)****L'indicateur DCO**

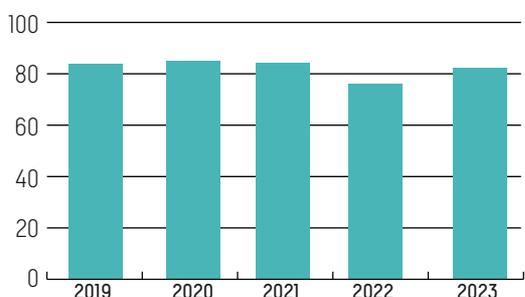
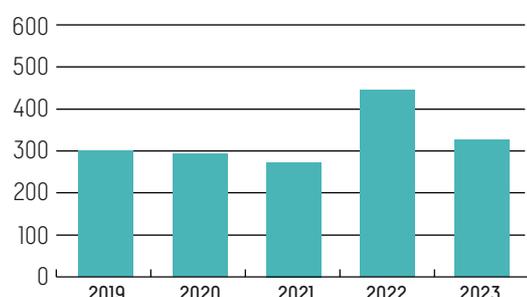
DCO : c'est la demande chimique en oxygène qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie chimique des matières organiques. Pour l'année 2023 :

- La concentration moyenne en DCO en eaux brutes pour l'année 2023 correspond à 204 mg/l en baisse de 21 mg/L ;
- La charge journalière moyenne reçue est de 42 470 kg en baisse de 5% par rapport à 2022 ;
- Le rendement moyen annuel est de 89 %, en hausse de 2 points par rapport à 2022.

Rendements épuratoires en DCO (en %)**Charges rejetées en DCO (Tonne/an)****L'indicateur NTK**

NTK : C'est l'Azote Total Kjeldahl. Il correspond à l'azote ammoniacal (NH₃/NH₄⁺) et représente la quantité d'azote (N) qui rentre dans la station d'épuration. Pour l'année 2023 :

- La concentration moyenne en NTK en eaux brutes correspond à 23 mg/l, en baisse de 2 mg/L par rapport à 2022 ;
- La charge moyenne journalière reçue est de 4 214 kg, en baisse de 17 % par rapport à 2022 ;
- Le rendement moyen annuel est de 81,5 %, en hausse de 5,5 points par rapport à 2022.

Rendements épuratoires en NTK (en %)**Charges rejetées en NTK (Tonne/an)**

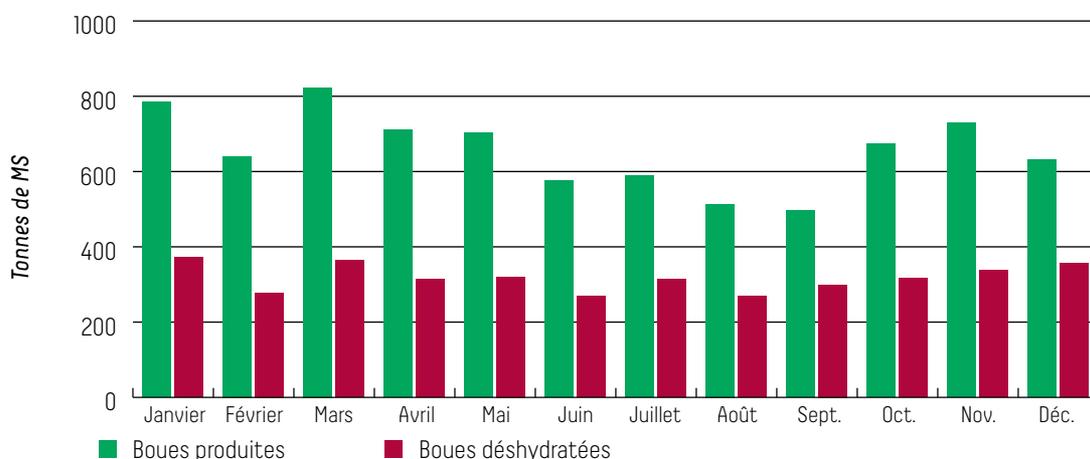
TRAITEMENT DES BOUES

Le traitement des boues fait l'objet d'une activité à la station Aquapole, elles subissent plusieurs phases. Ci-dessous un bilan de ces dernières :

La quantité de boues produites

La production de boues est passée de 8 707 tonnes de matières sèches en 2022 à 7 958 tonnes en 2023 (-5 %). La méthanisation des boues a permis de réduire de plus de 48 % les tonnages de boues à traiter (avec 3 833 tonnes de MS en sortie des centrifugeuses de déshydratation).

EFFET DE LA DIGESTION SUR LA QUANTITÉ DE BOUES DÉSHYDRATÉES



L'incinération des boues sur le site d'Aquapole

En 2023, il y a eu 3 290 Tonnes de matières sèches incinérées. Soit 88% des boues. Il y a eu la maintenance du four (tous les 3 ans) de septembre à octobre. Il y a eu 480 Tonnes de boues envoyées en centre de compostage.

Le traitement des fumées de l'incinérateur

En 2023, les rejets dans l'atmosphère de l'incinérateur des boues ont été non conformes 5 jours sur les oxydes d'azote (NOx) et 7 jours sur le paramètre ammoniac. Cela a fait suite au redémarrage du four d'incinération après maintenance.

Conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire n°2013-206-0030, du 25 juillet 2013, les analyses sur les rejets à l'émission ont été effectuées et sont conformes.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = 100%

Une filière d'évacuation est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L'évacuation des cendres et des refib

En 2023, 562 tonnes de cendres ont été captées et valorisées auprès du cimentier local (VICAT) et 322 tonnes de cendres ont été évacuées vers d'autres sites de traitement de déchets industriels suite à l'indisponibilité de VICAT. Le cumul correspond à une baisse de 16%.

Par ailleurs, 104 tonnes de résidus de fumées d'incinération des boues (refib). En baisse par rapport à 2022, avec l'arrêt four (-55T). Elles ont été évacuées vers un site de traitement de déchets industriels (société Resolest).

LA PRODUCTION DE BIOGAZ

La méthanisation des boues, outre la baisse significative du volume de boues à incinérer, permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable.

La production de biogaz

Une partie de ce biogaz, une fois séché, est utilisé dans les installations d'Aquapole :

- Au niveau du four d'incinération (en remplacement du fuel précédemment utilisé);
- Au niveau d'une nouvelle chaudière destinée à chauffer les bâtiments et les deux digesteurs de boues qui sont maintenus à 37°C.

Cette auto consommation a atteint 730 580 Nm³ en 2023 soit 19 % de la production totale. La consommation est en baisse de 9 % par rapport à 2022 (lié notamment à l'arrêt du four d'incinération pendant 2 mois).

L'injection de biométhane dans le réseau Grdf

Le biogaz produit sur Aquapole et non utilisé pour les besoins de l'usine est purifié pour être injecté dans le réseau Grdf.

Une unité de traitement membranaire a été construite et mise en service en avril 2016 par la société Aquabiogaz, qui l'exploite aujourd'hui dans le cadre d'un contrat de concession passé avec Grenoble-Alpes Métropole : cela permet de traiter le biogaz et d'extraire le méthane.

Le biométhane, avant d'être injecté dans le réseau de Grdf à Saint Egrève, est contrôlé au niveau de sa composition et odorisé.

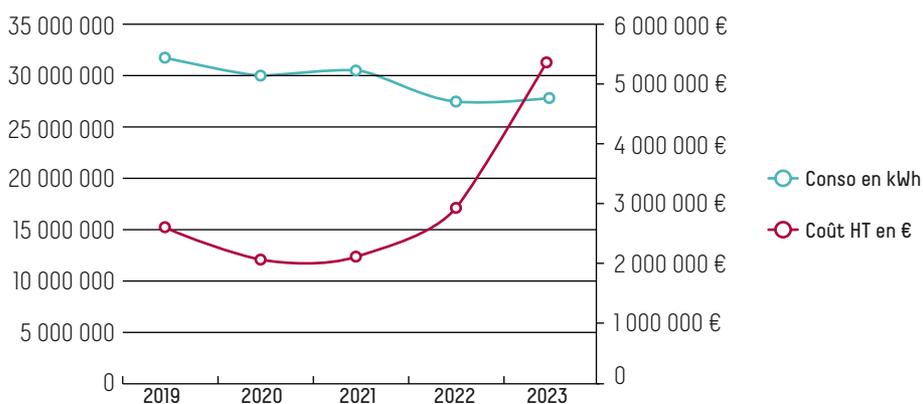
En 2023, 1 780 809 Nm³ de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 19,3 GWh. La production est en baisse de 8% (1 934 106 Nm³ produits et injectés en 2022).

Cette baisse s'explique notamment par l'indisponibilité au 2nd semestre d'une vis de relèvement des eaux usées du poste de Fontenay qui a eu pour conséquence une baisse de pollution à traiter en entrée d'Aquapole.

Quantité de biogaz non valorisé.

En 2023, 197 796 Nm³ de biogaz n'ont pas été valorisés. Ce biogaz a été brûlé dans les torchères du site. La quantité de biogaz non valorisé est en augmentation de 75% par rapport à 2022.

La consommation électrique

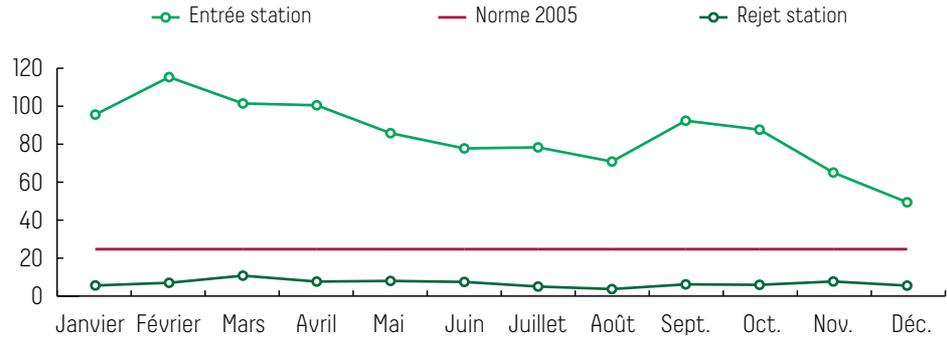


TOTAL	Conso en kWh	coût HT en €	Ratio (€ HT/kWh)
2019	31 718 590	2 620 913	0,08
2020	30 062 690	2 084 730	0,07
2021	30 421 258	2 134 757	0,07
2022	27 396 780	2 932 846	0,11
2023	27 772 214	5 369 527	0,19

LES NORMES DE REJETS ET LES CONTRÔLES

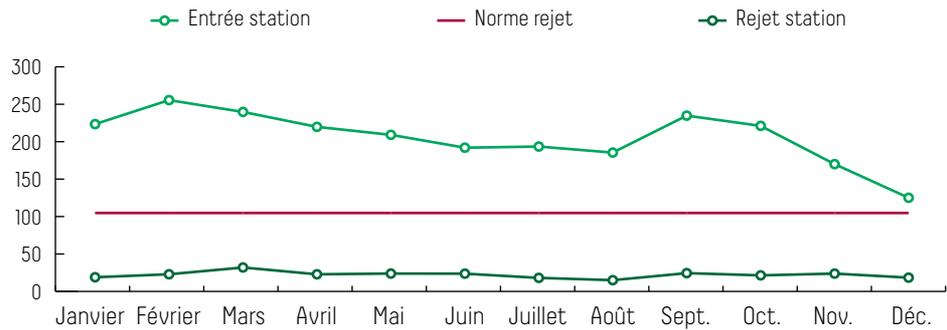
NORME DE REJET DBO₅

(concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



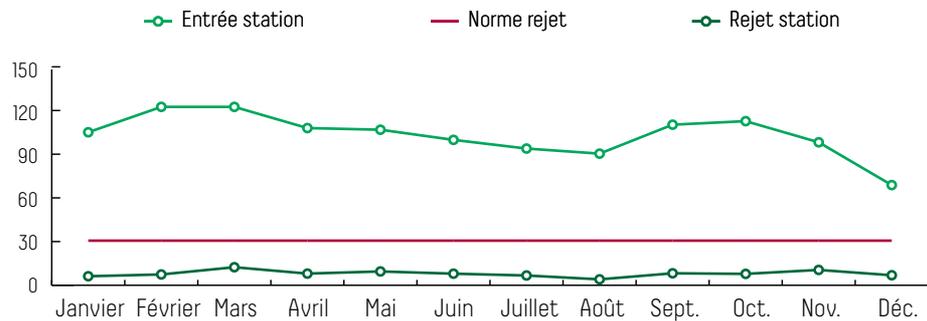
NORME DE REJET DCO

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



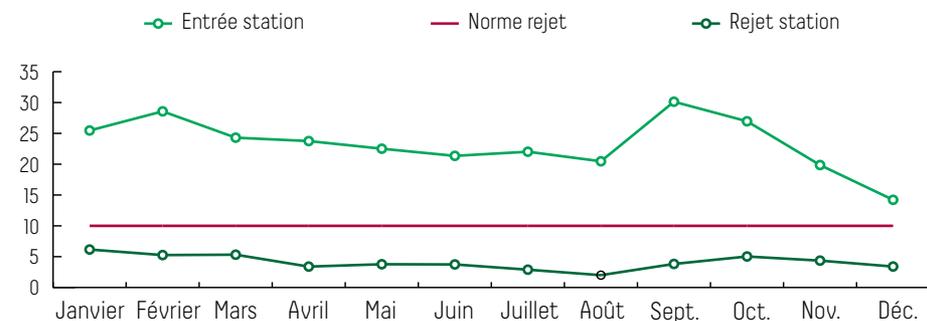
NORME DE REJET MEST

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



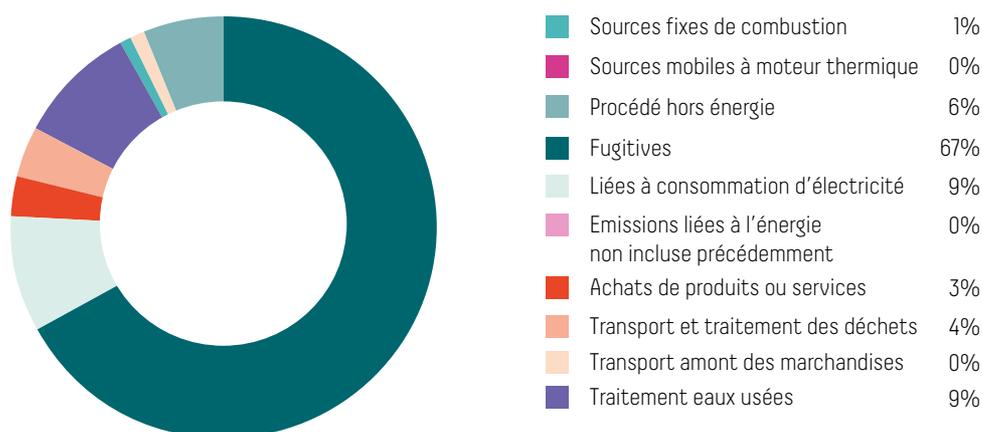
NORME DE REJET NTK

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



Répartition des émissions CO₂ par poste 2023

L'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'unité de traitement des eaux usées Aquapole a fait l'objet d'une évaluation, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, à partir du référentiel de l'ADEME et de l'ASTEE pour les services d'eau et d'assainissement, sur la base des facteurs d'émission liés aux consommations énergétiques, à la production et au transport des réactifs de traitement des effluents, des boues et de l'air (désodorisation chimique), au transport et au traitement des sous-produits d'épuration (refus de dégrillage, sables, graisses, cendres, refib,...). Cette évaluation distingue le carbone organique incinéré avec les boues ou généré par le brûlage de biogaz, considéré comme du cycle court de la biomasse. L'évaluation n'intègre pas à ce stade les GES émis lors de la construction des ouvrages.



Pour 2023, le bilan des émissions d'Aquapole est de 15 802 tonnes de CO_{2,6q} avec la répartition suivante sur les 3 premiers postes.

- Les émissions directes fugitives avec notamment la production de protoxyde d'azote (ramenée en tCO₂) représentent près de 67 % des émissions totales du site. Soit 10 600 tCO₂ ;
- L'électricité est le 2ème poste avec 1 540 tCO₂ (9%) ;
- Le traitement des eaux avec 1 470 tCO₂ (9%).

Détail par poste		2022 Révisé*		2023		Ecart 2022 /2023
		tCO ₂	% total	tCO ₂	% total	tCO ₂
Emissions directes	Sources fixes de combustion	91	1%	187	1%	97
	Sources mobiles à moteur thermique	15	0%	71	0%	56
	Procédés Hors Energie	1006	6%	889	6%	-117
	Fugitives	10768	68%	10599	67%	-170
Emissions indirectes associées à l'énergie	Liées à la consommation d'électricité	1540	10%	1444	9%	-96
	Emissions liées à l'énergie non incluse précédemment	32	0%	30	0%	-2
Autres émissions indirectes	Achats de produits ou services	420	3%	415	3%	-5
	Transport et traitement des déchets	28	0%	636	4%	608
	Transport amont des marchandises	32	0%	60	0%	28
	Traitement eaux usées	1955	12%	1471	9%	-484
TOTAL		15887	100%	15802	100%	-85

Analyse des résultats :

En 2023, et ce malgré l'arrêt froid du four (maintenance tous les 3 ans) nécessitant un arrêt de l'incinérateur, Aquapole a continué la méthanisation et a traité 3 290 tonnes de boues en interne (Matière Sèche - MS), n'envoyant que 480 tonnes MS en compostage.

En 2023, Aquapole a produit et injecté dans le réseau Grdf plus de 1 780 809 Nm³ de biométhane. Soit une baisse de 8 %. Cette baisse s'explique notamment par l'indisponibilité au 2nd semestre d'une vis de relèvement des eaux usées du poste de Fontenay qui a eu pour conséquence une baisse de pollution à traiter en entrée d'Aquapole.

Cette production d'énergie permet ainsi d'éviter l'utilisation de gaz naturel d'origine fossile au sein du réseau de gaz de la Métropole (3800 tonnes de CO₂ évités). Cette production d'énergie renouvelable et locale correspond au besoin de 4 300 logements Basse Consommation (BBC, selon données GrDF) ou encore 70 bus roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) de la M'TAG (Transport de l'Agglomération Grenobloise).

Par rapport à la version parue en 2022, nous avons réalisé une révision des émissions afin de refléter les évolutions méthodologiques. L'évènement majeur est la modification du calcul de l'émission de protoxyde d'azote sur la biofiltration en tenant compte de la recommandation de l'ADEME (+ 4 000 tCO₂ par rapport à la valeur annoncée en 2022)

Le bilan 2023 intègre également de nouveaux paramètres, comme les trajets domicile-travail pour tous les employés travaillant sur le site (Véolia, GAM et Clarke Energie). Soit ~68 tCO₂.

Pour le bilan des émissions électriques, la méthode réglementaire impose d'utiliser la moyenne nationale dans les calcul (52 gCO₂/kWh). Avec le contrat Vert souscrit par la Métropole, il est garanti une électricité d'origine renouvelable à 6 gCO₂/kWh ce qui permet ainsi à la Métropole d'éviter 1 280 tCO₂.

Faits marquant en 2023

- Arrêt froid du four, nécessitant l'évacuation des boues vers des centres de compostage éloignés (~563 tCO₂) ainsi qu'une consommation importante de fioul pour le redémarrage de l'unité d'incinération (~100 tCO₂)
- Arrêt de la vis de Fontenay, réduisant la pollution apportée et donc la production de biogaz

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

Les travaux de gros entretien et de renouvellement d'équipements sur la file eau et la file boues d'Aquapole (hors four) financés sur le compte d'investissement se sont élevés à 1 999 k€ HT en 2023 (- 22 % par rapport à 2022).

Opérations générales

- Etudes pour la sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, installation de caméras,...)
- Migration du logiciel de saisie des analyses du laboratoire
- Proposition de mise à jour du format SANDRE AQUAPOLE
- Etude pour la récupération des eaux d'incendie
- Projet d'extension d'AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières de vidange

Prétraitement

- Vidange et nettoyage poste toutes eaux pied de vis
- Vidange et nettoyage dessableur n°2
- Vidange et nettoyage de la goulotte de récupération des graisses en aval des dessableurs
- Débouchages à plusieurs reprises de la canalisation de transfert des graisses entre les dessableurs et le four – Un débouchage a été réalisé à l'aide de buses très haute pression.
- Réfection du dégrilleur fin n°1
- Remplacement d'un racleur à graisse sur un pont dessableur
- Mise en place d'une plateforme béton pour la benne de secours déchets dégrilleur grossier
- Mise en place d'une plateforme d'accès à la vanne des graisses + remplacement à l'identique de la potence + vanne de curage sur canalisation graisses

Décantation primaire

- Nettoyage complet de 6 files d'alimentation et de 12 flocculateurs.
- Renouvellement des lamelles des RPS n°08 et n°11
- Remplacement d'un réducteur de flocculateur sur le RPS n°3
- Achat d'un dilacérateur de graisse
- Réfection complète pale + garniture du flocculateur du RPS n°14
- Changement de la garniture mécanique du flocculateur du RPS n°13
- Test de mise en place d'une chaîne porte câble en lieu et place d'un dérouleur enrouleur automatique sur le RPS n°4

Biofors C1

- Nettoyage de la bache eaux sales de lavage
- Remplacement des ventilateurs d'insufflation et d'extraction d'air de l'ensemble des locaux et mise en service
- Mise en place de cloisons et passerelles sur les biofors, afin d'améliorer le renouvellement d'air (sécurité du personnel, limitation de l'attaque des bétons par H2S)

Biofors C2

- Vidange et nettoyage de la bache eau traitée
- Vidange et nettoyage de la bache eaux sales de lavage (perte de biolite)

- Vidange et nettoyage du poste toutes eaux
- Remplacement des ventilateurs d'insufflation et d'extraction d'air de l'ensemble des locaux
- Mise en place de cloisons et passerelles sur les biofors, afin d'améliorer le renouvellement d'air (sécurité du personnel, limitation de l'attaque des bétons par H2S)
- Remise en service de la desodorisation sans réactif
- Mise en service de la nouvelle aire de dépotage réactifs
- Arrêt de C2 pour reprise du joint de dilatation du canal d'arrivée
- Reprise du joint de dilatation au niveau du poste toutes eaux après retrait des racines d'un arbre
- Révision du tamis Aquascreen B

Biofors N

- Nettoyage des tranquillisateurs et des parois des 11 filtres en activité
- Changement joint de bride sortie Turbocompresseur

Traitement des boues

- Vidange et nettoyage de l'ensemble des ouvrages constituant l'Actidyn
- Vérification de l'état de la herse de l'Actidyn
- Vidange et nettoyage de l'ensemble des ouvrages constituant le Densadeg
- Vidange et nettoyage de l'ensemble des ouvrages constituant le Greendaf
- Vidange et nettoyage des 2 bâches boues flottées
- Nettoyage de toutes les buses d'injection de l'eau pressurisée
- Curage et débouchage de la canalisation de transfert des boues déshydratées vers le silo de stockage
- Révision des Centrifugeuses déshydratations

Digestion

- Contrôle décennal des équipements sous pression (ESP) sur les réservoirs + 3 compresseurs BIOGAZ
- Révision pompe à vide du compresseur BIOGAZ N°3
- Entretien des 4 soupapes digesteurs

Incinération des boues et traitement des fumées

- Arrêt froid Four de septembre à octobre

Boucle eau chaude

- Réparation d'une fuite d'eau dans le local groupe froid, dans le cadre de la garantie décennale

Désodorisation Aquapole

- Mise en place des interrupteurs à coupure visible (ICV) sur chaque pompe doseuse réactif

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS EN 2024

Opérations générales

- Sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, installation de caméras,...) (janvier à juin)
- Finalisation migration du logiciel de saisies des analyses du laboratoire
- Validation de la mise à jour du format SANDRE AQUAPOLE et paramétrage des logiciels
- Travaux pour la récupération des eaux d'incendie (novembre à décembre)
- Finalisation du projet d'extension d'AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières de vidange

Prétraitement

- Réfection des chemins de roulements des dessableurs (2 en 2024 et 1 en 2025)
- Réfection des 2 classificateurs à sable (janvier à juin)

Décantation primaire

- Renouvellement des lamelles sur 2 RPS

Biofors C1

- Remplacement des vannes d'alimentation, d'eaux de lavage et de vidange rapide sur les 14 biofiltres (juin à juillet)
- Travaux de renouvellement du local électrique (juin à août)

Biofors C2

- Mise en service avec réactifs des installations de traitement d'air de bio C1 et de bio C2
- Changement de vannes d'alimentation et d'eaux de lavage sur certains filtres
- Réfection des lamelles du densadeg (épaississement des boues)

Biofors N

- Réparation d'un 3ème turbo compresseur

Digestion

- Vidange pour inspection décennale des 2 digesteurs (juin à février 2025) + travaux de maintenance

Déshydratation

- Fiabilisation de l'atelier (stock pièces, convoyages des boues...)

Incineration

- Projet de mise en conformité des analyseurs de fumées

LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SPANC

LE NOMBRE D'HABITATIONS DESSERVIES

Au 31 décembre 2023, le nombre d'installations sur le territoire métropolitain est estimé à 4 400 installations se répartissant de la façon suivante :

Claix (105), Corenc (23), Domene (7), Echirolles (6), Eybens (13), Fontaine (21), Le Fontanil-Cornillon (10), Gières (23), Grenoble (3), Le Gua (327), Meylan (12), Miribel Lanchatre (15), Murianette (64), Noyarey (165), Poisat (17), Le Pont de Claix (0), St Egrève (10), St Martin D'Hères (13), St Martin le Vinoux (167), St Paul de Varces (440), Sassenage (13), Seyssinet Pariset (103), Seyssins (66), La Tronche (25), Varces Allières et Risset

(230), Venon (74), Veurey Voroize (27), Vif (472), le Sappey en Chartreuse (67), Mont-St-Martin (45), Proveysieux (224), Quaix en Chartreuse (275), Sarceñas (105), Notre Dame de Commiers (19), Saint Barthélémy de Séchilienne (119), Séchilienne (254), Bresson (13), Brié Angonnes (322), Champ sur Drac (10), Champagnier (16), Jarrie (41), Herbeys (238), Montchaboud (5), Notre Dame de Mésage (47), Saint Georges de Commiers (19), Saint Pierre de Mésage (3), Valnaveys le haut (81), Vaulnaveys le bas (43), Vizille (190) et Herbeys (238).

LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

En 2023, 297 contrôles ont été programmés sur le territoire Métropolitain (existant et neuf) et ont donné lieu à un rapport réalisé par le SPANC de la Métropole. Sur les installations existantes, ils se décomposent en 170 contrôles de bon fonctionnement et 65 diagnostics lors des ventes.

L'ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES EN 2023

- 46% sont conformes à l'arrêté du 27 avril 2012 : ces assainissements non collectifs sont constitués d'un prétraitement suivi d'un système de traitement ;
- 54% des installations sont non conformes : pour ces habitations, le système d'assainissement, lorsqu'il existe, est partiel et son fonctionnement aléatoire. L'évolution réglementaire apportée par l'arrêté ministériel « contrôle » a pour but de réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement.

Les obligations de mise en conformité sont demandées dans le cadre des ventes de l'habitation pour lesquels les travaux sont obligatoires, à réaliser sous un an à la charge de l'acquéreur.

LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

La procédure pour le dépôt de permis de construire pour des projets nécessitant la mise en place ou la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif est encadrée depuis le 1er mars 2012 par le décret n° 2012-274 du 28-02-2012 relatif à des aménagements du Code de l'Urbanisme modifiant le contenu des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. Avant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire doit solliciter le SPANC de la régie assainissement en complétant le formulaire « DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » disponible en mairie ou sur le site internet de la Métropole. Ce formulaire doit être retourné, accompagné des pièces demandées.

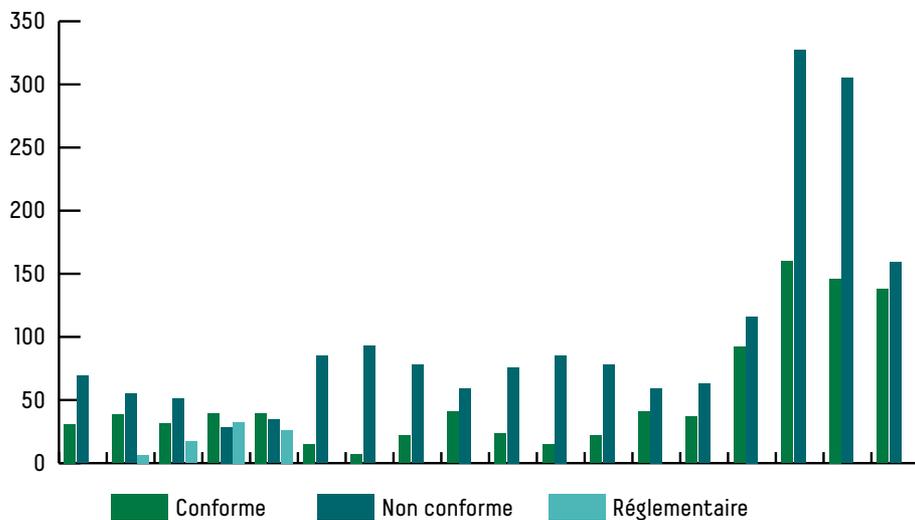
Après instruction du dossier, le SPANC transmet au pétitionnaire une attestation de conformité qui doit être jointe au dossier d'urbanisme. En 2023, au niveau de la Métropole :

- 62 attestations de conformité de projets ANC ont été réalisées par le SPANC sur le territoire métropolitain.
- 18 chantiers d'installations d'assainissement non collectif neuves réalisées ont été suivis à la suite d'un permis de construire.
- 44 chantiers de réhabilitation d'assainissement non collectif ont été suivis. 20 ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation du Département conformément à la délibération métropolitaine du 24 septembre 2021.

LE TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif. Il correspond au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

- En 2023 : sur 297 installations contrôlées : 138 dispositifs étaient conformes soit 46%.
- Ainsi, sur les 3590 installations contrôlées depuis la mise en œuvre du SPANC, le taux global de conformité des installations est de l'ordre de 34 %.



L'augmentation de la proportion d'installations conformes au cours des dernières années est due au fait qu'une part de plus en plus importante des contrôles portent sur des installations neuves ou réhabilitées. L'obligation de mise en conformité suite à vente et les possibilités nouvelles de subventions pour réalisation de travaux permettent en effet d'augmenter le nombre d'installations réhabilitées.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

LE BILAN DES OPÉRATIONS 2023

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
CLAIX	Rue des martyrs	Zonage : extension d'un réseau d'eaux usées - Renouvellement du réseau d'eau potable	800						29	
CORENC	Avenue des Ayguinards- réhabilitation chemisage Ø500EU	Réhabilitation par chemisage	295							
CORENC	Les Cédres, Acacia, Potié	Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées/ eaux pluviales- Renforcement/maillage d'eau potable	300		578		1		37	24
DOMENE	Malvaisin	Mises-en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales déconnexion du ruisseau		120	120	2		1	5	5
ECHIROLLES	avenue de Kimberley - branchement AEP hôpital sud	sécurisation de l'alimentation en AEP de l'hôpital sud								
ECHIROLLES	Rue Baudelaire	Opération Commanderie - Travaux anticipé de la rue Baudelaire pour le renouvellement du réseau intercommunal EU, du réseau AEP et la mise en place d'un drain pour la gestion des EP de voirie	530		478			10	11	11
EYBENS	Renouvellement du réseau unitaire - Rue Edouard Manet à Eybens	Renouvellement d'un réseau unitaire en domaine privé en place pour place avec peu de pente		187				1	5	
EYBENS	Rues Victor Hugo et Lamartine - Travaux préparatoires à une réhabilitation par chemisage	Travaux préparatoires en vue d'un chemisage du réseau unitaire (mise en conformité des branchements et agrandissement des regards)					13		4	13
FONTAINE	ZI des vouillands sud Travaux EP et DECI	Renouvellement EP et mise en conformité DECI avant travaux de voirie			65					
FONTAINE	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
FONTAINE	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et 500 et branchements avant travaux de voirie								
FONTAINE	Rue commandant LE-NOIR Renouvellement distribution	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie								
FONTAINE	ZI des vouillands sud reprise 3 branchements et extension EU	Extension de réseau EU pour mise en conformité rue René Camphin et renouvellement de 3 branchements avant travaux de voirie	71						3	
FONTAINE	ZI des vouillands renouvellement branchement EU et AEP	Renouvellements avant travaux de voirie	22						1	
FONTAINE	Renouvellement branchements Plomb Pablo Picasso et Fernand Léger	Renouvellement des branchements plomb suite à une analyse non conforme « taux de plomb dans l'eau trop élevé et une enquête par renouvellement d'un branchement qui est en plomb »								
FONTAINE	Rue JP Timbaud renouvellement distribution AEP	Renouvellement en fonte du réseau AEP amiante ciment avant aménagement de voirie								3
FONTAINE	ZIZA des Vouillands phase 1B		1738		1880				67	44
GRENOBLE	Avenue Jeanne d'Arc	renouvellement des branchements eaux usées/unitaires							47	
GRENOBLE	Quartier Chorier/Berriat phase1: rues Sully/Bufon/Tournelles	Renouvellement réseau unitaire, création de puits perdus		335					45	10
GRENOBLE	rues Raoul Blanchard et Gal Marchand	Réhabilitation d'un collecteur visitable, reprise du radier		500						
GRENOBLE	Bld de l'Esplanade	Réhabilitation par chemisage du collecteur unitaire		490						
GRENOBLE	chem. De la Blanchisserie et rue Washington	Réhabilitation par chemisage du collecteur unitaire		445						
GRENOBLE	Av. Marcelin Berthelot	renouvellement de la conduite d'eau potable								
GRENOBLE	rue Sidi Brahim - mise en conformité des branchements assainissement	mise en conformité des branchements assainissement et des tampons sur collecteur dans l'optique d'une future réhabilitation par chemisage							46	

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
GRENOBLE	rue Diderot	Renouvellement collecteur assainissement		80				4	8	5
GRENOBLE	Changement vanne DN 500 à l'angle boulevard Gambetta et rue Berthe de Boissieux	Opération nouvelle demandée et confiée à la SPL EDGA (réfèrent J Y Lesourne)								
GRENOBLE	rue Docteur Bordier	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie								
GRENOBLE	Rue Max Dormoy - Renouvellement du réseau unitaire	Travaux de renouvellement du réseau unitaire de la rue Max Dormoy dans le cadre du programme Chorier Berriat		95					7	
GRENOBLE	Rue Louise Drevet	Travaux de renouvellement du réseau unitaire de la rue Louise Drevet dans le cadre du programme Chorier Berriat		92					13	
GRENOBLE	rue Abbé Barral	réhabilitation d'un réseau unitaire		65					6	
GRENOBLE	rue des Champs Elysées	renouvellement du réseau AEP								
GRENOBLE	Rue du Tremblay	Aménagement de l'échangeur du Rondeau : travaux de déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue du Tremblay. Phase 3 : pose d'un réseau d'eau potable de diamètre 1000 et d'un réseau d'eaux usées gravitaire de diamètres 600 et 700.		200			1			
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 A renouvellement de branchements	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie							28	
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 B: création EP pour déconnexion	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie			225					26
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 C - création EP pour déconnexion	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie			225					25
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 D - renouvellement AEP	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 E	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie								
LE FONTANIL-CORNILLON	PUP FETOLA	Viabilisation de 2 parcelles dans le cadre d'un PUP	180		180				2	2
LE FONTANIL-CORNILLON	Surpresseur la Fétola	Création d'un surpresseur AEP pour abandonner les réservoirs de la Fétola et du Fontanil haut service								
LE FONTANIL-CORNILLON	Réseau surpressé la Fétola	Création du réseau surpressé de la Fétola			52					
LE FONTANIL-CORNILLON	Rue des Acacias	Création d'un branchement d'eau potable pour le site d'Aquapole								
NOTRE DAME DE COMMIIERS	sécurisation AEP des Commiers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides - Tranche 2 - liaison St Georges -Notre Dame	Création d'une conduite d'adduction fonte D 100ml sur 1650 et renouvellement Distribution AEP D 100 et 150 mm sur 910 ml + mise en conformité de 13 branchements. Mutualisation avec Pose fourreau alim Elec (TE38) sur 600 ml environ.								
NOTRE DAME DE MESSAGE	Berges de la Romanche -Rive Gauche	Travaux de confortement de la berge de la Romanche -Rive Gauche permettant d'éviter l'effondrement de la surverse et du collecteur EU de l'Ex SIADI								
NOYAREY	Pont de Gélinot	Renouvellement du réseau AEP en encorbellement sur le pont de Gélinot								
NOYAREY	rue 19 mars 1962 et rue Maupas	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements, création d'un ouvrage pour surpresseur et renouvellements des tampons/grilles d'assainissement								
NOYAREY	av St- Jean et ch du Diday - phase 2	Renforcement de la distribution d'eau, renouvellement des branchements, création d'une chambre pour réducteur de pression								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
PONT DE CLAIX	Chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" DN 800/100 mm au lieu-dit Marcellines - Voie des collines.	Création d'une chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" en DN 800/100 mm								
PONT DE CLAIX	PUP des Collines	emplacement contraint à proximité immédiate des pipes vcorex et réseau "Romanche/CCLG" en service	33							
ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE	RD113	viabilisation de 3 parcelles dans le cadre d'un PUP								
ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE	RD113	suppression d'un branchement plomb	58							
ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE	Chemin Champ Bout et Grand Maison	création d'une antenne assainissement	155						3	
ST EGREVE	Maillage rue du Cornillon	Extension de réseau d'assainissement collectif et réhabilitation du réseau AEP	21							
ST EGREVE	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 1	Création d'un maillage DN 300 entre les réseaux de distribution de saint Egreve et Le Fontanil								
ST EGREVE	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 2	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine								
ST EGREVE	Rue Médecin Général Viallet - adduction DN 300 - tranche 3	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine et renouvellement distribution DN 300								
ST EGREVE	Rue de Karben Ad-duction - tranche 4	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
ST EGREVE	Rue de rocheplaine Création distribution DN 125 tranche 5	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta								
ST EGREVE	Avenue de Karben Création distribution DN 200 - tranche 6	Création d'un réseau de distribution DN 125 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta								
ST MARTIN D'HERES	Avenue Dulcie September	Création d'un réseau de distribution DN 200, renouvellement 12m DN 300 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta						2		
ST MARTIN LE VINOUX	Abandon réservoirs terrasse et Guérimand -rescruturation réseau AEP moyen service - Tranche 3 - Chemin du RY et clos saint martin	Stockage-déconnection-infiltration des eaux pluviales								
ST PAUL DE VARCES	chemin de Charrière Chaude	renouvellement/enforcement d'une conduite de distribution AEP en aminate ciment DN40 en PEHD Roc DN 125 mm et renouvellement/mise en conformité de 4 branchements								
VARCES ALLIERES ET RISSET	route du Lavanchon	création d'un regard compteur général et d'un ouvrage de réduction de pression (à remettre au lotissement)	141						8	
VARCES ALLIERES ET RISSET	rue de la Pissarde	Mise sous domaine public et renouvellement du réseau AEP du chemin de Charrière Chaude	72						3	
VARCES ALLIERES ET RISSET	ZAC Pré de l'ORME	Préalablement à une opération de requalification de la voirie, maillage et renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. Renouvellement du réseau d'eaux usées.	370		370					

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
VAULNAVEYS LE HAUT	Chemin de la Faurie	Préalablement à une opération de requalification de la voirie, renouvellement du réseau d'eaux usées								
VAULNAVEYS LE HAUT	Centre bourg - RD524	Chemisage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ZAC du Pré de l'Orme		674	446		2	2		58
VIF	sécurisation AEP des Commiers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides-Tranche 1 - avenue de la gare	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements						5		
VIF	Puits Buffet Partie 1	renouvellement de l'UN et restructuration de l'AEP, création d'un réseau EP, reprise des branchements	454		207				23	13
VIZILLE	Rue du Grimpillon	Création d'une conduite d'adduction fonte D 250ml sur 400 ml et renouvellement Distribution AEP D 100 mm sur 400ml + mise en conformité de 16 branchementsAEP et déconnexion EP avec création de 5 puits perdu	208		120				6	12
VIZILLE	Avenue M. THOREZ	Mutualisation ext. avec pose fourreau pour fibre communale sur400 ml	105							
VIZILLE	Place H. Barbusse	Mise en séparatif du secteur de Puits Buffet et renouvellement du réseau d'eau potable (première partie).				1				

BUDGET 2023

AEP	EU	EP	TOTAL
11 400 000 €	12 000 000 €	5 000 000 €	28 400 000 €

Eau potable	km
Adduction	222
Distribution	1751

Assainissement	km
EU/UN	1274
EP	798

LE PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	40%	reconfiguration - restructuration	1250	reconfiguration - restructuration	400	Réception 2024
GIERES	Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - Travaux CCLG	50%	extension réseau assainissement	2900		300	Réception 2025
CLAIX - VARCES	renforcement maillage Varcès et alimentation bas service de Claix par Drac par RD 1075 --Avenue de la Libération	95%					Réception 2024
ST EGREVE	Création d'un grand service d'alimentation de St Egrève et Fontanil Cornillon	25%					Réception 2025
ECHIROLLES	Travaux Déviation réseaux Aménagement échangeur RONDEAU. Phase 4 : station refoulement, raccordement réseaux adduction et assainissement	40%	reconfiguration - restructuration	70	reconfiguration - restructuration	70	Réception 2025
NOTRE DAME DE COMMIERS	Création STEP filtres plantés de roseaux	80%	Traitement eau usées (STEP)	50			Réception 2024
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux du secteur des la commanderie suite transfert acté par délibération domanialité : phase 1 - rue Baudelaire, partie nord rue Apollinaire, J. Curie entre carrefours Wallon et République (zone Est de la rue Wallon), Romain Rolland entre carrefours J. Curie et F. Couperin et rue Baudelaire (partie Nord)	40%	renouvellement réseau et branchements	1296	renouvellement réseau et branchements	588	Réception 2025
VIZILLE	Aménagement du Cœur de Bourg -Général de Gaulle	30%	mise en séparatif	425	reconfiguration - restructuration		Réception 2026
VIF	Préservation de la ressource en eau (rochefort) : Mise séparatif secteur Puits Buffet	60%	reconfiguration - restructuration	885	renouvellement réseau et branchements	825	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
LE FONTANIL - CORNILLON	Constitution d'une interconnexion entre les réseaux de distribution de GAM et CAPV dans le cadre de la sécurisation CAPV rive droite avec renouvellement des réseau eu et assainissement rue du Mas	95%	renouvellement réseau et branchements	580			Réception 2024
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat -phase 3- tradi et prépa réhab : Papin - Drac - Dormoy (en partie) - Blanc - Drevet - Garret - Belin - Perthes - Mirabeau - Mozart - Tournelles (en partie)	95%	renouvellement réseau et branchements	210	renouvellement réseau et branchements	210	Réception 2024
MEYLAN	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement Meylan-Corenc- La Tronche: TRANCHE 2	70%	réhabilitation	2800	réhabilitation	700	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement travaux ZA-ZI Vouillands : Phase 2 B réhabilitation assainissement Rue Timbaud / Lenoir / déportée / Abbé Vincent	90%	réhabilitation et renouvellements des branchements	805	réhabilitation et renouvellements des branchements	820	Réception 2024
GIERES	Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - travaux métropolitains	50%	extension réseau assainissement	2900	renouvellement réseau et branchements	300	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 4 - Vercors Est phase 2	100%	reconfiguration - restructuration	340	reconfiguration - restructuration		Réception 2024
GRENOBLE	Av Jeanne d'Arc : réhabilitation collecteur visitable par intérieur	90%	réhabilitation	500	réhabilitation	625	Réception 2025
ST GEORGES ET ND COMMIIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	50%					Réception 2024
DOMENE	Réhabilitation du collecteur intercommunal assainissement ex SIEC	60%	renouvellement réseau	4800			Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GIERES	Réhabilitation du collecteur intercommunal assainissement ex SIEC	60%	renouvellement réseau	4800			Réception 2025
MURIANETTE	Réhabilitation du collecteur intercommunal assainissement ex SIEC	60%	renouvellement réseau	4800			Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne - Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - accompagnement renouvellement eau potable : tranche 1	45%	reconfiguration - restructuration	900	Deconnexion réseau unitaire	900	Réception 2025
VARCES ALLIERES ET RISSET	renouvellement réseaux Place de la république - Jean Jaurès dans le cadre projet aménagement	50%	renouvellement réseau et branchements	500	renouvellement réseau et branchements	500	Réception 2025
ECHIROLLES	Rue d'Auvergne	85%	réparation et réhabilitation	550	réparation et réhabilitation	615	Réception 2025
HERBEYS	Raccordement du hameau du Romage (Poisat) au hameau de la cote (Herbeys)	80%					Réception 2025
JARRIE	Chemin du Prieuré	80%	réparation	100	Renouvellement	600	Réception 2025
GRENOBLE	Rue Etienne Marcel - Gabriel Peri - Colbert : réhabilitation visitable collecteur assainissement	95%	réhabilitation et renouvellements des branchements	240	renouvellement réseau et branchements	240	Réception 2024
ECHIROLLES	Aménagement échangeur RONDEAU : création galerie technique Co- MOA DREAL	19%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration		Réception 2025
SASSENAGE	Avenue de la Falaise	98%	réhabilitation et renouvellements des branchements	640	réhabilitation et renouvellements des branchements	769	Réception 2024
EYBENS	Sécurisation ressource Drac - Romanche : Surpresseur réservoir du Sabot	80%					Réception 2025
ST EGREVE	Création d'un grand bas service d'alimentation de St Egrève et Fontanil Cornillon : accompagnement travaux distribution AEP et assainissement	35%	réparation		réparation		Réception 2024
FONTAINE	Restructuration des réseaux eau potable et assainissement entre quai du Drac et avenue du Vercors - Rue Doyen Gosse : tranche 2 - rue Doyen Gosse SUD	85%	Deconnexion réseau unitaire	300	Deconnexion réseau unitaire	50	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
MEYLAN	Rue des Aiguinards	90%					Réception 2025
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat (phase 4 - réhab) : Papin - Drac - Dormoy (en partie) - Blanc - Drevet - Garret - Belin - Perthes - Mirabeau - Mozart - Tournelles (en partie)	75%	réhabilitation	1450	réhabilitation	1450	Réception 2025
PONT DE CLAIX	Sécurisation eau potable ressources Drac - Romanche : Mise en place de surpresseurs Marcelline	25%					Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 4 - Vercors Est phase I	100%	reconfiguration - restructuration	275	reconfiguration - restructuration	135	Réception 2024
MEYLAN	Piste Cyclable	95%					Réception 2024
NOTRE DAME DE MESSAGE	Route de la Commanderie	95%			Renouvellement	370	Réception 2024
CHAMP SUR DRAC	Avenue du pavillon - Reprise conduite	29%	réhabilitation et renouvellements des branchements	510	réhabilitation et renouvellements des branchements	520	Réception 2025
FONTAINE	Intercepteur assainissement Grande Saulne et raccords secondaires - phase I : travaux en tranchée St Eynard	50%	reconfiguration - restructuration	200	reconfiguration - restructuration	200	Réception 2025
GIERES	Rue de la Condamine	90%	renouvellement réseau et branchements	350	réparation et réhabilitation	400	Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	renouvellement et restructuration réseaux assainissement Quartier Mogne-Cachin (Rues Paul Strauss, résistants, Siegfried, Lémire)	13%	reconfiguration - restructuration	1300	reconfiguration - restructuration	700	Réception 2026
GRENOBLE	Coordi GER et projet aménagement AV JEAN PERROT	50%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2025
ECHIROLLES	RUE STALINGRAD	80%	réparation et renouvellement	220			Réception 2025
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase 3 - réhabilitation assainissement	90%	réhabilitation	1050			Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE	Renouvellement et restructuration du réseau de distribution eau potable et DECI du hameau du Sappey - Phase 3 : Renouvellement et restructuration du réseau de distribution eau potable - coordination enfouissement	100%					Réception 2024
PONT DE CLAIX	Renouvellement réseaux eau et assainissement Cours St André- Tronçon 1 Verdun-Antoine Girard	49%	renouvellement réseau et branchements	250	renouvellement des branchements	250	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 3 - réhabilitation collecteurs assainissement avenue Vercors Ouest	100%	réhabilitation	450	réhabilitation	410	Réception 2024
NOYAREY	Réorganisation hydraulique pour abandon réservoir des Fées - Phase 3 : réhabilitation réservoir en bêche incendie et surpresseur	95%					Réception 2024
VAULNAVEYS LE HAUT	Route de Brié en coordination avec CVCM	100%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2024
CORENC	Ch revirée / Ch des Oiseaux / Ayguinards- BV avenue EYGALA Jusque avenue Grésivaudan Meylan - déconnexion ruisseaux Revirée / Béatière - Meylan et Corenc	20%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration		Réception 2026
ST PIERRE DE MESSAGE	Renouvellement-sécurisation Route du Connex amont : tranche 1	95%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration		Réception 2024
ST PIERRE DE MESSAGE	Renouvellement-sécurisation Rue des Durands : tranche 2	50%	reconfiguration - restructuration	380	reconfiguration - restructuration	26	Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Poste de Relevage Bloch	90%	renovation ouvrage				Réception 2025
ST PIERRE DE MESSAGE	Reconfiguration et restructuration réseaux entre route Conex aval et RD101A	95%	reconfiguration - restructuration	260			Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ECHIROLLES	Restructuration collecte assainissement intercommunal Quartier Viscose - phase 1 : rue 19/03/62 avec renouvellement eau potable	14%	reconfiguration - restructuration	450			Réception 2027
MEYLAN	Seterées du dessous / Presles	95%	réparation et renouvellement	200			Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement canalisation distribution Rue Helbronner suite fuites	95%					Réception 2024
ECHIROLLES	Rue Hector Berlioz	100%	renouvellement réseau et branchements	200	Déconnexion eaux pluviales		Réception 2024
VIZILLE	Suppression des réservoirs Le Prieuré et Pierre-Plate et alimentation par le réservoir de Cornage (Vizille) (dont remplacement du réducteur de pression principal de la commune de Vizille - chemin des Mattons)	90%					Réception 2025
HERBEYS	Dévoisement du réseau distribution eau potable sous le réservoir du Noyaret - ch des Terres	95%					Réception 2024
SASSENAGE	PUP Glériates	100%	reconfiguration - restructuration	105	reconfiguration - restructuration	156	Réception 2024
CLAIX	Pic Saint Michel collecteur intercommunal eaux usées - dernier tronçon	20%	reconfiguration - restructuration	460			Réception 2025
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCENAS	Adduction réservoirs Croz, Montquaix, Méarie et Départementale 57 : Tranche 1 Conduite Sources du Croz – Répartiteur Montquaix – la Méarie au niveau du hameau de Sarcenas	30%					Réception 2025
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase II - renouvellement branchements	80%	renouvellement des branchements				Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	85%					Réception 2025
MEYLAN	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement La Tronche -Meylan-Corenc : TRANCHE 3	33%	réhabilitation	1000	réhabilitation	1000	Réception 2025
GRENOBLE	Renouvellement réseaux assainissement rue Drouot	100%	renouvellement réseau et branchements	105	renouvellement réseau et branchements	105	Réception 2024
LA TRONCHE	réservoir rozan	60%					Réception 2025
EYBENS	Création réseau assainissement rue Paul Mistral	95%	extension réseau assainissement	250			Réception 2024
CLAIX	Renouvellement adduction sortie réservoir Malhivert	90%					Réception 2025
CORENC	Chemin de Rochasson - ruisseau du Cizerin	85%	récupération charge polluante suppression rejet	150	reconfiguration - restructuration		Réception 2025
ST MARTIN LE VINOUX	Renouvellement assainissement Rue de Gargotier	100%	renouvellement réseau et branchements	105			Réception 2024
DOMENE	Déconnexion eaux pluviales de la RD523 du réseau eaux usées de la Rue Angelo Brunato et renouvellement réseaux et branchements	15%	Deconnexion réseau assainissement EU	320	Deconnexion réseau assainissement EU	320	Réception 2025
LA TRONCHE	Boulevard Chantourne chemisage	98%	réhabilitation	350			Réception 2024
GRENOBLE	Quartier de l'Île Verte : Phase3 Poilus / Ravier-Piquet / Vendre / Magnenerie / Menon Est/ tarillon	40%	réhabilitation	865	renouvellement réseau et branchements	865	Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement branchement avant réhabilitation visitable Rue SAINT-JOSEPH	100%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2024
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 1 - pluvial avenue Vercors Ouest	70%	renouvellement réseau et branchements		renouvellement réseau et branchements	123	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GRENOBLE	Siège Métropolitain - Rénovation du réseau assainissement à l'occasion du chantier	100%	Renouvellement	160	Renouvellement	160	Réception 2024
CLAIX	Rue FANTIN LATOUR	70%	réparation et renouvellement	230			Réception 2025
GIERES	Débordement secteur Roseraie et restructuration/ renouvellement Docteur Valois	5%	reconfiguration - restructuration	720	reconfiguration - restructuration	720	Réception 2027
FONTAINE	PEM de Fontaine-La-Poya	30%	reconfiguration - restructuration	220	reconfiguration - restructuration	110	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 4 - Vercors Est phase 3	50%			réhabilitation	450	Réception 2025
GRENOBLE	Rue Diderot Sud - restructuration collecteur et renouvellement	20%	reconfiguration - restructuration	220	reconfiguration - restructuration	220	Réception 2025
MEYLAN	Branchements eau potable Rue du Prê d'Elle	100%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration	1000	Réception 2024
GIERES	Rue de l'Isère - phase 1 branchements	100%	Renouvellement				Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement assainissement rue Tartari en lien avec projet aménagement de la rue de Strasbourg	25%	renouvellement réseau et branchements	200	renouvellement réseau et branchements	200	Réception 2026
BRIE ET ANGONNES	Pierre Grosse et le Coin	10%	extension réseau assainissement	765			Réception 2026
BRESSON	Prod Romanche : ouvrages - Réservoir du Golf	98%					Réception 2024
GRENOBLE	Rue Joseph Bouchayer : phase 1 renouvellement eau potable entre Marboeuf et Eaux Claires	50%					Réception 2025
PONT DE CLAIX	Rue des 120 toises	90%					Réception 2024
CLAIX	Renouvellement distribution sortie réservoir Malhivert	90%					Réception 2025
GRENOBLE	Renouvellement distribution boulevard Jean Pain	95%					Réception 2024
LA TRONCHE	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement La Tronche - Meylan-Corenc : tranche 1 bld chantourne	15%	réhabilitation	1070			Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
VENON	Extension réseau assainissement route départementale	100%	extension réseau assainissement	125			Réception 2024
CORENC	Secteur Avenue EYGALA / Av des Ayguinards / Belledonne / Av Grésivaudan / Av St Eynard	5%	reconfiguration - restructuration	200	reconfiguration - restructuration	20	Réception 2027
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux du secteur des la commanderie suite transfert acté par délibération domanialité phase 6 : Rue Baptiste Clément, rue Romain Rolland jusqu'au carrefour François Couperin et rue Couperin	5%	renouvellement réseau et branchements	955	renouvellement réseau et branchements	477	Réception 2026
LA TRONCHE	Route de chartreuse : phase I et phase II	5%	reconfiguration - restructuration	790	mise en séparatif	790	Réception 2024
GRENOBLE	Rue Colonel Driant	100%	reconfiguration - restructuration	25	reconfiguration - restructuration	25	Réception 2024
ST PIERRE DE MESSAGE	Ballon anti bélier jouchy	85%					Réception 2025
HERBEYS	Chemin de la Vallière	95%					Réception 2024
GRENOBLE	Quartier de l'Île Verte : Phase 2 Magnanerie / Ravier-Piquet / Poilus / Vendre	10%	réhabilitation et renouvellements des branchements	279	renouvellement réseau et branchements	279	Réception 2024
ECHIROLLES	Réaménagement Gare Echirrolles - rue de Provence - bretelle Etats Généraux	3%	reconfiguration - restructuration	600	reconfiguration - restructuration	500	Réception 2027
GRENOBLE	Rue Sidi Brahim réhabilitation collecteur	61%	réhabilitation et renouvellements des branchements	362	Renouvellement	362	Réception 2024
SEYSSINS	Reconfiguration surverse et vidange réservoir des Arthauds (haut Seyssins)	100%	reconfiguration - restructuration				Réception 2024
VARCES ALLIERES ET RISSET	Prod Drac : ouvrages - réparation fuites Fuites répétitives au niveau canalisation en Y d'adduction principale station Rochefort	100%					Réception 2024
ST PAUL DE VARCES	Impasse de l'Ormeraie et Impasse des Racles : renouvellement distribution eau potable (domanialité)	25%					Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
MIRIBEL-LANCHATRE	Mise en conformité station de traitement des eaux usées	17%	création ouvrage				Réception 2025
CORENC	Chemin de Malanot - distribution eau potable et assainissement EU et EP	3%	reconfiguration - restructuration	2130	reconfiguration - restructuration	200	Réception 2026
VAULNAVEYS LE HAUT	Secteur de la Faurie : déconnexion Eaux claires parasites	10%	Deconnexion réseau assainissement EU	800			Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE	Route de Sarcenas - extension zonage assainissement et renouvellement eau potable	95%	extension réseau assainissement	110			Réception 2024
BRIE ET ANGONNES	CAVIN	10%	extension réseau assainissement	665			Réception 2026
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 2 - branchements avenue Vercors Ouest opération conjointe avec travaux voirie	50%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne - Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - accompagnement renouvellement eau potable : tranche 2 rue Emile Zola	25%					Réception 2026
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase I	10%	renouvellement des branchements				Réception 2024
GRENOBLE	Dévoisement réseau AEP en lien avec Métrocable	98%					Réception 2024
LA TRONCHE	aménagement site ex CRSSA - Cadran solaire	8%					Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCENAS	Adduction Captage Fontfroide Départementale 512	25%					Réception 2025
SEYSSINS	S2_2_Seyssins_Prisme [déversements]	90%	reconfiguration - restructuration				Réception 2024
VARCES ALLIERES ET RISSET	renouvellement réseaux Place de la république -Péri dans le cadre projet aménagement	10%	renouvellement réseau et branchements	400			Réception 2025
ECHIROLLES	Renouvellement réseaux humides Cours Jean JAURES entre le n°9 et tènement Saint Maclou	15%	reconfiguration - restructuration	140			Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GRENOBLE	Reprise des branchements rue Beyle Stendhal en lien avec projet aménagement de la rue de Strasbourg	15%	renouvellement réseau et branchements		renouvellement réseau et branchements		Réception 2025
FONTAINE	Intercepteur assainissement Grande Saulne et raccordements antennes secondaires : études de définition et enveloppe travaux	1%	reconfiguration - restructuration	1850			Réception 2029
SECHILLENNE	Renouvellement distribution eau potable traversée de la Bâtie en coordination travaux GER voirie	100%					Réception 2024
NOTRE DAME DE COMMIERS	Déconnexion eau de bassins et d'une source du réseau assainissement alimentant la STEP - chemin Pauttas tranche 1	9%	Deconnexion réseau unitaire	450			Réception 2025
VIZILLE	Avenue de Vénéria - Débordements assainissement	15%	Deconnexion réseau unitaire	600			Réception 2026
LE SAPPEY EN CHARTREUSE	Abandon du Réservoir et des sources du Churut et alimentation par le secteur du Mollard - phase 2 : DECI, réservoir et sources	100%					Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement réseau visitable Rue SAINT-JOSEPH	5%	réhabilitation	280	réhabilitation et renouvellements des branchements	280	Réception 2026
FONTAINE	Restructuration des réseaux eau potable et assainissement entre quai du Drac et avenue du Vercors - Rue Doyen Gosse : tranche 1 - Travaux préalables à l'opération Doyen Gosse Chantier et à l'aménagement du carrefour par la voirie en 2023	15%	Deconnexion réseau unitaire		Deconnexion réseau unitaire		Réception 2024
ECHIROLLES	Rue Touraine	100%	renouvellement réseau et branchements	70			Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement réseau assainissement rue Beccaria en lien avec les aménagements de la rue de Strasbourg	25%	renouvellement réseau et branchements	98	renouvellement réseau et branchements	98	Réception 2026
GRENOBLE	Diagnostic réseaux visitables assainissement	40%	renouvellement réseau		réhabilitation		Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
VEUREY-VOROIZE	Dévoisement réseaux eau et assainissement pont RD 1532 préalable à des travaux ouvrages d'art	100%		40			Réception 2024
CHAMP SUR DRAC	Tourbières / Pré la cour	100%					Réception 2024
CORENC	Chemin du Belvédère raccordement route de chartreuse	100%					Réception 2024
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat - phase 2- tranchées : Papin - Dormoy (en partie) - Drevet - Perthes	5%	renouvellement réseau et branchements	412	renouvellement réseau et branchements	412	Réception 2024
GRENOBLE	Chambre de comptage Léon Blum : remplacement canne à insertion par débitmètre : amélioration du comptage pour amélioration du rendement	100%					Réception 2024
ST MARTIN LE VINOIX	Réorganisation hydraulique : Mise Hors Service des ouvrages - Réservoirs Les Terrasses et le Guérimand - chemin du Ry : phase 2 travaux mise HS / démolition réservoirs	50%					Réception 2025
ST GEORGES DE COMMIIERS	Montée de St Georges - travaux coordonnés avec concessionnaires	5%	Renouvellement	240	réhabilitation	240	Réception 2026
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux du secteur des la commanderie suite transfert acté par délibération domanialité : phase 1 Bis - rue Baudelaire	5%	renouvellement réseau et branchements	250	renouvellement réseau et branchements	100	Réception 2024
ST PAUL DE VARCES	SD AEP S01-1 : interconnexion Bas de st paul de varces sur le secteur des Allières (Varces)	5%					Réception 2026
GRENOBLE	Carrefour Rhin et danube : remplacement de vanne DN1000	100%					Réception 2024
VIZILLE	Réhabilitation du réservoir Le Péage réorganisation hydraulique adduction	5%					Réception 2026

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE	Renouvellement de la canalisation EDF alimentant Séchilienne en partant du captage des Vignes jusqu'au réseau de distribution de Séchilienne (financement par EDF en cours de discussion pour des travaux envisageables en 2024 ou 2025)	4%					Réception 2026
EYBENS	Renouvellement assainissement Avenue Jean Jaurès (RD5) en coordination avec travaux aménagements voirie	1%	réhabilitation et renouvellements des branchements	1500			Réception 2027
LA TRONCHE	Adaptations à apporter sur le système Drac / Romanche : création d'un surpresseur pour la branche Nord-Est et d'un régulateur de pression pour le Domaine Universitaire	5%					Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCENAS	Adduction réservoirs Croz, Montquaix, Méarie et Départementale 57 : tranche 2 Conduite de liaison Montquaix - La Frette	2%					Réception 2026
ST MARTIN D'HERES	Renouvellement réseau Av Jean JAURES	2%					Réception 2027
JARRIE	Optimisation du eau potable Route de Vizille (RD 1085) - Quartier de la Gare Jarrie - Pont de la Madeleine Champ Sur Drac (phase II) -distribution.	9%					Réception 2025
ST PIERRE DE MESSAGE	Rue du ruisselet et allée des rosiers	9%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCENAS	Adduction réservoirs Croz, Montquaix, Méarie et Départementale 57 : tranche 3 Conduite de liaison Répartiteur – la Méarie	2%					Réception 2028
CORENC	Chemin de Malanot - adduction eau potable	3%					Réception 2026
ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE	Captages Platres 1 et 2 : réhabilitation par recaptage complet à réaliser	10%					Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
CHAMP SUR DRAC	Avenue du Pavillon / Madeleine : rrenouvellement eau potable et extension réseau assainissement en parallèle phase 1	10%	extension réseau assainissement	105			Réception 2024
SASSENAGE	rue de la république	8%					Réception 2025
LA TRONCHE	Déplacement/Abandon station SP - Ferrini	7%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Rues de Malfangeat et Emile Combes	2%					Réception 2026
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne -Sand - Cachin - V. Hugo : tranche 4 renouvellement réseau distribution rue Victor Hugo	2%					Réception 2027
GRENOBLE	réhabilitation collecteur assainissement Rues Desaix , Cdt Gilot et Colonel Dumont	5%	réhabilitation	130	réhabilitation	130	Réception 2025
GRENOBLE	Réhabilitation collecteur assainissement Rhin et Danube	1%	réhabilitation	800	réhabilitation	350	Réception 2027
GRENOBLE	Rehabilitation collecteur assainissement RENE LESAGE	5%	réhabilitation	120	réhabilitation	120	Réception 2025
CHAMPAGNIER	Champagnier - ZAC du Saut du Moine : soutien de l'alimentation eau potable par la mise en place d'un nouveau Surpresseur pour le réservoir du Champagnier BS en lien avec industriel ALEDIA	1%					Réception 2026
FONTAINE	Vidange du réservoir de Seyssinet	10%					Réception 2025
LE FONTANIL-CORNILLON	Renouvellement station relevage rue du Mas dans le cadre Constitution d'une interconnexion entre les réseaux de distribution de GAM et CAPV dans le cadre de la sécurisation CAPV rive droite avec	5%	création ouvrage				Réception 2025
MEYLAN	Champ de la cour	4%	réhabilitation	190	Deconnexion réseau assainissement EU	190	Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne - Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - accompagnement renouvellement eau potable : tranche 3 Marcel Cachin - traversée rocade sud	2%	renovation ouvrage				Réception 2027
GRENOBLE	Rue des Dauphins phase 1 : renouvellement des branchements	10%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2025
ST PIERRE DE MESSAGE	Puits Pré Grivel	5%					Réception 2025
VAULNAVEYS LE HAUT	Déconnexion Eaux claires parasites du chemin des Bargeonniers	1%	reconfiguration - restructuration	300			Réception 2027
VARCES ALLIERES ET RISSET	Réservoir de l'église - Reprise de l'alimentation de la cure + cimetière	95%					Réception 2024
VARCES ALLIERES ET RISSET	Prod Drac : ouvrages - station de Rochefort	1%					Réception 2026
GIERES	rue du repos, allée des Vergers - Modification raccordement pluvial entrée du quartier Roseraie	1%	Deconnexion réseau unitaire	250			Réception 2027
SEYSSINET PARISET	etude poste station Eaux pluviales Bergès	0%	renovation ouvrage		reconfiguration - restructuration		Réception 2026

SYNTHÈSE	Nombre opération	Linéaire	Tx renouvellement
EAU POTABLE	33	17463	0,96%
EAUX USEES / UNITAIRE	39	12443	0,98%
EAUX PLUVIALES	25	8606	1,08%
TOTAL	66	38512	0,99%
MIXTE AEP/ASST	18		

TARIFICATION, FACTURATION ET GESTION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées signe d'une reprise de l'activité économique malgré la pandémie de COVID 19 qui perdure.

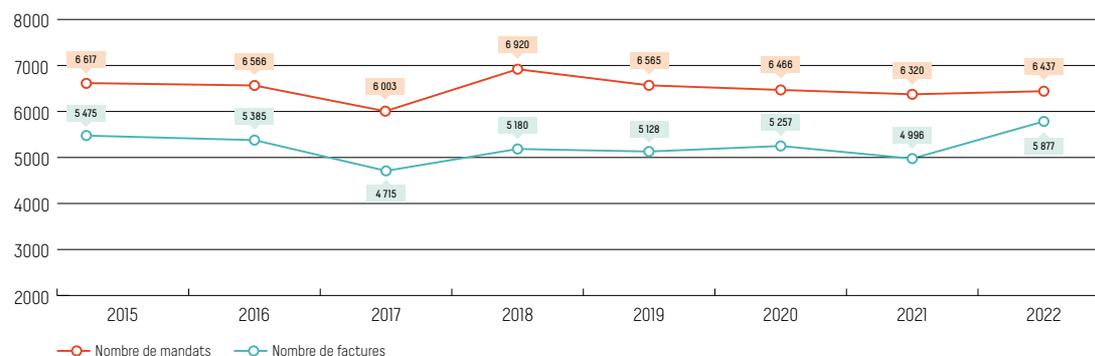
	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre ACBC renouvelés	24	85	75	69	93
Nombre ACBC (lots) lancés	22	27	31	27	82
Nombre marchés (lots) lancés	67	64	58	34	
Nombre avenants passés	35	18	21	42	14
Nombre de marchés soumis en CAO	38	54	35	32	37
Nombre d'avenants soumis en CAO	10	5	5	7	2
Nombre de protocoles transactionnels	8	2	2	1	1
Nombres de délibérations rédigées	15	9	13	13	15
Nombre de dossiers rapportés au Président	93	66	98	63	84

Exécutions des marchés

2023 : changement du logiciel de comptabilité impliquant une reprise des données financière des marchés et commandes antérieures, une nécessaire formation des agents, une appropriation des fonctionnalités du logiciel par les équipes budgétaires, de la comptabilité et en interne, la récupération et le traitement des factures non traitées depuis fin novembre 2022 (blocage du lien de transfert Chorus Pro / logiciel de comptabilité), redéfinition et découpage des budgets par directions / services (CDR = centre de responsabilités) et subdivision et renommage des imputations budgétaires par tranches auxquelles ont été appliquées des règles de comptabilité analytique propres aux régies.

Le graphique montre une importante hausse du nombre de factures. Cette hausse est à nuancer. Elle s'explique par la mise en place de GdA (Grand Angle = logiciel comptable) en janvier 2023. Le nombre de factures est calculé pour chaque CdR. Or certains services, comme les Travaux, ont plusieurs CdR (3) : 1 seule facture concernant les 3 budgets principal (00) et annexes (08 et 09) est depuis le 1er janvier 2023, comptée dans chacun des 3 CdR donc 3 fois. Ce qui n'était pas le cas avant janvier 2023 : 1 seule facture concernant les 3 budgets 00, 08 et 09 mais le même service, n'était comptée qu'une seule fois.

→ Impact important sur le délai de traitement des factures notamment lors du 1er semestre 2023.



Objectif 2023 délai de contrôle (pré-mandatement réalisé en intra régies): 14 jours max

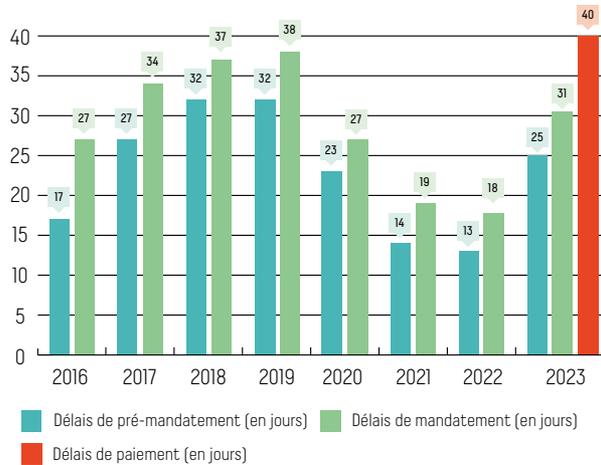
Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable) : 20 jours max

Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable + TP) : 30 jours max

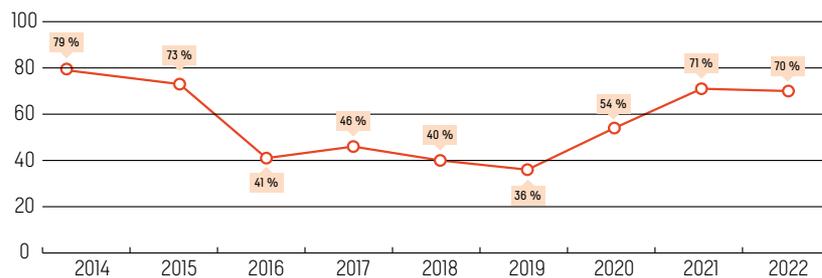
Depuis le déploiement du logiciel Grand Angle, il est enfin possible d'obtenir et contrôler le délai de paiement qui pour rappel est réglementairement fixé à 30 jours.

Ces objectifs n'ont pas été atteints en 2023, principalement dû au changement de logiciel comptable. On a constaté une nette amélioration du délai de traitement au cours du 2nd semestre.

Les objectifs 2023 sont reconduits pour 2024 même si un retard de traitement dans les factures sera probablement constaté suite au remplacement de deux agents aguerris par des agents non formés sur ces missions.



Mandats réalisés dans les 20 jours



COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2023

Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index

Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Distribution de l'eau						
(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)						
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance communale : 0,00				Depuis le 1/1/00*		
Redevances communautaires :						
Qté m ³	Prix unitaire € HT/m ³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	1,1829	141,95		10,00%	156,14
Part fixe semestrielle		2 x 3,50		7,00	10,00%	7,70
Sous-total redevances communautaires						163,84
Organismes publics :						
Redevances Agence de l'Eau ou organismes d'Etat						
Total Hors Taxe						
Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.						
Total TTC						
Net à payer						

COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2024

Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index

Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Distribution de l'eau						
(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)						
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance communale : 0,00				Depuis le 1/1/00*		
Redevances communautaires :						
Qté m ³	Prix unitaire € HT/m ³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro* du 01/01/2024 au 31/12/2024	120	1,2272	147,26		10,00%	161,99
Part fixe semestrielle	2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70
Sous-total redevances communautaires						169,69
Organismes publics :						
Redevances Agence de l'Eau ou organismes d'Etat						
Total Hors Taxe						
Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.						
Total TTC						
Net à payer						

FACTURE TYPE 2023



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105110060 DU 5 avril 2023
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

**Votre
consommation**

Pour la période du
01/01/2023 au 31/12/2023

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,23 €

MONTANT NET A PAYER 403,23 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,91 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ45343
RUM : TIP00158100000006213560105110060

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 403,23 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 18000000006213560105110060906151 40323

FACTURE TYPE 2024



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105556405 DU 10 janvier 2024
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2024 au 31/12/2024

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,83 €
Total	410,33 €

MONTANT NET A PAYER 410,33 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006213560105556405

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,33 €

Date, lieu et signature

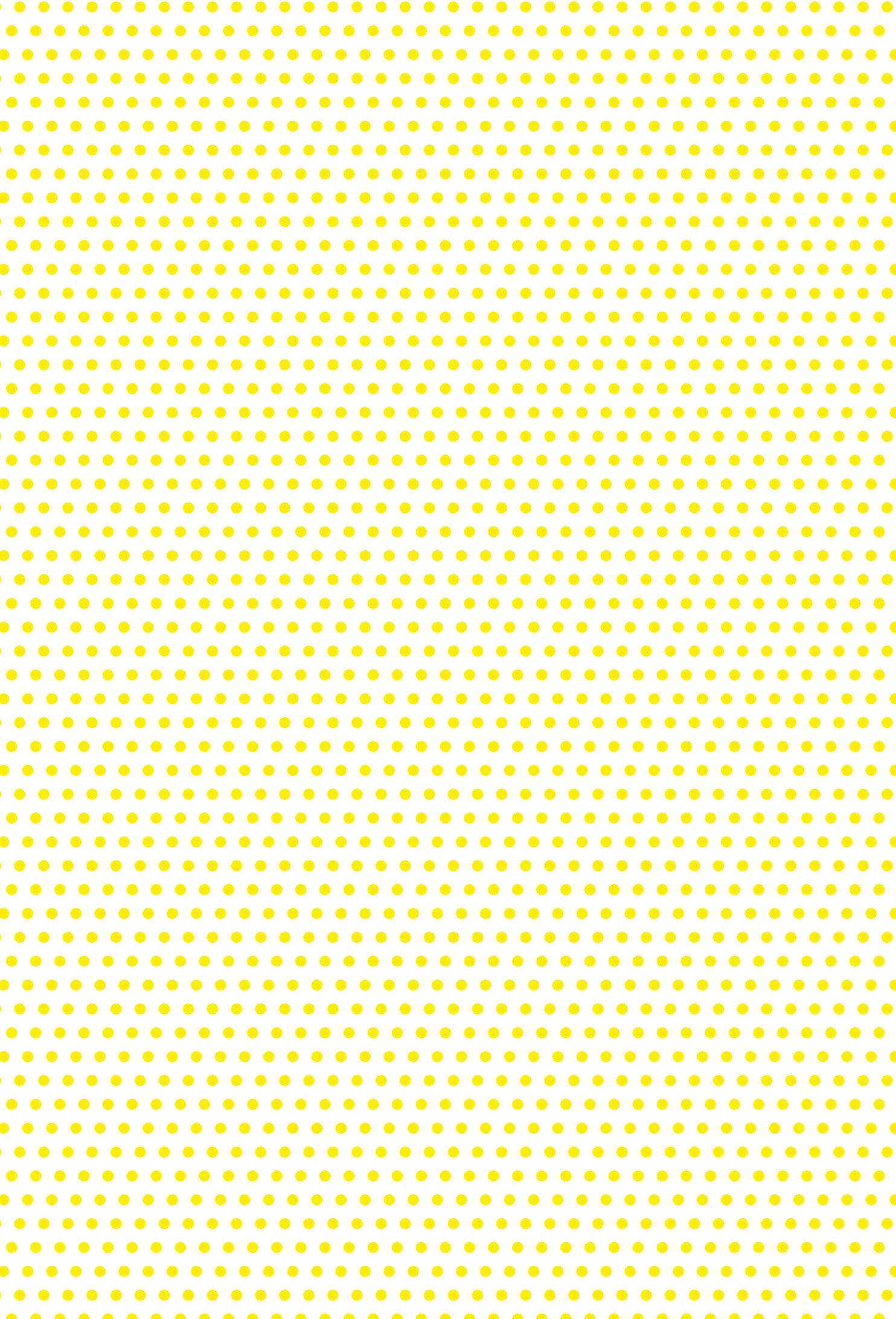
TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNÉ TYPE

001581004105 0800000006213560105556405903151 41033





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : La Mine / Crédits photos : Clara Goubault : p.5, p.8 « mars », p.9, p.31, 32, 33, Lucas Frangella : p.6 à droite, p.16 en haut, p.34, p.35, p.42, Thomas Sintès : p.8 « mai » Brigitte Sarazin : p.8 « octobre » Lisaphotosdumonde : p.11 en haut, p.18, p.24, Fanny Fontaine : p.11 milieu et bas, p.14, p.37 à gauche, p.38 Mai 2024

Document imprimé sur papier recyclé.

